



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**Archive ouverte UNIGE**

<https://archive-ouverte.unige.ch>

Master

2025

Public access

This version of the publication is provided by the author(s) and made available in accordance with the copyright holder(s).

---

Gouvernance du réseau jeunesse. Le cas des jeunes adultes de 18 à 25 ans bénéficiaires de l'aide sociale à Genève

---

Cotton, Eve-Eugenia Diane

**How to cite**

COTTON, Eve-Eugenia Diane. Gouvernance du réseau jeunesse. Le cas des jeunes adultes de 18 à 25 ans bénéficiaires de l'aide sociale à Genève. Master, 2025.

This publication URL: <https://archive-ouverte.unige.ch/unige:191933>

© This document is protected by copyright. Please refer to copyright holder(s) for terms of use.

Last deposit update in Archive ouverte UNIGE on 05.03.2026 09:04



**UNIVERSITÉ  
DE GENÈVE**

**FACULTÉ DES SCIENCES  
DE LA SOCIÉTÉ**

Département de science politique  
et relations internationales

Master en Management Public

Mention Management

## **GOUVERNANCE DU RÉSEAU JEUNESSE**

***Le cas des jeunes adultes de 18 à 25 ans bénéficiaires de  
l'aide sociale à Genève***

Mémoire de stage

Rédigé par Eve-Eugénia Cotton

Encadrement du mémoire par Raphaël Audria

Encadrement du stage par Fabien Mangilli

Mercredi 20 août 2025

## Table des matières

<b>Listes des abréviations .....</b>	<b>4</b>
<b>Avant-propos .....</b>	<b>7</b>
<b>1. Introduction.....</b>	<b>8</b>
<b>2. Aide sociale pour les jeunes adultes à Genève .....</b>	<b>9</b>
2.1. Cadre de la lutte contre la précarité.....	9
2.1.1. Définition.....	10
2.1.2. Bases légales fédérales .....	10
2.1.3. Application cantonale .....	11
2.1.3.1. Le cadre en vigueur.....	12
2.1.3.2. Les évolutions du droit .....	13
2.1.4. Exécution déléguée.....	14
2.1.5. Synthèse.....	15
2.2. Aide sociale : instrument contre la précarité .....	15
2.2.1. Bénéficiaires .....	15
2.2.2. Augmentation de la précarité .....	16
2.2.3. Parcours des bénéficiaires.....	17
2.2.4. Synthèse.....	18
2.3. Un public cible complexe et hétérogène .....	18
2.3.1. Une période empreinte de transition.....	18
2.3.1.1. Transition mineure-majeur .....	19
2.3.1.2. Transition de formation.....	20
2.3.1.3. Transition de logement.....	21
2.3.2. Des profils variés et dynamiques .....	22
2.3.2.1. Familles précaires .....	22
2.3.2.2. Working poor .....	22
2.3.2.3. Jeunes sans formation .....	23

2.3.2.4.	Troubles psychiques .....	23
2.3.2.5.	Cumul des circonstances .....	23
2.3.3.	Synthèse .....	24
2.4.	Un panorama des acteurs .....	24
2.4.1.	Un État régulateur .....	24
2.4.2.	Point Jeunes .....	25
2.4.2.1.	Évolution de Point Jeunes.....	25
2.4.2.2.	Structure de Point Jeunes.....	26
2.4.2.3.	Place de Point Jeunes dans le réseau .....	29
2.4.3.	Des satellites du dispositif .....	29
2.4.3.1.	Des structures étatiques et para-étatiques .....	29
2.4.3.1.1.	Les départements cantonaux.....	30
2.4.3.1.2.	Les Hôpitaux universitaires de Genève .....	32
2.4.3.2.	Les communes .....	33
2.4.3.3.	La société civile .....	33
2.4.3.4.	Une offre de mesures diversifiée .....	35
2.4.4.	Des relations formalisées .....	36
2.4.5.	Synthèse .....	38
<b>3.</b>	<b>Prisme théorique .....</b>	<b>39</b>
3.1.	Gouvernance .....	39
3.2.	Street-level bureaucracy .....	40
3.3.	Policy Network Theory .....	41
3.4.	Institutional isomorphism.....	42
3.5.	Hypothèses.....	43
3.6.	Limites .....	44
<b>4.</b>	<b>Une gouvernance au prisme du cadre théorique.....</b>	<b>46</b>
4.1.	Constats .....	46
4.2.	Confrontation des constats avec les hypothèses .....	51

4.3. Recommandations .....	54
<b>5. Synthèse générale.....</b>	<b>56</b>
5.1. L'aide sociale, une prestation soutenue par un réseau jeunesse fragmenté .....	56
5.2. Une gouvernance aux conséquences sur l'accompagnement des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale .....	56
<b>6. Conclusion .....</b>	<b>58</b>
<b>7. Bibliographie.....</b>	<b>59</b>
<b>8. Annexes.....</b>	<b>72</b>

## Listes des abréviations

AS	Assistant social
ASOC	Action sociale
CAPAS	Collectif d'associations pour l'action sociale
CAS	Centre d'action sociale
CASAA	Consultation ambulatoire de santé des adolescents et des jeunes adultes
CASI	Contrat d'aide sociale individuel
CDAS	Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales
CDC	Cour des comptes
CHAS	Chargé d'accueil social
CI	Centre d'information et de prévention
CII	Collaboration interinstitutionnelle
CSIAS	Conférence suisse des institutions d'action sociale
Cst-GE	Constitution de la République et canton de Genève
DCS	Département de la cohésion sociale
DEE	Département de l'économie et de l'emploi
DIN	Département des institutions et du numérique
DIP	Département de l'instruction publique

DSM	Département de la santé et des mobilités
DT	Département du territoire
EPA	Établissement public autonome
EPI	Établissements publics pour l'intégration
EPIC	Équipe de prévention et d'intervention communautaire
EMASE	Équipe mobile d'accompagnement socio-éducatif
ES	Éducateur social
FASe	Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle
FEGEMS	Fédération genevoise des structures d'accompagnement pour seniors
FO18	Formation obligatoire jusqu'à 18 ans
FOJ	Fondation Officielle de la Jeunesse
GFA	Gestionnaire en finance et administration
HETS	Haute école de travail social de Genève
Hg	Hospice général
HUG	Hôpitaux universitaires de Genève
LAS	Loi fédérale en matière d'assistance (RS 851.1)
LASI	Loi sur l'aide sociale individuelle
LASLP	Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (rsGE J 4 04)
LHG	Loi sur l'Hospice général (rsGE J 4 07)

LIASI	Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle
LRDU	Loi sur le revenu déterminant unifié (rsGE J 4 06)
OFS	Office fédéral de la statistique
RASI	Règlement d'exécution de la loi sur l'aide sociale individuelle
RASLP	Règlement d'application de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (rsGE J 4 04.01)
RIASI	Règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle
RMCAS	Revenu minimum cantonal d'aide sociale
RMNA	Requérants d'asile mineurs non accompagnés
SMPi	Service de protection des mineurs
SRED	Service de la recherche en éducation
TPAE	Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant
TS	Travailleur social
TSHM	Équipe de travail social hors murs
TVF	Transition vers la formation
UPJA	Unité de psychiatrie du jeune adulte

## Avant-propos

La réalisation de ce travail s'inscrit dans le cadre du Master en Management Public dont j'ai suivi les enseignements à l'université de Genève entre 2023 et 2025. Cette analyse fait office de mémoire de stage relatif à mon engagement à la Cour des comptes de Genève du 1er mars au 30 juin 2025 sur la question des jeunes à l'aide sociale et du non-recours aux prestations sociales. À cette occasion, je tiens à remercier tous les collaborateurs de la Cour des comptes pour leur accueil et leurs enseignements. Je suis particulièrement reconnaissante à Frédéric Varone, Maria Masood Dechevrens, Pierre-Alain Roch et Laetitia Desfontaine Mathys pour leur confiance ainsi que les opportunités qu'ils m'ont offertes lors de cette expérience.

Dans un premier temps, le stage a consisté en l'établissement de comparaisons intercantionales portant sur diverses politiques sociales ainsi qu'en l'établissement d'un dispositif d'évaluation d'une politique publique. Parallèlement, il m'a été confié la tâche d'établir une cartographie des acteurs relatifs au soutien des jeunes adultes à Genève et des dispositifs qu'ils mettent en œuvre. Enfin, j'ai participé puis conduit plusieurs entretiens avec des collaborateurs d'administrations impliquées dans l'octroi de l'aide sociale à l'échelle genevoise.

Cette monographie repose en grande partie sur le travail effectué dans le cadre de ce stage, et plus précisément sur les connaissances et observations relatives à la cartographie des acteurs. Cette contribution a pour ambition de questionner la gouvernance du réseau que constitue la multitude d'institutions actives auprès de cette population. À ce titre, j'espère proposer une analyse pertinente pour l'État de Genève et le milieu académique, en identifiant des pistes d'amélioration visant à assurer l'accompagnement le plus adéquat aux besoins des jeunes adultes.

J'adresse également mes remerciements à Fabien Mangilli ainsi qu'à Raphaël Audria pour leur supervision bienveillante, leur soutien ainsi que leurs conseils pertinents.

# 1. Introduction

Au cours des deux dernières décennies, la prestation d'aide sociale a connu une faible, mais quasi constante réduction de ses bénéficiaires en Suisse (OFS, 2025). Pour autant, cette tendance est loin de se confirmer dans le Canton de Genève, qui n'a, pour sa part, cessé de voir croître l'octroi de la prestation (OFS, 2024). En effet, et ce, malgré plusieurs évolutions législatives, l'Hospice général se voit contraint d'absorber une population toujours grandissante. Fondée sur ce constat de l'inadaptabilité du cadre légal au contexte socio-économique actuel, la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité tente aujourd'hui de rebattre les cartes et d'offrir un renouveau à l'accompagnement des bénéficiaires de l'aide sociale. Parmi ces derniers figurent les jeunes adultes qui représentent une frange de la population particulièrement fragile, aux prises avec les défis que sont la quête d'autonomie, de multiples transitions de vie ainsi que l'insertion sur le marché professionnel.

Ainsi, dans le cadre de ce travail, nous entendrons questionner l'influence de la gouvernance du réseau jeunesse sur l'accompagnement prodigué aux jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans et bénéficiaires de l'aide sociale dans le Canton de Genève.

Pour ce faire, nous replacerons l'aide sociale dans son contexte légal et socio-économique. Nous poursuivrons en présentant le public auquel s'adresse la prestation et les acteurs opérant autour de cette dernière. Ce travail entendra ensuite présenter un cadre théorique cohérent sur lequel reposer notre analyse du réseau venant en aide aux jeunes adultes. Au prisme de ces théories, nous proposerons des hypothèses qui seront par la suite confrontées aux constats que notre expérience à la Cour des comptes et nos recherches nous auront suggérés. Enfin, ce travail s'achèvera par d'éventuelles améliorations et suggestions pour faire évoluer l'action publique ou donner une impulsion à d'ultérieurs travaux ainsi que par une synthèse de nos propos.

## **2. Aide sociale pour les jeunes adultes à Genève**

Dans cette partie, nous présenterons la notion d'aide sociale et évoquerons la manière dont elle se manifeste pour le public que sont les jeunes adultes. Pour ce faire, nous débuterons en offrant une définition de la prestation. Nous poursuivrons en abordant le cadre juridique dans lequel s'inscrit l'aide sociale ; détaillant la dimension légale propre aux échelons fédéraux et cantonaux. Nous proposerons ensuite une vue d'ensemble de l'aide sociale telle qu'elle est organisée dans le canton de Genève. À qui est-elle destinée ? Comment s'inscrit-elle dans le contexte socio-économique suisse et genevois ? Quel impact génère-t-elle ? Répondre à ces questions nous permettra de réaliser une transition vers notre cas d'étude : l'aide sociale à destination des jeunes adultes de 18 à 25 ans dans le canton de Genève. À travers cette vision locale, nous clôturerons notre panorama en abordant le public auquel la prestation est destinée ainsi que les acteurs prenants, directement ou non, part au dispositif l'entourant.

### **2.1. Cadre de la lutte contre la précarité en Suisse**

La Constitution prescrit que « le droit est la base et la limite de l'activité de l'État » (art. 5, Cst.). En tant que prestation sociale mise en œuvre dans le cadre d'une politique publique, le cadre relatif à l'aide sociale délivrée aux jeunes adultes à Genève est stipulé dans le droit. La dimension légale nous a ainsi paru être la plus propice pour débiter la contextualisation de notre thématique.

Le droit suisse étant construit selon un principe de hiérarchie des normes, nous considérons qu'il est nécessaire d'aborder les injonctions émises par les sources de droit fédérales que sont la Constitution et la Loi fédérale en matière d'assistance (LAS), quand bien même la Confédération ne constitue pas l'échelle sur laquelle se porte notre analyse. Nous poursuivrons ce panorama juridique en développant le cadre légal cantonal applicable à notre cas d'étude. Composé de la Constitution genevoise (Cst-GE), de la Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) ainsi que du Règlement d'application de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (RASLP), cet échelon du droit est le plus proche de notre prestation et de fait le plus pertinent pour notre analyse. Nous concluons ce point en développant la manière dont le cadre discuté est mis en œuvre, soit à travers une délégation de la gestion ainsi que de l'octroi de l'aide sociale à un établissement public autonome (EPA).

### **2.1.1. Définition**

L'aide sociale est une prestation d'assistance sociale destinée aux plus précaires. Dite prestation de comblement, elle est un filet de sécurité dont l'objectif est de « garantir des conditions de vie digne » aux bénéficiaires (art. 12, let. b, LRDU). À Genève, elle s'insère dans un dispositif cantonal aspirant à l'octroi de « prestations destinées à venir en aide aux personnes dans le besoin et à favoriser durablement l'autonomie, l'insertion sociale et l'insertion professionnelle » (art. 1, al. 2, LASLP). À ce titre, l'aide sociale se construit sur 3 piliers cruciaux : l'accompagnement social et les prestations financières, qui ne peuvent être dissociées du premier pilier, ainsi que les diverses formes d'insertion qu'elle soit sociale, professionnelle, orientée vers la formation ou vers une reconversion (art. 3 et 21, LASLP).

### **2.1.2. Bases légales fédérales**

La Constitution de la Confédération suisse est la norme la plus élevée de l'ordre juridique suisse. Elle établit notamment quels sont les droits fondamentaux dont peuvent se revendiquer les citoyens suisses ainsi que toutes autres personnes présentes sur le territoire national. Au nombre de ces droits, la Constitution reconnaît le respect de la dignité humaine (art. 7). Le texte va même plus loin et prévoit un droit à bénéficier d'une aide lorsqu'un individu n'est pas en mesure de vivre en respect de ce principe. Cette prérogative est transcrite de la manière suivante : « Quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidée et assistée et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine » (art. 12). Lorsque la Constitution aborde les questions de répartition des compétences, elle attribue, en son article 115, l'exécution de cette tâche aux cantons. Ce point est au demeurant repris et détaillé dans la Loi fédérale en matière d'assistance (LAS).

La LAS débute en réaffirmant qu'elle ne prétend nullement établir une politique publique fédérale, mais qu'elle entend être une loi-cadre déterminant les compétences en matière d'assistance sociale. Elle stipule ainsi que « les prescriptions et principes en vigueur » définissent quels sont les individus dans le besoin (art. 2, al. 2, LAS). La loi délimite la notion d'assistance de cette population aux prestations leur étant octroyées par une collectivité publique sous forme pécuniaire ou en nature, et ce, de manière proportionnée à leurs dénuements (art. 3, al. 1, LAS). Elle exclut, entre autres, de cette définition les prestations sociales revêtant une nature de subvention ou de subsides (art. 3, al. 2, LAS). En

conséquence, les éléments mentionnés nous permettent d'établir qu'il n'existe pas, à proprement parler, de loi fédérale portant spécifiquement sur l'aide sociale (CSIAS, s.d. - a).

Pour autant, il serait infondé d'interpréter cette absence comme un manque de normes. En effet, la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) émet des normes portant sur le concept de l'aide sociale ainsi que sur ces modalités de calcul. Y sont notamment détaillés les principes auxquels devrait être inféodée la prestation, ses conditions d'octroi, ainsi que le spectre des besoins de base auxquels elle doit permettre de répondre. À ce titre, le principe de finalité promu dans ce cadre fait figure d'exception dans le domaine social. Ainsi, à l'inverse des assurances sociales, pour lesquelles les conditions d'obtention sont multiples, les prestations de l'aide sociale « ne peuvent être modulées en fonction de la cause d'une situation de détresse » (CSIAS, 2025-a, p.6).

D'une portée informative, les normes CSIAS revêtent la forme de recommandations lorsqu'elles sont reconnues par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des affaires sociales. Ces bonnes pratiques, si elles jouent un rôle apparent de référence à l'échelle nationale, n'obtiennent de valeur juridique que dans la mesure où elles sont reprises dans les législations cantonales ou communales (CSIAS, s.d. - b). Le canton de Genève a, au demeurant, entrepris de reprendre tout une partie des normes CSIAS, bien qu'il s'autorise des écarts avec les montants préconisés par la conférence (CSIAS, 2025-b).

### **2.1.3. Application cantonale**

Le panorama du cadre légal en vigueur à l'échelon fédéral nous a permis de constater que le périmètre, les conditions et les procédures d'octroi de l'aide sociale étaient laissés au bon vouloir des cantons. Ce principe faisant foi, tant que la législation et l'action publique cantonale s'inscrivent dans les pas des prescriptions fédérales, nous allons désormais porter notre regard sur cet échelon. Plus précisément, l'exposé qui suit va porter sur la LASLP et sur le règlement y relatif: le RASLP. À cette occasion, nous nous pencherons également sur l'évolution du cadre légal genevois afin d'apprécier les changements de paradigmes, mais également de procédures implémentées lors des deux dernières décennies.

### **2.1.3.1. Le cadre en vigueur**

Nous reposant à nouveau sur la hiérarchie des normes en vigueur en Suisse, nous commençons par analyser la Constitution genevoise (Cst-GE) dans laquelle sont décrits les droits fondamentaux applicables dans le canton. Conformément aux préceptes fédéraux, Genève reconnaît un droit à un niveau de vie suffisant (Art. 39, Cst-GE). Cette dimension est au demeurant approfondie dans la Section 12 de la Constitution genevoise, dévolue à l'action sociale. Il y est, entre autres, reconnu comme mission de l'État de Genève la promotion de la prévoyance et de l'entraide, la lutte contre les causes de la pauvreté et la prévention de situations de détresse sociale (Art. 212, al. 2, Cst-GE). L'aide sociale, dont la gestion est déléguée à l'Hospice général (Hg) (Art. 214, Cst-GE), est ainsi présentée comme dernier filet de sécurité pour les personnes « dépourvues des moyens nécessaires pour satisfaire leurs besoins vitaux et personnels » (Art. 213, al. 1, Cst-GE). En effet, l'aide sociale clôture la hiérarchie des prestations sociales établies par l'article 13 de la Loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU) et est octroyée de manière subsidiaire « aux autres prestations sociales fédérales, cantonales ou communales et à celles des assurances sociales » (Art. 213, al. 2, Cst-GE). La Cst-GE témoigne également de l'engagement du canton vis-à-vis des jeunes, et ce « dans les domaines de la formation, de l'emploi, du logement et de la santé » (Art. 207, al. 1, Cst-GE). À ce titre, le texte reconnaît la jeunesse comme étant une population ayant des besoins lui étant propres et nécessitant un accompagnement plus poussé et de proximité.

Entrée en vigueur le 1er janvier 2025, la Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) concrétise les normes formulées dans la Constitution. Cette entrée en vigueur concorde avec la mise en place d'un nouveau paradigme relatif à l'aide sociale. Axée sur l'insertion, l'accompagnement social, l'autonomisation et la simplification administrative, la LASLP transpose ces principes dans le dispositif cantonal d'aide sociale et d'accompagnement individuel. La loi souligne notamment que l'exécution de ce plan d'action repose sur la mise en œuvre de partenariats entre les acteurs publics et les acteurs privés ayant trait au domaine social ainsi que l'établissement d'une collaboration interinstitutionnelle (Art. 1, LASLP). À ce titre, le dispositif cantonal est perçu comme un mécanisme qui « valorise et rassemble les actions et dispositifs des communes et d'organismes publics ou privés qui contribuent à l'atteinte des objectifs fixés par le plan cantonal » (Art. 7, LASLP). Pour y parvenir, la LASLP exhorte les autorités à instaurer une communication relative aux prestations auprès des bénéficiaires ainsi qu'à favoriser la collaboration avec les communes et la société civile (Art. 9, LASLP).

Dans le cadre de la LASLP, les références aux jeunes adultes en tant que bénéficiaires sont limitées aux mentions relatives à la prise en charge de leur l'assurance maladie (Art. 32, LASLP). Les mentions à ce public sont cependant plus nombreuses et précises dans le Règlement d'application de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (RASLP). Le règlement détaille notamment les diverses prestations financières auxquelles peuvent prétendre les enfants et jeunes adultes jusqu'à 25 ans révolus (Art. 66, RASLP). Le texte met également en avant la volonté d'aider les jeunes sans formation à intégrer le marché de l'emploi à travers la réalisation d'une formation professionnelle et du maintien de l'aide financière lors de cette dernière (Art. 62, RASLP).

### **2.1.3.2. Les évolutions du droit**

Afin d'apprécier au mieux le cadre légal actuellement en vigueur, il nous semble pertinent de brièvement nous intéresser à la manière dont il a évolué. À ce titre, nous aborderons les textes suivants : la Loi sur l'aide sociale individuelle (LASI) et le Règlement d'exécution de la loi sur l'aide sociale individuelle (RASL) ainsi que la Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (LIASI) et le Règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle (RIASI).

Entrées en vigueur le 1er août 2007, la LASI et le RASL s'inscrivent dans un constat simple : le cadre légal en place est désuet. La part de la population faisant face à des situations de précarité est en expansion et l'Hospice général n'est pas doté des outils nécessaires à leur prise en charge. Dans l'optique d'endiguer cette problématique, le Conseil d'État et le Grand Conseil se sont mobilisés afin d'offrir une refonte de la politique sociale genevoise axée sur une réforme institutionnelle de l'Hospice général et l'évolution de l'assistance publique en aide sociale. Ce second volet constitue le cœur de la LASI et véhicule un message clef : il n'est plus question pour l'État d'offrir la charité aux « nécessiteux », mais d'assurer un droit qui se veut individuel à l'aide sociale. À cet effet, la loi introduit une innovation : le contrat d'aide sociale individuel (CASI). Existant sous forme orale et informelle, la LASI ancre cet engagement du bénéficiaire vis-à-vis de l'Hospice général à suivre les mesures sur lesquelles les deux parties se sont accordées dans les pratiques institutionnelles de l'Hospice général. Le RASL, quant à lui, présente les procédures et modalités de calcul relatives aux prestations détaillées dans la loi (Conseil d'État de Genève, 2005).

Ce cadre légal n'a connu que peu de modifications avant 2011, date à partir de laquelle la LASI et le RASL sont respectivement devenus LIASI et RIASI. Cette dénomination marque une volonté politique de placer l'insertion et la réinsertion au cœur du dispositif d'aide sociale, qui

n'était jusqu'alors qu'axé sur l'accompagnement social et les prestations financières. Ce changement de paradigme se traduit par l'introduction d'une palette de mesures et de principes relatifs à l'intégration au marché du travail, qui ne se veut, à cette période, dirigée que vers ce milieu (Conseil d'État de Genève, 2009). La transition vers cette nouvelle législation signe également l'abandon du revenu minimum cantonal d'aide sociale (RMCAS) ; cette prestation ayant été jugée comme propice à l'instauration d'un effet d'aubaine. Les évaluations de la loi relative au RMCAS ont ainsi révélé que cette aide contribuait « à accentuer l'éloignement de ses bénéficiaires du marché du travail » (Conseil d'État de Genève, 2009, p. 36) quand devait servir de tremplin pour le retour à l'emploi.

Les dernières modifications majeures apportées à la législation portant sur l'aide sociale sont celles ayant été introduites dans la LASLP et son règlement d'application. Telles les précédentes évolutions, celle-ci s'inscrit dans le constat qu'une réforme doit intervenir pour réconcilier le cadre légal avec le contexte socio-économique et les besoins des bénéficiaires.

#### **2.1.4. Exécution déléguée**

La Constitution genevoise confère à l'Hospice général le statut d' « établissement autonome de droit public » en faisant de facto un d'établissement public autonome (EPA) (Art. 214, al. 1, Cst-GE). Le texte constitutionnel délègue à l'institution la charge et l'octroi de l'aide sociale (art. 214, al. 2). La Loi sur l'Hospice général (LHG) mandate également l'EPA afin qu'il s'acquitte « des tâches d'assistance qui incombent au canton en vertu de la législation fédérale sur l'asile » à travers l'aide aux migrants (Art. 3, al. 4, LHG). L'Hospice général s'inscrit ainsi comme étant un exécutant dont la tâche consiste en la mise en œuvre de la politique publique déterminée par l'État. Afin d'assurer son fonctionnement, la Cst-GE assure à l'Hospice général « les moyens d'accomplir ses tâches et couvre ses excédents de charges par un crédit porté chaque année au budget cantonal » (Art. 215, al.3, Cst-GE).

La mission dévolue à l'Hospice général prend corps à travers le contrat de prestations liant l'institution et l'État de Genève. La modalité est effectuée sous l'égide du Département de la cohésion sociale (DCS) qui acquiert le rôle de département de tutelle. Le contrat de prestations établit les activités et objectifs auxquels est soumis l'Hospice général ainsi que les indicateurs servant à mesurer le taux de réalisation y relatif. À travers le contrat de prestations, l'Hospice général acquiert notamment la capacité de recourir, d'entente avec le DCS, à des acteurs externes à l'institution dans le cadre de l'octroi de mesures d'insertion ou de formation (Art. 5, al. 11, Contrat de prestations entre l'État de Genève et l'Hospice général).

### **2.1.5. Synthèse**

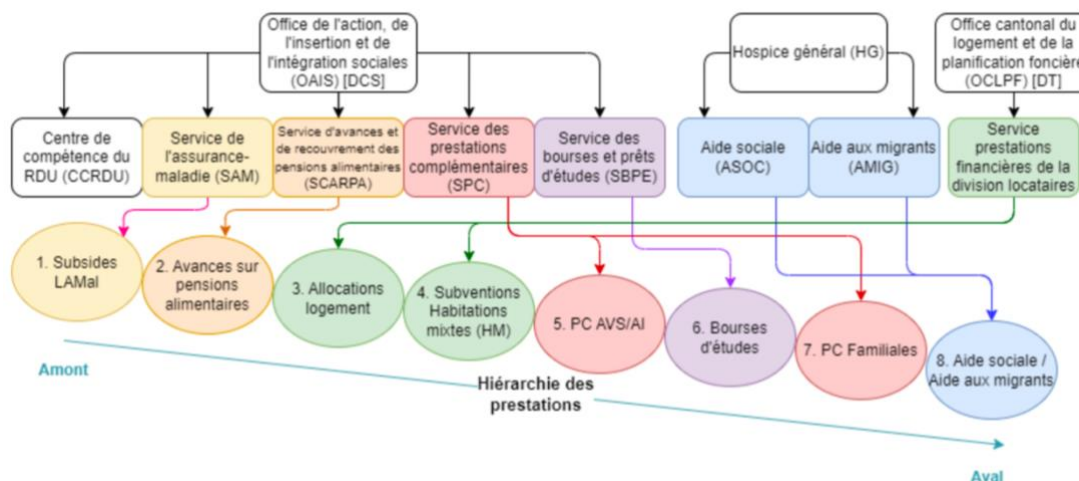
Le cadre relatif à l'aide sociale se veut, et ce, peu importe sa position dans la hiérarchie des normes, axé sur une dimension normative. Construit autour de doctrine et de principes, le cadre légal en vigueur tend vers un idéal plutôt que vers la définition d'un corpus rigide ne laissant aucune place à l'interprétation. La structure de la LASLP témoigne sans conteste de ce phénomène. En effet, construite autour de l'idée d'une simplification administrative et d'un focus sur l'accompagnement social vis-à-vis des bénéficiaires, la loi fait le choix de se soumettre à ces mêmes principes. Ainsi, cette réforme est l'avènement des 9 principes d'accompagnement social, ce document venant remplacer un grand nombre de directives de l'Hospice général.

## **2.2. Aide sociale : instrument contre la précarité**

Avant d'axer notre regard sur les jeunes adultes, il nous semble pertinent de replacer l'aide sociale dans le contexte politique et socio-économique genevois. Pour ce faire, nous présenterons le profil des bénéficiaires de la prestation ainsi que le cadre dans lequel s'inscrit une telle demande. Nous poursuivrons en situant l'augmentation de la précarité observée à Genève dans le contexte national. Enfin, nous nous appuierons sur les données de l'Hospice général pour offrir un panorama du parcours des bénéficiaires de l'aide sociale.

### **2.2.1. Bénéficiaires**

L'aide sociale est une prestation de comblement versée sous conditions de ressources et dont l'octroi repose, entre autres, sur le revenu déterminant unifié (RDU). Cet outil offre une vision globale de la situation financière d'un individu, considérant ses revenus ainsi qu'une part de sa fortune, diminués d'une série de dépenses, tels que les frais de prévoyance, professionnels, de formation ou médicaux ainsi que diverses cotisations (Chap. 2, LRDU). Du fait de la vision panoramique qu'il pourvoit, le RDU permet ainsi l'allocation des prestations composant la hiérarchie des prestations sociales selon une logique subsidiaire. Comme le laisse entrevoir la dénomination de *filet de sécurité*, l'aide sociale se positionne au dernier rang de la hiérarchie des prestations sociales.



*Hiérarchie des prestations sociales délivrées dans le Canton de Genève. Reproduit à partir de « Évaluation - Loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU) » par Cour des comptes de Genève, 2023, p.3*

Les bénéficiaires de l'aide sociale sont ainsi composés des personnes ne pouvant pas prétendre aux autres prestations sociales, car non éligibles, et de celles dont l'octroi desdites prestations ne leur permettrait pas de subvenir à leurs besoins. À ce titre, ils représentent la frange de la population la plus à risque de précarité, et ce, sans compter les individus éligibles, mais ne recourant pas à l'aide sociale. La population bénéficiant de l'aide sociale n'a, au demeurant, pas cessé de croître. L'Hospice général rapporte ainsi un taux de recours à l'aide sociale à Genève de 6,3 % en 2023 contre 5,3 % lors de l'entrée en vigueur de la LIASI en 2012. Ainsi, là où, en 2015, 25 311 personnes avaient obtenu une prestation financière au moins une fois dans l'année, en 2024, ce sont 33 606 individus qui sont concernés (Hospice général, 2025).

### 2.2.2. Augmentation de la précarité

L'augmentation du nombre de bénéficiaires de l'aide sociale dans le canton s'inscrit dans une tendance de précarisation de la population genevoise. Ce phénomène transparaît à travers l'examen, mené par l'Hospice général, de la problématique qu'est l'augmentation des dossiers d'aide sociale. D'une part, le constat y est sous-tendu par une croissance du nombre de dossiers, mais également par celle tout aussi alarmante du contingent de nouveaux dossiers, passé de 4 720 en 2023 à 5 748 en 2024. Parallèlement, la tendance est amplifiée par une réduction des clôtures des dossiers. D'autre part, l'Hospice général indique une considérable progression dans les sollicitations d'acteurs opérant en amont de l'aide sociale, témoignant

non seulement d'une « fragilisation d'une partie de la population genevoise », mais également du réseau qui la soutient (Hospice général, 2025b).

Ce phénomène, loin d'être anodin, est à contre-courant des trajectoires identifiées dans le reste de la Suisse ; les cantons et centres urbains semblant connaître une réduction du recours à l'aide sociale en leur sein (Hospice général, 2025b). En effet, en 2023, le canton de Genève est celui à posséder le taux d'aide sociale le plus élevé en Suisse, détrônant le canton de Neuchâtel ayant quant à lui connu une baisse de 0,4 % (Office fédéral de la statistique, 2024). De même, l'Initiative des villes pour la politique sociale (2024) rapporte qu'en 2023, la majorité des 60 villes engagées dans ce projet ont rencontré un taux d'aide sociale inférieur à celui observé depuis plusieurs années.

Cette première recherche mandatée par l'Hospice général n'est pas parvenue à identifier de groupes ou de facteurs pouvant porter, à eux seuls, la responsabilité de l'augmentation observée. De ce fait, l'institution planifie un nouvel examen approfondi afin de clarifier ce contexte (Hospice général, 2025b).

### **2.2.3. Parcours des bénéficiaires**

L'intérêt porté aux nouveaux dossiers nous exhorte à questionner le parcours des autres bénéficiaires. Quelles sont les raisons de leur sortie de l'aide sociale ? Pourquoi y ont-ils à nouveau recours ?

En 2024, l'Hospice général a clôturé 3 929 dossiers selon les 5 typologies suivantes : l'amélioration des conditions économiques ou d'emploi, le versement d'autres prestations sociales, la fin de la responsabilité de l'institution, pour des motifs inconnus, telle que la disparition du bénéficiaire ou encore pour des raisons qualifiées *d'autres* et comprenant les déménagements hors du canton ou les mariages (Hospice général, 2025).

Dans un contexte économique fluctuant, une sortie de l'aide sociale n'équivaut cependant pas à l'assurance d'une stabilité financière sur le long terme. En effet, l'Hospice général observe un taux de retour de 26,8 % dans les 5 ans suivant l'extinction de la prestation, un tiers de cette population effectuant un retour dans l'institution dans l'année suivant sa sortie (Hospice général, 2025). Quand bien même elles ne relèvent pas de notre champ d'analyse, ces chiffres soulèvent plusieurs questionnements qu'il nous semble important de formuler. La surcharge dans laquelle évolue l'Hospice général et la volonté politique de réduire la durée moyenne de

prise en charge des bénéficiaires conduisent-elles en une relaxe prématurée des bénéficiaires ? Le goulot d'étranglement émanant de l'engorgement du réseau institutionnel et associatif agissant en amont de l'aide sociale peut-il avoir pour conséquences la formation d'un plafond de verre entravant la rémission pleine et entière des anciens bénéficiaires de l'aide sociale ? Dans la mesure où le réseau est submergé et où ce phénomène pourrait entraîner une entrée ou un retour, fût-il temporaire, à l'Hospice général, le canton de Genève devrait-il s'efforcer de renforcer les structures pertinentes ?

#### **2.2.4. Synthèse**

L'aide sociale, telle qu'elle se présente dans le canton de Genève, a pour vocation d'être un instrument contre la précarité. Plus précisément, cette prestation est celle à pouvoir être octroyée en dernier recours et s'adresse donc aux individus les plus fragiles. Cette population n'a, au demeurant, cessé de croître malgré les développements du cadre légal en réponse aux évolutions socio-économiques. Cette tendance s'est, du reste, répercutée sur le nombre de dossiers gérés par l'Hospice général créant une surcharge de travail considérable pour les collaborateurs qui ne sont pas en mesure d'absorber l'excédent de populations de manière efficiente.

### **2.3. Un public cible complexe et hétérogène**

La section précédente nous a permis de contextualiser l'aide sociale dans le cadre de l'environnement genevois. Nous allons dorénavant axer nos propos sur les jeunes adultes bénéficiant de l'aide sociale et plus précisément sur le groupe que constituent les individus âgés de 18 à 25 ans. Afin d'appréhender au mieux ce public, nous exposerons dans cette partie les caractéristiques et spécificités de cette population à Genève. Pour ce faire, nous explorerons entre autres les transitions traversées par cette classe d'âge et analyserons certaines des raisons et circonstances ayant mené les bénéficiaires de l'aide sociale à l'Hospice général.

#### **2.3.1. Une période empreinte de transition**

Le passage à l'âge adulte, loin de ne caractériser qu'un changement de statut administratif, coïncide bien souvent avec l'enclenchement ou la concrétisation de diverses transitions. En effet, cette période clef est synonyme d'évolution personnelle et tend à coïncider avec des changements au sein des structures familiales, du parcours de formation ou professionnel ou

encore avec un changement de logement. Ainsi, les transitions caractérisant cette période de vie représentent autant de phases de fragilité pouvant conduire à des ruptures.

### **2.3.1.1. Transition mineure-majeur**

La Constitution suisse fixe la majorité d'un individu à ses 18 ans, marquant ainsi son accession à de nouveaux droits et obligations (art. 136, Cst). Cette transition est l'occasion de changements majeurs dans la mesure où une prise en charge judiciaire, sociale ou médicale est à l'œuvre : le droit à certaines prestations prend fin, les structures de soins évoluent et des responsabilités administratives, telles que les impôts, émergent (Dumas, 2022 ; HETS, 2024). La dimension formelle de la transition, si elle est ancrée dans la société, ne reflète pas la manière dont son évolution socio-économique a induit l'allongement de cette période de vie. En effet, là où la majorité était synonyme d'autonomie, d'un emploi stable, d'un logement propre, voire de mariage, ces étapes marquantes sont aujourd'hui réparties sur une période bien plus longue (Van de Velde, 2008 ; OFS, 2009). Le décalage entre les attentes de la société et la réalité à laquelle font face les jeunes apparaît comme un risque majeur dont l'ampleur croît pour ceux faisant face à des problématiques familiales, judiciaires, financières, sociales ou sanitaires (Dupont, 2017 ; Mermet, 2014). En effet, quand bien même des structures tampons destinées à faciliter la transition vers la majorité existent, celles-ci ne disposent que de places limitées, laissant un grand nombre d'individus dans le désarroi face au nouvel environnement s'offrant à eux (HETS, 2024 ; Lucas et al., 2019 ; Thion, 2020).

Dans ce contexte, la transition entre adolescence et âge adulte apparaît comme une étape lors de laquelle les responsabilités politiques et administratives relatives à la majorité sont assumées, mais où les conditions d'une véritable indépendance ne sont pas réunies, rendant essentiel l'apport d'un soutien financier, socio-éducatif et socioprofessionnel (Cour des comptes, 2025 ; Lucas et al., 2019 ; Thion, 2020). Le terme « jeune adulte » reflète ainsi parfaitement la dichotomie de cette période où construit social et réalité s'entrechoquent. Dans la suite de cette recherche, nous nous attacherons à qualifier le public soumis à notre périmètre d'analyse de jeune adulte, le terme faisant généralement référence aux individus entre 18 et 25 ans dans le contexte genevois (HUG, 2025 ; Ville de Genève, 2025), bien que certaines institutions admettent une fourchette plus large pouvant aller de 15 à 30 ans (Maurin, 2021 ; SantéPsy, s.d.).

### **2.3.1.2. Transition de formation**

Comme l'éprouve Van de Velde (2008), les premières années suivant la majorité ne coïncident plus toujours avec une insertion professionnelle immédiate. Ce phénomène repose principalement sur les deux axes que sont : l'allongement de la durée d'étude et le décrochage scolaire.

Le premier point s'explique par un intérêt croissant, bien qu'en partie dicté par les exigences du marché du travail, des jeunes adultes pour l'enseignement tertiaire comprenant les études dans une université, une haute école spécialisée ou une école supérieure (Le Roy-Zen Ruffinen et *al.*, 2024 ; SRED, 2010 ; SRED, 2025). En effet, en 2021, le pourcentage d'individus âgé de 20 à 23 ans poursuivant une formation tertiaire avait augmenté de 6 points par rapport à 2010, participant à fixer la durée moyenne de formation à 17,7 ans, soit environ jusqu'à 21,7 ans (Le Roy-Zen Ruffinen et *al.*, 2024).

L'introduction de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18) joue pour sa part un rôle dans les deux axes d'explications. Ce dispositif assure, tout du moins sur le plan théorique, le maintien des élèves mineurs dans le système scolaire, notamment à travers un recours aux structures d'accueil et aux formations pré-qualifiantes. De fait, FO18 réduit le décrochage scolaire des jeunes de moins de 18 ans, celui-ci étant passé de 1,4 % en 2017 à 0,4 % en 2021. Pour autant, ces chiffres ne reflètent pas une diminution globale du taux de décrochage scolaire ; le phénomène s'étant plutôt déplacé chez les plus de 18 ans ; le décrochage touchant 11,8 % de cette population en 2021 contre 6,8 % en 2017 (*Ibid.*).

Afin de raccrocher les jeunes adultes à un parcours de formation, la posture sociale et professionnelle dans le Canton de Genève est généralement celle d'une orientation vers la formation professionnelle. De par la représentation sociale attachée à cette voie, celle-ci est proposée, mais également demandée par les élèves ayant des difficultés scolaires afin qu'ils s'intègrent le plus rapidement possible au marché de l'emploi. Ce positionnement constitue de facto une exclusion de ce public des universités et hautes écoles (Annexe 4).

L'insertion dans le monde professionnel intervient donc généralement plus tard qu'elle ne le faisait auparavant. Néanmoins, un accès rapide à un emploi, au détriment d'une formation de longue durée, reste malgré tout possible pour les jeunes adultes. Cette voie se fait cependant au prix d'emplois relativement précaires (Polito, 2008), tout du moins en début de carrière dans la mesure où Meyer (2018) semble attester que 80 % des personnes sans formation post-obligatoire parviennent à intégrer le marché de l'emploi d'ici à leurs 30 ans.

### **2.3.1.3. Transition de logement**

L'indépendance résidentielle apparaît également comme étant une transition non négociable de la vie du jeune adulte. S'opérant de plus en plus tardivement, notamment du fait du rallongement des études et de la compétitivité du marché du travail, cette étape est complexifiée par un marché immobilier sous pression (Dubois, 2025 ; Pfefferlé, 2024). Sommairement parlant, les jeunes adultes cherchant un logement peuvent souhaiter trouver leur propre logement pour 4 types de raisons : l'obtention de leur autonomie, une évolution dans leur parcours de vie, une rupture familiale et la sortie d'une institution de placement.

La première explication est motivée par une volonté de prendre son envol et d'entreprendre le passage des seuils caractéristiques de l'âge adulte (Bernhardt et *al.*, 2005). Ce cheminement, quand bien même une certaine pression sociale peut le précipiter, apparaît comme moins contraignant que les autres dans la mesure où il relève d'un souhait et non d'un impératif (Adamopoulou et Kaya, 2018). La seconde option envisagée base la décision de quitter le foyer familial sur des facteurs d'apprentissage et professionnels (Bernhardt et *al.*, 2005 ; Havet, 2017). Qu'il s'agisse d'un départ de courte durée ou définitif, cette voie coïncide avec la transition précédemment abordée ; la superposition de deux événements pouvant induire une complexification de l'un ou l'autre. Les ruptures familiales sont le troisième scénario envisagé et les formes qu'il peut prendre sont multiples en fonction du degré de fracture rencontré. La structure du ménage, ces ressources socio-économiques et la relation entre parents et enfants jouent un rôle prédominant par rapport à l'âge auquel les jeunes adultes cessent de cohabiter avec leur famille (Brown et Lefaucheur, 2013 ; Işık Akın et *al.*, 2020 ; Seiffe-Krenke, 2006 ; Van Den Berg et *al.*, 2018). Dans ce cas de figure, le départ peut se faire de manière beaucoup plus précipitée que dans le cadre des autres alternatives, dans la mesure où il peut autant constituer un choix réfléchi qu'une mesure de sécurité (Brown et Lefaucheur, 2013 ; Dumont et Lessard, 2022 ; Mallett et *al.*, 2009). Enfin, la sortie d'une institution de placement, qui s'effectue généralement entre les 18 et 20 ans des jeunes adultes, est une étape charnière. Requérant une autonomisation quasi immédiate, bien qu'elle ait pu être cultivée dans le cadre de l'accompagnement socio-éducatif existant dans les foyers, cette transition constitue un risque croissant de tomber dans la pauvreté pour une population déjà fragilisée par son parcours (Thion, 2020).

Synonyme d'accroissement des coûts et de changement d'environnement, la décohabitation ou le départ d'un foyer est incontestablement une transition majeure dans la vie du jeune adulte. Étant donné sa multidimensionnalité, cette étape peut donner lieu à l'établissement ou au renforcement de certains facteurs de risques.

## **2.3.2. Des profils variés et dynamiques**

Les transitions par lesquelles passent les jeunes adultes, si elles n'interviennent pas toutes au même moment, comportent relativement les mêmes composantes. Il n'en va pas de même pour les profils des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale. Sans prétendre être exhaustifs, nous présenterons ci-après certaines des typologies récurrentes dans la population étudiée, et ce, tout en gardant à l'esprit l'importance de l'individualité dans une prestation telle que l'aide sociale.

### **2.3.2.1. Familles précaires**

La littérature établit que les mineurs et jeunes adultes représentent une part « disproportionnée » parmi les bénéficiaires de l'aide sociale (Initiative des villes pour la politique sociale, 2019, p.10 ; Höglinger et al., 2024). Pour autant, l'Initiative des villes pour la politique sociale (2019) annonce que les individus ayant grandi dans un foyer bénéficiant de la prestation parviennent relativement bien à s'en affranchir une fois adulte. Ce constat, qui peut paraître contre-intuitif, s'explique par l'attention particulière portée à ces jeunes adultes autant durant leur enfance que dans leurs premières années de vie d'adultes. Paradoxalement, ce sont d'ailleurs les bénéficiaires résidant encore chez leurs parents qui jouissent d'un plus grand soutien comme nous l'observerons avec l'action de l'équipe de la Transition vers la formation de Point Jeunes.

### **2.3.2.2. Working poor**

Les travailleurs à faible revenu, communément désignés sous le terme de « working poor », sont une catégorie de la population qui, bien qu'occupant un emploi rémunéré, court le risque de sombrer dans la pauvreté (Caritas, s.d. ; Crettaz, 2023). Cette situation repose sur la précarité des emplois qu'elle occupe, les taux d'occupation faibles qui sont les siens, mais également sur l'existence de besoins plus importants à l'échelle du ménage que pour le reste de la population ainsi que l'« insuffisance ou l'absence de prestations sociales » (Crettaz, 2018 ; HETS, 2025). Le poids de ces différents éléments de réponses évolue en fonction des caractéristiques des ménages, telles que la situation matrimoniale, le nombre d'enfants, et le niveau d'étude (Crettaz, 2018).

### **2.3.2.3. Jeunes sans formation**

L'Hospice général constate en 2024 que 70 % des jeunes adultes bénéficiant de l'aide sociale à Genève n'ont pas terminé de formation (Conseil d'État de Genève, 2024). S'inscrivant dans la volonté politique genevoise, l'institution axe son approche sur l'insertion des individus. Dépendamment de son parcours, de ses appétences et de ses attentes, le bénéficiaire suit une réinsertion orientée sur des aspects sociaux, formatifs ou professionnels. Ce cheminement ayant pour but l'intégration rapide dans le marché de l'emploi, l'accent est ainsi mis sur l'insertion à travers la formation professionnelle.

### **2.3.2.4. Troubles psychiques**

Les travaux effectués par les collaborateurs de la Cour des comptes concernant l'identification des besoins des jeunes adultes, de même que nos propres entretiens, attestent d'une exacerbation des questions de santé mentale chez les bénéficiaires de Point Jeunes. Si l'influence de la pandémie de COVID-19 divise quant à son rôle en tant que facteur d'intensification de la problématique au sein des jeunes adultes bénéficiaires de la prestation (Annexes 2 et 4), la littérature scientifique semble pour sa part attester d'une fragilisation des plus jeunes depuis cette période (Tettamanti et al., 2021). En effet, qu'il s'agisse d'anxiété ou de troubles plus complexes, les besoins et spécificités des jeunes adultes en lien avec la santé mentale sont de plus en plus reconnus (Saint-Girons, 2022 ; Vair, 2024). Ces troubles peuvent, au demeurant, être renforcés par la stigmatisation dont cette jeunesse peut faire l'objet du fait de son statut de bénéficiaire de l'aide sociale (Leresche, 2023).

### **2.3.2.5. Cumul des circonstances**

Les auteurs Bihr et Pfefferkorn (2008) théorisent le concept de système des inégalités selon lequel la pauvreté « est multidimensionnelle, [et] qu'elle relève d'un processus cumulatif » (p. 61). De ce constat, nous extrapolons qu'il en va de même pour la précarité. À ce titre, les circonstances abordées précédemment peuvent se superposer et induire un renforcement réciproque de leurs défavorables dynamiques handicapant plus encore les individus impactés (*ibid.*).

### **2.3.3. Synthèse**

La tranche d'âge que constitue notre public cible est caractérisée par l'avènement de multiples transitions. Depuis deux décennies, ces dernières interviennent néanmoins sur une période plus étendue, et ce, sans pour autant que leurs existences en tant que jalon de l'âge adulte ne soit remise en question (Bernhardt et *al.*, 2005 ; Dupont, 2017 ; Mermet, 2014 ; Van de Velde, 2008). À ce titre, les transitions participent à l'hétérogénéité de la population composée par les jeunes adultes ; le contexte dans lequel ces derniers évoluent étant des plus fluctuants. Aux spécificités typiques de cette tranche d'âge s'ajoutent leurs circonstances individuelles. Pouvant dans de rares cas apparaître comme un levier, l'environnement et les conditions dans lesquelles évoluent les jeunes adultes en situation de vulnérabilité s'avèrent le plus souvent aggraver leurs problématiques.

## **2.4. Un panorama des acteurs**

La section précédente nous ayant permis de visualiser les caractéristiques types des jeunes adultes bénéficiant de l'aide sociale à Genève, nous nous attacherons désormais à présenter les acteurs opérant autour d'eux. À cet effet, nous aborderons le rôle de l'État de Genève en tant que garant de la prestation. Sera ensuite mis en avant l'entité qu'est *Point Jeunes* ; la branche de l'Hospice Général dédiée aux jeunes adultes. Enfin, nous présenterons les acteurs publics et privés s'intégrant, de manière formalisée ou non, à la prestation.

### **2.4.1. Un État régulateur**

Comme cela a pu être démontré à travers l'exploration du cadre légal applicable dans et pour le Canton, l'État de Genève fournit le cadre dans lequel la prestation doit s'insérer sans pour autant qu'il ne la pourvoie directement. La politique sociale genevoise en la matière est ainsi déléguée à l'entité publique autonome qu'est l'Hospice Général dans le cadre de l'agentification de l'aide sociale.

Réforme phare de la nouvelle gestion publique, ce procédé revendique le rapprochement d'une agence vis-à-vis de son public cible dans un effort de lui offrir une gouvernance plus indépendante et réactive qu'un département étatique (Torfing et Triantafillou, 2013). Qualifiés dans le cas genevois d'EPA, ces organismes se caractérisent d'après Vining et al. (2015) comme des organisations plus autonomes sur lesquelles « les gouvernements conservent la propriété formelle et [...] les responsables politiques maintiennent un contrôle hiérarchique »

(p. 194). Cette dualité se traduit d'une part par le cadre auquel l'Hospice Général est soumis à travers l'environnement juridique et le contrat de prestation. D'autre part, la disparition des directives, au profit des 9 principes d'accompagnement social, accroît la marge de manœuvre dont bénéficie l'institution. Ainsi, le Canton de Genève se positionne comme garant de l'aide sociale et du cadre légal dans lequel elle s'inscrit, sans pour autant être un acteur de terrain, ce rôle étant dévolu à l'Hospice Général.

## **2.4.2. Point Jeunes**

Point Jeunes est l'entité de l'Hospice Général destinée aux jeunes adultes de 18 à 25 ans. En tant qu'organisme désigné pour fournir une aide sociale spécifique à ce groupe cible, cette entité est non seulement essentielle, mais également indispensable. De ce fait, l'entité sera la première à être analysée. Pour ce faire, nous nous intéressons à l'évolution de Point Jeunes et de ses missions. Nous poursuivrons en examinant la structure de l'unité et les activités de ces équipes.

### **2.4.2.1. *Évolution de Point Jeunes*<sup>1</sup>**

Créée sous la dénomination d'Infor Jeunes en 1979, la structure aujourd'hui connue comme étant Point Jeunes, a débuté en tant qu'espace d'information et de prévention à destination des jeunes adultes. Inspiré par une équipe éducative, Infor Jeunes est à l'origine de la création des refuges temporaires Gabrielle Sabet en 1986 et 1992.

Au début des années 2000, Infor Jeunes était responsable d'un appartement dans lequel les éducateurs sociaux proposaient des permanences quotidiennes afin de « donner un coup de pouce » aux jeunes adultes rencontrant des difficultés. La conjoncture économique et sociale de l'époque permettait ainsi d'offrir un support ponctuel sans qu'un suivi plus prononcé ne soit requis. Dans cet esprit de conseil, les entrevues avec les jeunes se déroulaient dans un espace décloisonné afin que collaborateurs et jeunes puissent partager leurs expériences ou

---

<sup>1</sup> L'histoire et les métamorphoses de Point Jeunes nous ont été communiquées dans le cadre d'un entretien réalisé avec une collaboratrice de la structure, que nous nommerons Alba. Le contre rendu de cette rencontre fait l'objet de l'Annexe 2 et a été validé par notre interlocutrice. Afin de ne pas contrevenir au secret de fonction s'appliquant à nos activités durant le stage réalisé à la Cour des comptes, l'entretien s'est tenu en amont du stage et à débiter par la présentation de notre démarche, qui, contrairement à celle de la Cour, à une vocation purement académique et ne possède pas la moindre dimension contraignante.

recommandations à leurs pairs. À cette période, les thématiques récurrentes étaient axées sur les problèmes familiaux, le logement et l'insertion professionnelle, tandis que la santé mentale ne représentait pas un défi d'une ampleur similaire à celle qu'elle incarne désormais.

Les années 2010 ont marqué une évolution de paradigme autant dans la structure d'Infor Jeunes que dans son mode de fonctionnement ; la structure a changé de département au sein de l'Hospice général, passant du fait de sa clôture, du département des établissements au département de l'action sociale (ASOC). Ce changement de tutelle a coïncidé avec un premier agrandissement de la structure, celle-ci ayant dès lors intégré des assistants sociaux à son action, ainsi qu'en l'ajout de la prestation d'aide sociale parmi ses outils. Plus précisément, l'ajout de ces nouvelles ressources s'est inscrit dans le cadre d'un projet pilote établi conjointement avec les deux quartiers de la Ville de Genève que sont Servette et Saint-Jean. Cette entreprise visant à ce qu'Infor Jeunes accueille les jeunes adultes de 18 à 25 ans souhaitant ouvrir un dossier à l'Hospice général ayant été un succès, le projet a été étendu à l'intégralité de la Ville de Genève, puis à son Canton. L'évolution du périmètre d'action d'Infor Jeunes, qui s'est au demeurant fait rebaptiser Point Jeunes en 2012, a induit une augmentation drastique des flux dans la structure. Ces derniers, s'ils ont partiellement pu être comblés par un accroissement du nombre d'assistants sociaux et l'ajout de l'antenne CAP Formations, n'ont pas moins laissé Point Jeunes dans une situation de tension quasi continue.

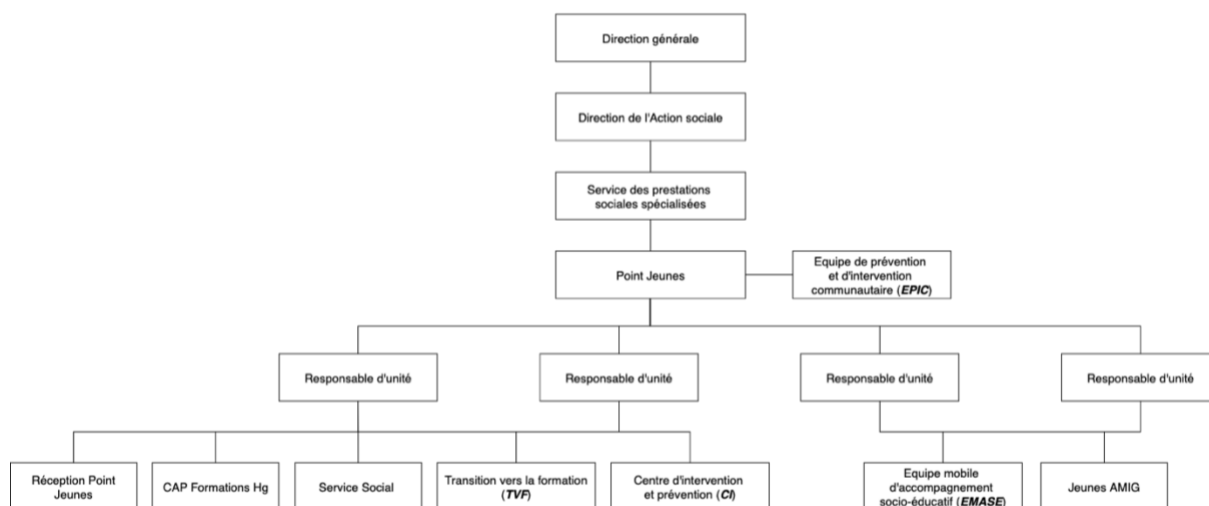
Depuis, Point Jeunes a vécu de nouveaux agrandissements, l'Équipe mobile d'accompagnement socio-éducatif et les jeunes bénéficiaires de l'aide aux migrants ayant rejoint ses rangs à la suite de la fermeture ou à la réallocation d'une partie des foyers de l'Hospice général. La structure fait ainsi face à une population requérant ses services toujours plus importants (Annexe 2).

#### **2.4.2.2. Structure de Point Jeunes**

Partie intégrante du service des prestations sociales spécialisées, du fait des spécificités de son public, Point Jeunes est aujourd'hui structurée autour de 7 unités et d'une réception, chapeautées par 4 responsables d'unités. Afin de mieux appréhender les prestations offertes au sein de Point Jeunes, nous détaillerons ci-après le rôle et les prérogatives des équipes qui le composent.

Ces équipes sont, au demeurant, constituées de 4 types de collaborateurs : les chargés d'accueil social (CHAS), les gestionnaires en finance et administration (GFA) ainsi que les

assistants sociaux (AS) et les éducateurs sociaux (ES), tous deux étant aujourd’hui connu sous la dénomination commune de travailleurs sociaux (TS). Les CHAS, présents à la réception de Point Jeunes, assurent l’accueil et l’orientation dans l’institution. Les GFA sont pour leur part chargés de la dimension financière de la prestation d’aide sociale ainsi que de la centralisation de la documentation administrative relative aux bénéficiaires. Les TS gèrent, pour leur part, le suivi social et socio-éducatif des jeunes adultes (Cour des comptes, 2025).



Organigramme de Point Jeunes au 30 juin 2025. Cour des comptes de Genève, 2025

**Réception Point Jeunes** : Premier point de contact entre les jeunes adultes et l’institution, la réception assure leur accueil et orientation dans la structure (Cour des comptes, 2025).

**Antenne de l’Hospice général à CAP Formations** : Constituée de travailleurs sociaux de l’Hospice général, cette équipe est implantée dans les locaux de CAP Formations. Ce dispositif a pour objectif de favoriser l’insertion ou la réinsertion dans une formation qualifiante à travers un soutien et l’orientation vers diverses mesures. Au même titre, l’antenne de l’Hospice général accueille les jeunes adultes suivis à Point Jeunes ainsi que le public de CAP Formations qui pourraient nécessiter un accompagnement allant au-delà d’une dimension socio-éducative (Cour des comptes, 2025).

**Service Social** : Le service social constitue le cœur de la prestation d’aide sociale délivrée aux jeunes adultes. Les collaborateurs de cette unité effectuent le suivi des jeunes adultes et les orientent, le cas échéant, vers les mesures pouvant leur être bénéfique. Cet accompagnement dure jusqu’aux 24 ans et 11 mois des bénéficiaires. À la suite de cela leur dossier est transféré auprès du centre d’action sociale (CAS) de leur quartier. Néanmoins, les

nouveaux dossiers ne sont acceptés que jusqu'aux 22 ans et 11 mois d'un individu. Après quoi la prise en charge est directement réalisée par un CAS. Les collaborateurs du service social assurent également la bonne compréhension par les bénéficiaires de leurs obligations envers l'Hospice général (Cour des comptes, 2025).

**Transition vers la formation (TVF) :** L'unité Transition vers la formation effectue un travail socio-éducatif auprès des jeunes adultes âgés de 17 à 21 ans dont les parents sont eux-mêmes bénéficiaires de l'aide sociale. La tâche du TVF est de prévenir le décrochage scolaire ou, à défaut, de favoriser la réinsertion dans une formation. La prestation fournie étant destinée aux jeunes vivant dans le foyer familial, elle n'englobe pas les questions financières, celles-ci restant l'apanage du CAS en charge du ménage. Ce positionnement, et le public restreint auquel s'adresse l'équipe, permettent aux collaborateurs de se concentrer sur les freins rencontrés par les jeunes, à travers un accompagnement plus soutenu que celui fourni par le service social. Ce point apparaît néanmoins comme paradoxal dans la mesure où la population concernée ne présentant qu'une problématique socio-éducative bénéficie d'un suivi plus soutenu que les individus connaissant également des difficultés financières (Cour des comptes, 2025).

**Centre d'intervention et prévention (CI) :** Dans la continuité d'Infor Jeunes, le CI offre avant tout un espace d'accueil et d'information anonyme pour les jeunes de 17 à 25 ans. L'espace qu'il occupe met à disposition du matériel bureautique permettant d'octroyer un pouvoir d'agir à son public cible. En parallèle, le Centre d'intervention et prévention opère dans les écoles pour sensibiliser la jeunesse, notamment en ce qui concerne les défis que représentent le passage à l'âge adulte et l'autonomisation (Cour des comptes, 2025).

**Équipe de prévention et d'intervention communautaire (EPIC) :** Agissant en tant que consultant sur les thématiques relatives à la jeunesse, l'EPIC aide les différentes composantes du réseau à mettre en place les projets leur tenant à cœur. Pour ce faire, l'équipe offre ses services à des fins d'entremetteur dans le but de faciliter la réflexion des mandants (Cour des comptes, 2025).

**Jeunes AMIG :** L'unité jeunes adultes de l'Aide aux migrants a rejoint Point Jeunes en 2022 dans l'optique de créer une cohésion générationnelle allant au-delà des spécificités existantes entre Action sociale et Aide aux migrants : AMISOC (Cour des comptes, 2025). Le public cible de cette unité bénéficiant de l'aide aux migrants, et non de l'aide sociale, nous ne reviendrons pas davantage sur son activité.

**Équipe mobile d'accompagnement socio-éducatif (EMASE)** : Également active auprès des jeunes migrants et ex-RMNA, l'EMASE intervient dans les foyers afin de soutenir les équipes socio-éducatives sur place. Cette équipe peut également endosser un rôle d'accompagnement des jeunes auprès des différentes structures et aux rendez-vous auxquels ils sont conviés (Cour des comptes, 2025).

### **2.4.2.3. Place de Point Jeunes dans le réseau**

Point de chute des jeunes adultes rencontrant des difficultés financières, sociales, socio-éducatives et socio-professionnelles, Point Jeunes est un acteur clef du réseau jeunesse. Si la structure se veut théoriquement être le dernier filet des jeunes adultes en détresse, elle s'avère plus exactement représenter une plaque tournante pour ce public. En effet, d'une part, les assistants sociaux soulignent qu'une partie des jeunes s'adressant à Point Jeunes le font lorsque leurs situations sont critiques et qu'ils nécessitent véritablement du soutien procuré à travers la prestation d'aide sociale. D'autre part, les actions de prévention dans lesquelles s'investit le CI participent à la promotion de Point Jeunes en tant qu'acteur de référence. À ce titre, certains jeunes adultes peuvent se retrouver dans la structure, car n'ayant pas connaissance d'autres acteurs pouvant le soutenir. La tâche des collaborateurs est ainsi de remonter la hiérarchie des prestations sociales afin de déterminer si, dans l'optique de ne pas contrevenir au principe de subsidiarité, une autre prestation ne pourrait pas être octroyée aux jeunes adultes (Annexe 2).

### **2.4.3. Des satellites du dispositif**

Étant donné son rôle d'agent principal de l'aide sociale à destination des jeunes adultes, Point Jeunes est l'acteur central du réseau les encadrant. Pour autant, l'entité est loin d'être la seule à agir en faveur de cette tranche d'âge. En effet, de nombreuses structures étatiques et para-étatiques, ainsi que des acteurs de la société civile, se relaient pour offrir des aides et mesures actives dans divers domaines. La collaboration entre l'Hospice général d'un côté, et les acteurs constituant le réseau soutenant les jeunes adultes de l'autre, est au demeurant, plébiscitée par le contrat de prestation liant l'institution et l'État de Genève.

#### **2.4.3.1. Des structures étatiques et para-étatiques**

Dans les précédentes sections, nous avons établi que l'État de Genève ne pourvoit pas la prestation d'aide sociale aux jeunes adultes. Pour autant, le Canton n'est pas sans agir pour

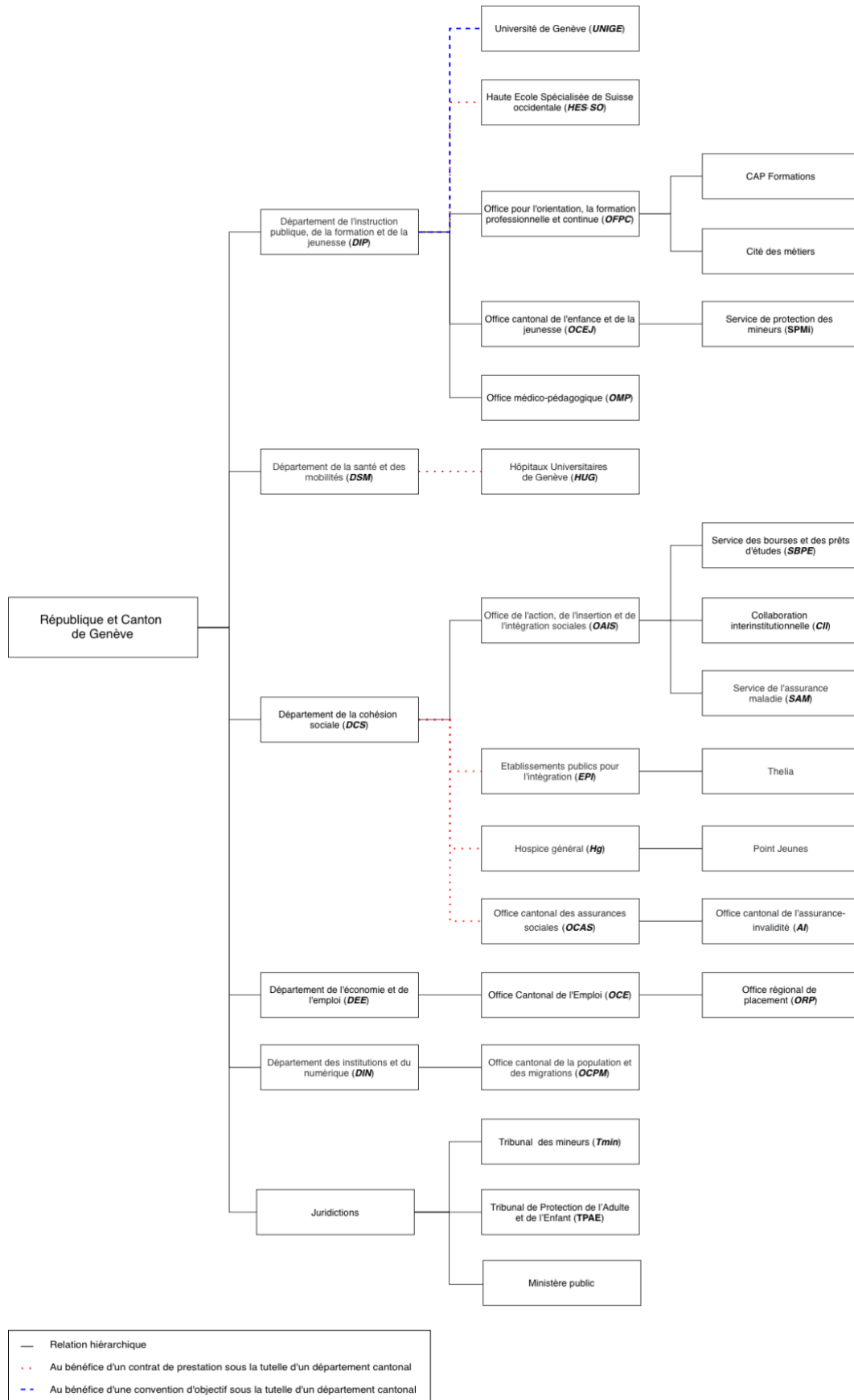
ce public. À travers des institutions étatiques, mais également la délégation de tâches à des structures para-étatiques, telles que les établissements publics autonomes, Genève assure un soutien ainsi qu'une action sur le plan de la formation, de la santé ainsi que sur le domaine social, professionnelle et juridique.

#### *2.4.3.1.1. Les départements cantonaux*

La cartographie des acteurs actifs auprès des jeunes adultes précaires a permis d'identifier une implication des 3 départements cantonaux que sont le Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP), le Département de la santé et des mobilités (DSM), le Département de la cohésion sociale, le Département de l'économie et de l'emploi (DEE) ainsi que des 3 juridictions que sont le Ministère public, le Tribunal des mineurs (Tmin) et le Tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant (TPAE).

Du fait de la propre action de ces acteurs ou à travers celles des institutions sous leurs tutelles, des dispositifs en matière d'instruction et de formation, de santé, de culture, d'intégration sociale, d'emploi ou encore légale sont offerts à destination des jeunes adultes. Ces derniers peuvent prendre diverses formes : aide financière sous conditions, comme les subventions d'assurance maladie et les prêts et bourses d'études, soutien social, tel que celui proposé par l'Office régional de l'emploi, CAP Formations et Thelia ou encore aide à la formation, soins hospitaliers et placement en foyers.

Certains départements cantonaux, quand bien même ils ne jouent pas un rôle plus prépondérant auprès des jeunes adultes que vis-à-vis du reste de la population, peuvent avoir un impact considérable chez les bénéficiaires de l'aide sociale. Ainsi, les travailleurs sociaux nous ont fait part du fait qu'une proportion importante des jeunes adultes à l'aide sociale ne sont pas citoyens helvétiques. Le DIN, à travers l'Office cantonal de la population et des migrations, exerce un rôle indirect, mais d'envergure dans l'octroi de la prestation pour les bénéficiaires n'ayant ni la nationalité suisse ni le statut de requérant d'asile. En effet, si ces dernières reçoivent la même prestation d'aide sociale que les citoyens helvétiques, le renouvellement de leur statut d'établissement impacte la possibilité d'une réallocation de l'aide sociale. Au même titre, la Collaboration Interinstitutionnelle (CII), gérée par le DCS, est d'une aide substantielle dans la gestion des dossiers des bénéficiaires, et ce, bien qu'elle n'interagisse que peu avec eux. Ce service repose sur une logique de coopération entre l'Office de l'Assurance-Invalidité, l'Office régional de placement et l'Hospice général. La CII possède ainsi une fonction de relais entre ces acteurs, sa mission consistant, entre autres, à



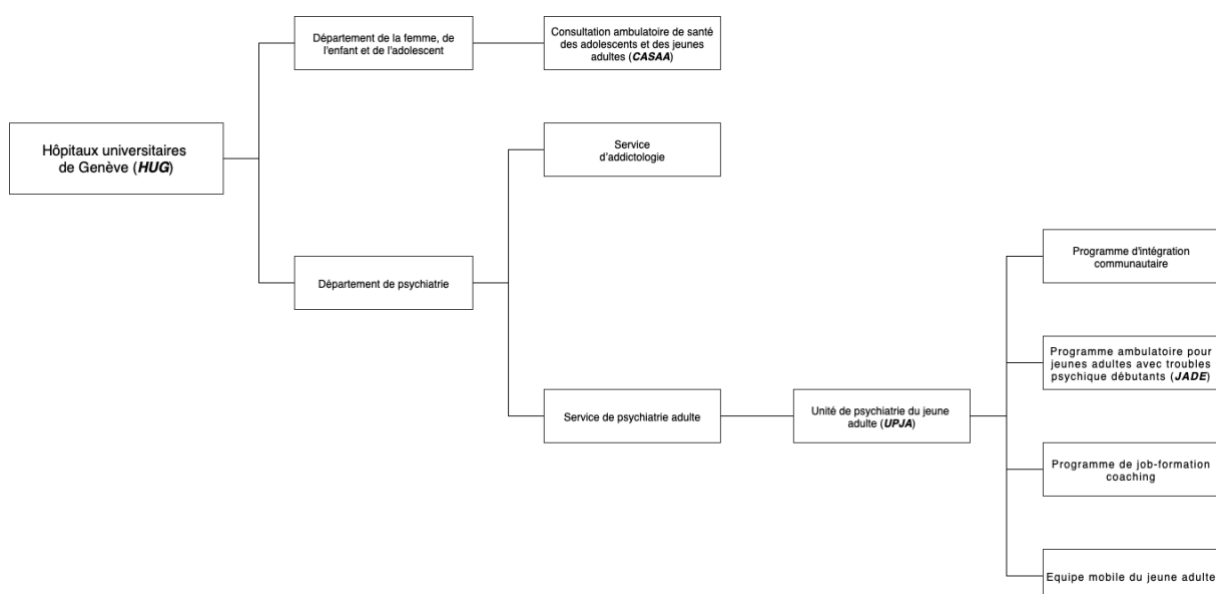
Principaux acteurs de l'État de Genève exerçant une action relative aux jeunes adultes. Cour des comptes Genève, 2025

assurer un partage d'information et une communication plus fluide malgré l'engorgement respectif de ces structures.

### 2.4.3.1.2. Les Hôpitaux universitaires de Genève

Les Hôpitaux universitaires de Genève (HUG) sont le cœur battant du réseau soutenant les jeunes adultes en termes de soin. L'institution est un EPA et bénéficie à ce titre d'un contrat de prestation avec l'État de Genève, encadré par le DSM. Du fait de leur structure, les HUG offrent une place à part entière aux jeunes adultes, leur assurant des prestations allant au-delà de la dichotomie enfance et adulte.

D'une part, les HUG prennent en charge les questions de santé somatique et sexuelle, notamment à travers la consultation ambulatoire de santé des adolescents et des jeunes adultes (CASAA). La CASAA assure également une transition entre les soins pédiatriques et le suivi adulte. D'autre part, la santé mentale de ce public est adressée dans l'unité de psychiatrie du jeune adulte (UPJA) ainsi, en fonction de la problématique, que dans le service d'addictologie. L'UPJA offre 4 dispositifs cherchant à répondre aux besoins psychiatriques des jeunes adultes selon leur degré d'autonomie ainsi que de leurs besoins d'un apport médicalisé. À ce titre, l'institution est l'un des rares acteurs à offrir une dimension médicalisée des soins, les actions relatives à la santé mentale se cantonnant bien souvent à un accompagnement social, des conseils ou à des séances d'équithérapie ou d'art thérapie.



*Acteurs exerçant une action relative aux jeunes adultes dans les Hôpitaux universitaires de Genève. Cour des comptes de Genève, 2025*

### **2.4.3.2. Les communes**

Les communes du Canton de Genève constituent des acteurs clefs du réseau de soutien aux jeunes adultes (Annexe 1 ; art. 5, Contrat de prestations entre l'État de Genève et l'Hospice général). Du fait de la proximité de ces dernières avec leur population, elles apparaissent à la fois comme intervenant à part entière et comme canal de communication pertinent. De fait, le Bureau d'information social (s.d.) nous apprend que, sur les 45 communes genevoises, 19 d'entre elles proposent un service social à leurs concitoyens. À cette action s'ajoutent les partenariats que peuvent élaborer les communes afin d'offrir une diversité de prestation ou le financement de telles activités. L'élaboration de notre cartographie des acteurs du réseau de soutien aux jeunes adultes nous a par exemple sensibilisés à l'implication des communes dans les prestations proposées par la Fondation genevoise pour l'animation socioculturelle (FASe). En effet, la FASe, si elle possède un contrat de prestation avec l'État de Genève, entretient une relation privilégiée avec certaines communes au travers des équipes de travail social hors murs (TSHM) dont la mission se construit au cas par cas avec les communes autour d'un public allant généralement de 12 à 25 ans. Concernant le rôle d'intermédiaire que peuvent revêtir les communes, celui-ci peut prendre soit la forme d'une orientation par les services communaux des jeunes adultes auprès d'institutions à même de répondre à leurs problématiques, soit celle d'une action d'accueil d'acteur du réseau, tel que Point Jeunes, pour qu'ils réalisent des permanences (Annexe 2).

### **2.4.3.3. La société civile**

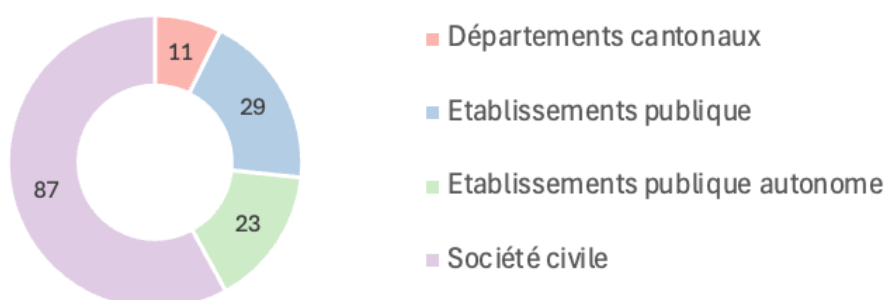
Du fait du nombre et de la diversité des acteurs et des dispositifs qu'elle englobe, la société civile est une composante clef du réseau de soutien aux jeunes adultes. Composée d'acteurs privés et plus généralement d'organisations non-gouvernementales, si cette typologie est considérée par certains comme antagoniste de l'État (Leca, 2003 ; Rangeon, 2013) ; d'autres soulignent que la société civile et l'État ne peuvent être considérés comme des sphères hermétiques l'une de l'autre (Aligisakis, 2001). En tout état de cause, la société civile se distingue par son expertise, ses objectifs, et sa capacité à s'organiser librement (Aligisakis, 2001 ; DCAF, 2015). « En somme, il s'agit d'un "lieu d'échange". Cela signifie que la [société civile] est à la fois une sorte d'entité, une collectivité physique ou topologique, mais également une relation, une interaction, un dialogue immatériel, une médiation » (Aligisakis, 2001, p.34). À ce titre, la société civile dispose d'une latitude et de souplesse pour proposer une multitude de dispositifs au-delà du périmètre de l'action étatique.



En dépit de la liberté d'action de la société civile, il existe un acteur en son sein chargé d'assurer un semblant de coordination entre les associations ainsi qu'entre ces dernières et les pouvoirs publics ; le collectif d'associations pour l'action sociale (CAPAS). CAPAS a ainsi pour rôle de « faire des regroupements et de trouver des solutions collectives » (Grand Conseil, 2025, p.7) aux problématiques rencontrées par ces divers acteurs en matière de politique sociale.

#### 2.4.3.4. Une offre de mesures diversifiée

Dans le cadre de notre travail sur la cartographie des acteurs impliqués auprès des jeunes adultes, nous avons recensé les dispositifs proposés à leur intention. Ce sont ainsi 150 dispositifs qui se traduisent par 255 modalités d'actions uniques<sup>2</sup> que nous avons pu identifier dans le Canton de Genève.

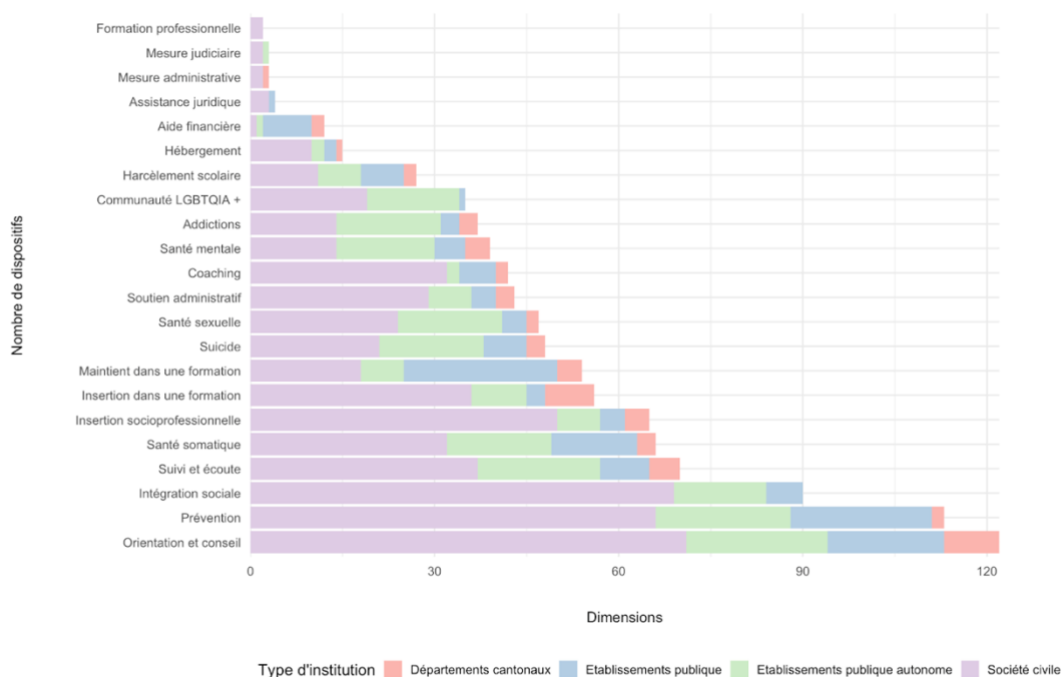


*Nombre de dispositifs   destination des jeunes adultes par type d'acteurs au 30 juin 2025. Cour des comptes de G n ve, 2025*

<sup>2</sup> La cartographie r alis e nous a permis d'identifier 513 modalit s d'actions chapeaut es par 150 dispositifs  voluant dans 65 institutions. Le chiffre de 255 que nous avan ons pour qualifier les « modalit s d'actions uniques » fait r f rence au nombre de modalit s d'actions distinctes que nous avons pu observer. Cette distinction du simple au double s'explique   travers deux ph nom nes ; la reproduction d'un m me dispositif, alors compt  comme une unique occurrence, dans plusieurs institutions ou lieu ainsi que la pr dominance d'un type d'action. A titre d'exemple, nous pouvons mentionner les TSHM que nous avons consid r s comme un unique dispositif quand bien m me il est implant  dans plusieurs communes genevoises. Ainsi chaque modalit  d'action mise en place dans cet environnement n'a  t  prise en compte qu'une seule fois. Les formes d'action faisant l'objet d'une redondance sont notamment la mise en place d'un suivi individualis  ou de permanence ainsi que les cours de remise   niveau et de bureautique.

Afin que la Cour puisse mettre en relation l'offre des dispositifs et les besoins des jeunes adultes, nous avons classifié la première en fonction de 24 dimensions reflétant autant le type d'action mis en place que le public auquel il est destiné. Ce panorama atteste de la prédominance de dispositifs pouvant être considérés comme se trouvant en amont de l'aide sociale ; des branches auxquelles il est possible de se rattraper avant que le filet de sécurité ne soit le dernier recours.

À travers cette diversité de dispositifs, les acteurs en présence sont en mesure de répondre à la plupart des besoins que la Cour des comptes a identifiés pour les jeunes adultes. Néanmoins, si l'offre est particulièrement diversifiée, elle est loin de couvrir la demande en termes quantitatifs. En effet, alors que certaines dimensions sont simplement peu développées, d'autres, malgré leurs envergures, ne parviennent pas à absorber les jeunes adultes du fait de leur popularité.

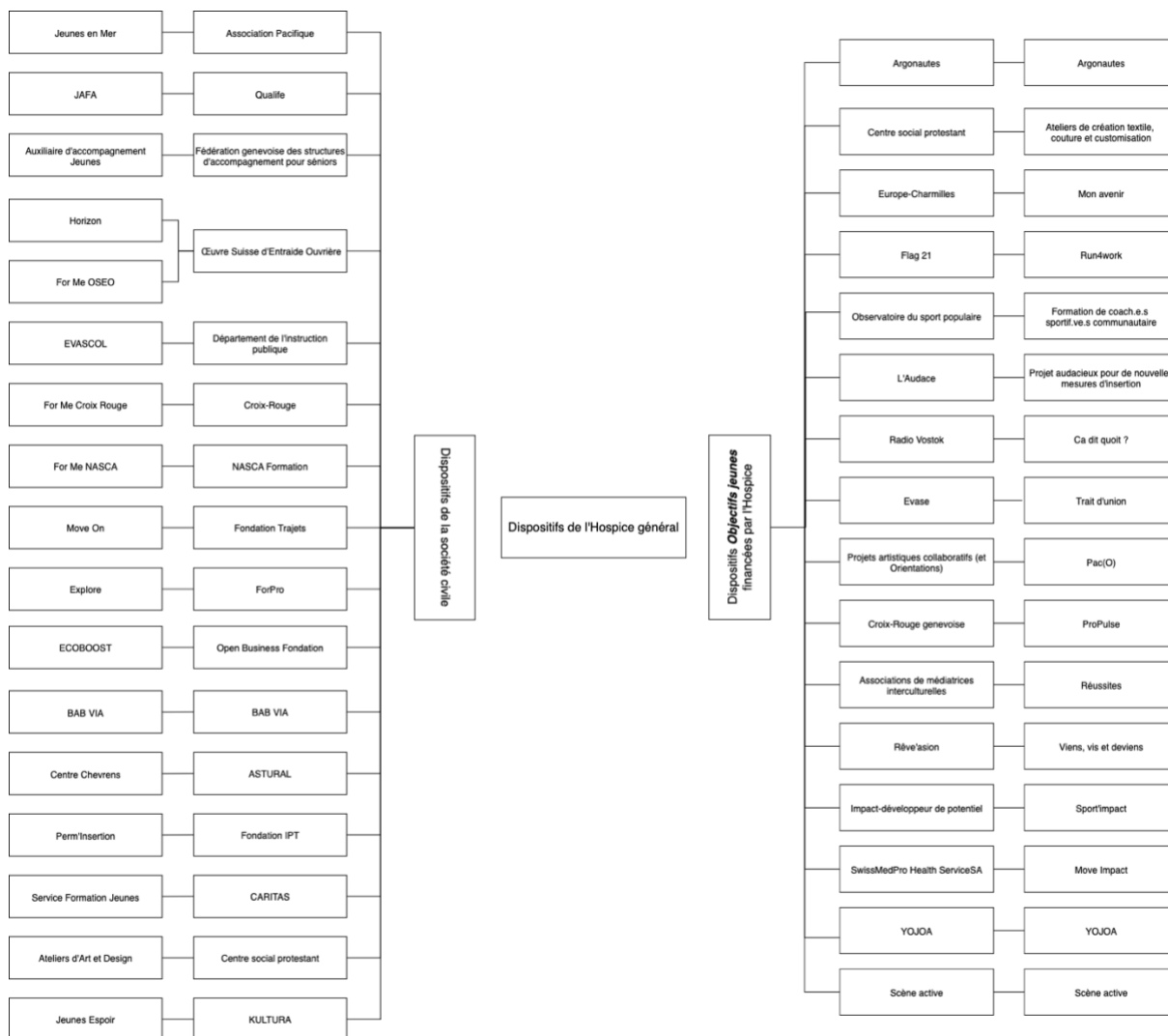


Nombre de dispositifs à destination des jeunes adultes par dimensions et type d'institution au 30 juin 2025. Cour des comptes de Genève, 2025

#### 2.4.4. Des relations formalisées

Au nombre des formes que peuvent prendre les partenariats dans lesquels s'engage l'Hospice général, nous retrouvons notamment le contrat ou plus précisément le mandat de prestations. Cette option est donnée à l'institution à travers le contrat de prestation qui la lie avec l'État de

Genève et selon lequel elle peut « établir un contrat de prestations avec des organismes privés, dans le cadre des dispositions légales et réglementaires et en informe le département » (art. 4, al. 3).



*Panorama des dispositifs de l'Hospice général. Cour des comptes de Genève, 2025*

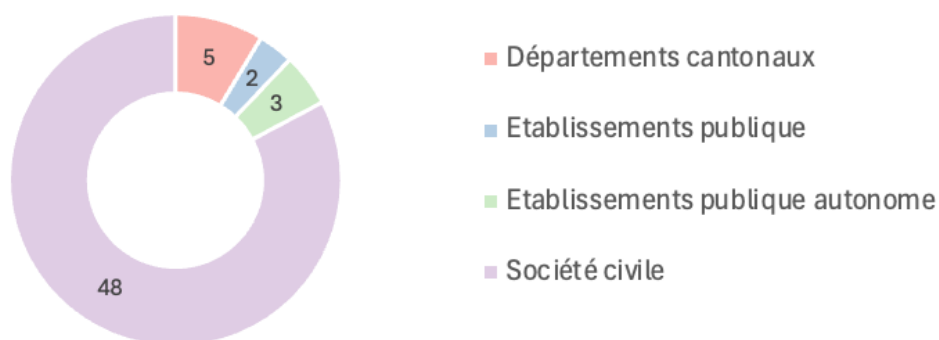
Notre travail dans les locaux de l'Hospice général nous a appris que celui-ci était partie, en date du 30 juin 2025, à 33 mandats de prestations à destination des jeunes adultes. Ces derniers, connus à l'interne sous le nom de dispositifs Hospice général, ont été réalisés avec des départements cantonaux, le DIP, et plus généralement avec des acteurs de la société civile. Le fondement de ces relations contractuelles est la réservation de places dans les dispositifs proposés par les parties contractantes pour les bénéficiaires de Point Jeunes. Selon

les modalités, l'Hospice général assure un financement partiel ou intégral des places par rapport au nombre de jeunes effectivement envoyés. L'autre partie fournit pour sa part la prestation ainsi que des informations relatives à une série d'indicateurs conjointement déterminés.

Parmi les 33 mandats de prestations susmentionnés, 16 d'entre eux ont été conclus au sujet de dispositifs encensés par le programme *Objectifs jeunes* du DCS. Ce dernier a pour mandat d'identifier et de soutenir des dispositifs visant à promouvoir l'insertion des jeunes adultes dans une formation à travers le sport, la culture et l'art. Nous observons ainsi une synergie dans l'action du département et de l'Hospice, qui assurent à eux deux une coordination dans le développement des questions d'insertion ; venant donc compléter l'action l'un de l'autre.

### 2.4.5. Synthèse

Le réseau jeunesse est composé de quantité d'acteurs dont la forme et l'action diffèrent. De même, leurs relations adoptent des configurations multiples, aussi bien formalisées que spontanées. Cet enchevêtrement de compétences et d'expertise assure la couverture d'une large gamme de besoins à destination des jeunes adultes.



*Nombre d'institutions actives auprès des jeunes adultes par types d'acteurs au 30 juin 2025. Cour des comptes de Genève, 2025*

### 3. Prisme théorique

#### 3.1. Gouvernance

Terminologie incontournable autant dans les sphères publiques que privées et sur la scène internationale, la notion de gouvernance et ces variantes de *good governance*, *corporate governance* et *data governance* foisonnent tant dans le langage courant que dans le discours politique, académique et entrepreneurial (Mathis, 2018). Afin de limiter toutes confusions concernant notre utilisation de ce terme, nous nous attacherons à présenter la gouvernance sous l'angle de la science politique et des sciences administratives, perspectives auxquelles nous nous référerons pour ce travail.

Pour Chevalier (2003), « la gouvernance relève ainsi d'une approche pluraliste et interactive de l'action collective : elle signifie qu'aucun acteur ne saurait à lui seul maîtriser les processus décisionnels ; prenant acte de la complexité des problèmes et de l'existence de pouvoirs multiples, il s'agit de coordonner leur action et d'obtenir leur coopération » (p.214). Selon l'auteur, cette tendance serait révélatrice d'un déclin de l'État en tant qu'hégémon, celui-ci n'ayant d'autres choix que d'incorporer la multitude de nouveaux acteurs l'entourant à son action. Ainsi, cette approche permet d'une part, un « recentrage de l'État autour de missions qu'il est finalement seul à pouvoir assumer » (Mathis, 2018, p. 101). D'autre part, l'État peut se délester des tâches pour lesquelles il n'est pas en mesure d'offrir une prestation transparente, efficace et efficiente (Athias, 2009 ; Hood, 1991). Cette logique est au demeurant celle qui induit l'établissement de contrats de prestations entre l'État et des EPA ou des institutions issues de la société civile ; l'État confiant l'exécution d'une politique publique à des acteurs plus proches de son public cible.

En effet, afin de s'inscrire dans la posture susmentionnée, l'État se doit de s'extraire de la relation hiérarchique qu'il connaît en son sein pour adopter une approche verticale afin d'intégrer les acteurs non-gouvernementaux dans les phases stratégiques et décisionnelles de son processus ainsi que dans les aspects opérationnels (Peter, 2001 ; Mathis, 2018). Dans cet esprit, la gouvernance reflète la vision de Klijn et Koppenjan (2000) selon lesquels, il s'agit d'une « méthode alternative de guidance [qui] se concentre davantage sur l'intermédiation et la coordination de l'élaboration des politiques inter-organisationnelles » (p.2).

Malgré ce désenchevêtrement des relations hiérarchiques avec les acteurs privés, l'État maintient une intrication décisionnelle vis-à-vis des entités en son sein ; qu'il s'agisse par

exemple des départements cantonaux ou d'EPA. Dans le cas de l'aide sociale, cette optique reprend certains des codes de la gouvernance multiniveau sans que la dimension territoriale ne soit au cœur du mécanisme. En effet, selon cette approche qui se caractérise comme « un processus dynamique doté de dimensions horizontales et verticales qui ne dilue nullement la responsabilité politique » (Comité des régions de l'Union européenne, 2009, p.6), une imbrication des niveaux de pouvoirs issue du fédéralisme et de la structure étatique cantonale, s'alliant avec des partenaires privés induit une prise de décision et une mise en œuvre plus efficiente et proche des besoins des bénéficiaires de l'action envisagée.

### **3.2. Street-level bureaucracy**

Le concept de *Street level bureaucracy*, pouvant être traduit par bureaucratie de terrain ou de proximité, a été développé par Michael Lipsky en 1980. Introduite dans *Street-Level Bureaucracy : Dilemmas of the Individual in Public Service*, cette approche cherche à comprendre comment les agents de terrain du service public au nombre desquels les travailleurs sociaux, parviennent à effectuer leurs tâches. En effet, l'auteur questionne la manière dont le contexte dans lequel évoluent les agents de terrain influent la manière dont ces derniers retranscrivent la politique publique dont ils sont les représentants (Lipsky, 2010 ; Gilson, 2016). Lipsky avance ainsi qu'afin de s'adapter à des conditions de travail exigeantes et à un manque de ressources, qui se veut être une situation semblable à celle vécue par les travailleurs sociaux de Point Jeunes, les *street-level bureaucrats* doivent renoncer à se conformer « aux plus hauts standards du processus décisionnel » (Lipsky, 2010, p. xi).

Parallèlement, Lipsky (2010) décrit un dilemme propre à ce type de fonction. D'une part, l'action des agents de terrain se doit d'être froide et « structurée afin d'atteindre des objectifs politiques » (*ibid.*, p. xii). D'autre part, leur proximité avec les bénéficiaires de la prestation qu'ils incarnent « exige de l'improvisation et une grande réactivité face à chaque cas particulier » (*ibid.* , p. xii). Le travail des administrations publiques depuis l'introduction de la nouvelle gestion publique est de faire dialoguer ce paradoxe avec les principes que sont la transparence et une vision axée sur le client, induisant entre autres la responsabilisation des couches inférieures de la hiérarchie.

Dans ce maelstrom de contradictions, les *street-level bureaucrats* « disposent d'un large pouvoir discrétionnaire en matière d'octroi d'avantages ou d'imposition de sanctions publiques » (Lipsky, 2010, p. xi). Couplé à un traitement en masse des bénéficiaires, comme celui auquel fait face Point Jeunes, l'écart entre la politique publique telle qu'elle est définie et telle qu'elle

s'exécute induit de « fortes implications concernant la qualité des traitements et des services » (*ibid.* , p. xii). Ainsi, si les attitudes déployées cherchent à réduire « l'écart entre [les] limites personnelles et professionnelles et l'idéal du service [...] elles contribuent à déformer l'idéal de service ou placent le travailleur dans une position où il manipule les citoyens au nom des organismes auxquels ceux-ci s'adressent pour obtenir de l'aide ou un traitement équitable » (*ibid.* , p. xv). Néanmoins, une situation dans laquelle les agents de terrain sont laissés avec un fort pouvoir discrétionnaire ne peut se développer que si son action n'est pas contrainte par un cadre légal ou normatif strict (Gilson, 2016). Une structure juridique poreuse n'est cependant pas inhabituelle ; « d'une part, parce que les objectifs politiques ne sont souvent pas clairement énoncés et que les détails des politiques ne sont pas finalisés avant leur mise en œuvre ; et, d'autre part, parce que dans la poursuite des objectifs politiques [les agents de terrain] doivent être réactifs face aux défis complexes que présentent les clients et qui ne sont pas tous prévisibles » (*ibid.* , p. 387). Visintin et *al.* (2021) tendent cependant à mitiger ce point, argumentant qu'un « narratif politique fort » (p.11) peut suffire à inféoder les agents de terrain au cadre légal en vigueur.

Ces circonstances sont comparables à celles que connaît Point Jeunes. D'une part, l'institution croule sous les sollicitations des jeunes adultes et du réseau les entourant ; d'autre part, elle rencontre un manque criant de ressources pour répondre efficacement auxdites demandes. Enfin, bien que l'Hospice général et la prestation d'aide sociale soient encadrés par un cadre légal contraignant, ce dernier s'avère être principalement axé sur des questions structurelles et procédurales, laissant l'encadrement de l'action des travailleurs sociaux à de vagues principes.

### **3.3. Policy Network Theory**

La *Policy Network Theory* considère l'élaboration et la réalisation d'une politique publique comme étant le fruit « d'interactions complexes entre un grand nombre d'acteurs qui se déroulent au sein de réseaux d'acteurs interdépendants » (Klijn et Koppenjan, 2000, p.4). Les liens qui forment ledit réseau peuvent autant être formels qu'informels ; néanmoins, ils sont cimentés par l'interdépendance existant entre les acteurs, ce qui induit le besoin d'établir une coopération portant sur leurs intérêts communs (Rhodes, 2007). Néanmoins, le mot « réseau » ne signifie pas que la pensée soit uniforme. La collaboration entre les acteurs n'amoindrit pas non plus leur capacité à développer leur propre appréciation des enjeux pour lesquels ils sont mobilisés, de la réponse à y apporter ou encore des autres composantes du réseau. Cette représentation de leur environnement est un élément central dans l'établissement des

stratégies entreprises par les acteurs (Klijn et Koppenjan, 2000). Pourtant, les entretiens réalisés lors de notre stage à la Cour des comptes ont attesté que les collaborateurs de Point Jeunes n'avaient pas une vision globale dudit réseau, étant donné la surcharge de travail à laquelle ils font face et l'étendue de ce dernier.

La littérature relative à cette théorie avance qu'afin de produire une politique publique efficiente, le réseau doit être pourvu d'un ou de plusieurs acteurs en mesure de mitiger les tensions qui surviennent en son sein (Klijn et Koppenjan, 2000 ; Rhodes, 2007). Cette tâche, dont la réalisation peut incomber aussi bien à une institution publique qu'à un acteur issu de la société civile, requiert une « connaissance du réseau et [de] nombreuses compétences, notamment en matière de négociation, car les stratégies de gestion du réseau sont mises en œuvre dans un contexte d'interdépendance mutuelle » (Klijn et Koppenjan, 2000).

La survenue d'une action commune repose donc sur la capacité des acteurs à créer une synergie entre eux (Klijn et Koppenjan, 2000 ; Rhodes, 2007). La concrétisation de cet état de fait résulte en grande partie de la fréquence et de l'intensité des échanges de ces institutions ainsi que du poids que ces dernières y possèdent (Klijn et Koppenjan, 2000).

### **3.4. Institutional isomorphism**

L'isomorphisme tel qu'il a été initialement défini par Hawley (1986) est « un processus contraignant qui oblige une unité d'une population à ressembler à d'autres unités confrontées aux mêmes conditions environnementales » (cité par DiMaggio et Powell 2000, p. 146). Plus récemment, DiMaggio et Powell (1983, 2000) ont établi une distinction entre 2 formes de ce phénomène : l'isomorphisme compétitif, qui s'inscrit dans une logique économique, et l'isomorphisme institutionnel, qui s'insère pour sa part dans la sociologie des organisations (DiMaggio et Powell, 1983). Cette seconde approche nous offre la possibilité d'étudier les mécanismes selon lesquels l'Hospice général se conforme aux différentes pressions qui s'imposent à lui.

Ainsi, appliqué à une dimension institutionnelle, l'isomorphisme traduit d'une tendance des institutions à reproduire la structure et les actions de leurs pairs afin de gagner en légitimité. Cette approche se décline en trois typologies : coercitive, mimétique et normative. La première forme de ce phénomène traduit d'une conformité imposée par une institution plus puissante ou ayant autorité. La seconde configuration reflète pour sa part une action de mimétisme ayant pour objectif de réduire les incertitudes auxquelles fait face une institution (DiMaggio et Powell,

1983 ; Sakib, 2022). La volonté de l'institution est ici de reproduire un schéma dont elle a pu observer l'efficacité afin de diminuer les impondérables qu'elle rencontre, et ce, notamment en période de crise (Park, 2014). Enfin, le dernier aspect se réfère à une transformation induite par des transferts de connaissances et de bonnes pratiques. Généralement véhiculé par des organismes professionnels, l'isomorphisme normatif permet de développer et de répandre un modèle commun à des institutions rencontrant des enjeux, thématiques ou défis similaires (DiMaggio et Powell, 1983 ; Sakib, 2022).

Concernant le cas de l'Hospice général, Frumkin (2004) révèle que les acteurs du secteur public sont plus sujets aux effets de l'isomorphisme que ne le seraient d'autres institutions. À partir de cette logique, nous admettons que l'action étatique façonne les EPA tels que l'Hospice général selon une approche d'isomorphisme coercitif. En effet, comme l'indiquent Ramanath (2009) et Sakib (2022), cette dimension va au-delà de l'unique obligation légale formulée par l'État ; comprenant également une soumission volontaire à un acteur pouvant faire preuve de pression ou de persuasion. L'Hospice général est ainsi doublement inféodé à ce mécanisme ; du fait du cadre légal l'encadrant, mais également des tensions politiques dans lequel il s'inscrit. Sa structure et ses actions sont de fait influencées par ses deux dimensions et non uniquement par le but recherché, à savoir la qualité de la prestation d'aide sociale. Cette observation peut, au demeurant, être étendue aux dispositifs mis en place par la société civile. De fait, Ramanath (2009) argumente qu'en interagissant avec l'État, les organisations non-gouvernementales s'imprègnent et se modifient en fonction de ce dernier. À ce titre, il en va de même pour la structure et la visée des dispositifs, ceux-ci étant autant, si ce n'est davantage influencé par la vision que promeut l'État de la forme qu'ils doivent incarner plutôt que par les besoins réels de leurs bénéficiaires.

### **3.5. Hypothèses**

À partir du cadre théorique établi, nous inférons 4 hypothèses relatives à la gouvernance de l'aide sociale à destination des jeunes adultes dans le Canton de Genève. Dans la suite de ce travail, les assomptions suivantes nous donneront l'occasion d'établir un lien entre les expectatives des théories mobilisées et nos observations relatives à la politique publique et au réseau l'entourant.

**Hypothèse 1 :** Lorsque les travailleurs sociaux font face à un cadre légal poreux ainsi qu'à un manque de ressources, leur pouvoir discrétionnaire croît et influence considérablement la qualité et les débouchés de la prestation qu'ils accordent.

**Hypothèse 2 :** Moins la connaissance du réseau d'acteurs est complète, moins la coordination interorganisationnelle est efficace et cohérente dans le traitement des situations de jeunes adultes.

**Hypothèse 3 :** La conformité aux attentes du Canton de Genève, lorsqu'elle s'opère dans un contexte de faible coordination et de communication interinstitutionnelle, tend à l'établissement de mandats de prestations inadéquats par rapport aux besoins concrets du terrain.

**Hypothèse 4 :** En collaborant avec le secteur public, la société civile conforme ses actions à la vision que l'État en a, créant un déséquilibre structurel dans les typologies d'intervention pourvu par la société civile et générant une couverture non optimale des besoins des jeunes adultes en situation de vulnérabilité accrue.

### **3.6. Limites**

Cette recherche est confrontée à plusieurs limites du fait du périmètre et des ressources lui ayant été allouées. Premièrement, l'évaluation de la Cour des comptes dans laquelle s'inscrit notre stage porte sur l'identité des jeunes à l'aide sociale ainsi que sur l'évolution de leurs besoins. De plus, la focale adoptée pour ce travail est celle de la gouvernance du réseau entourant ce public. À ce titre, les questions relatives à l'efficacité de la prestation d'aide sociale ne sont pas analysées.

De même, cette recherche ne prétend pas étudier le phénomène du non-recours. En effet, les interviews avec les collaborateurs de Point Jeunes ont révélé deux points : l'existence d'un non-recours à la prestation d'aide sociale chez les jeunes adultes et le non-recours à des prestations en amont de l'aide sociale vers lesquels l'Hospice général renvoie le public en question du fait de la subsidiarité relative à la hiérarchie des prestations sociales. Néanmoins, ni l'Hospice général ni le DCS ne possèdent de données relatives à ces individus ; les seules approximations pouvant être faites sont celles du Grand Conseil (2023) selon lesquelles le non-recours aux prestations sociales concernerait environ 25 % de la population éligible à Genève. N'ayant ainsi pas la possibilité de mettre en perspective ces données, nous décidons de ne pas approfondir plus la thématique.

Enfin, l'étude et le traitement des dossiers de bénéficiaires ayant exclusivement été l'apanage des collaborateurs de la Cour des comptes, nous ne sommes en mesure de fournir qu'une approche théorique des dimensions types composant le profil des jeunes adultes. Les

échanges avec les évaluateurs ayant effectué cette tâche ainsi que la lecture attentive de leurs observations, nous ont cependant permis d'avoir une solide compréhension des spécificités relatives à cette tranche d'âge et à ce public plus précisément.

## 4. Une gouvernance au prisme du cadre théorique

Le cadre théorique auquel nous souhaitons soumettre la gouvernance de l'aide sociale ayant été élaboré, il est dorénavant temps de confronter les hypothèses que nous en avons déduit avec les constats formulés précédemment. Nous poursuivrons en offrant des recommandations construites autour des préconisations théoriques, des bonnes pratiques ainsi que de nos réflexions.

### 4.1. Constats

La thématique de cette recherche étant la gouvernance de l'aide sociale à destination des jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans du canton de Genève, les constats que nous formulerons sont axés aussi bien sur la gouvernance de la politique publique au sein de Point Jeunes que sur la gouvernance du réseau entourant ce public. Notre travail constituant autant en une analyse à proprement parler qu'en une récession du stage effectué à la Cour des comptes, nos constatations reposent partiellement sur les observations réalisées dans le cadre de nos fonctions au sein de cette dernière. Les observations ne découlant que des activités liées au stage seront ainsi spécifiées. Néanmoins, la majorité des considérations sont issues de la réflexion et des recherches de l'auteur ou bénéficient tout du moins d'un apport de sa part comparativement à l'utilisation faite par la Cour des comptes des données et informations à sa disposition.

**Constat 1** L'abandon des directives régissant l'activité des travailleurs sociaux et le manque de ressources induit une gestion inégale des dossiers

Le passage d'une gestion du suivi des bénéficiaires axée sur des directives à une administration de ces derniers reposant sur des principes laisse place à une marge de manœuvre considérable pour les travailleurs sociaux. Le pouvoir discrétionnaire de ces derniers est ainsi la cause d'importantes disparités dans le traitement des jeunes adultes. Cette problématique se reflète entre autres sur les questions liées aux sanctions et à l'arrêt d'un suivi. Ainsi, en fonction de la sensibilité des collaborateurs, ceux-ci nous ont confié que des manquements de la part des bénéficiaires pouvaient autant donner lieu à un rappel qu'à

l'extinction de la prestation<sup>3</sup>. L'appréciation des travailleurs sociaux se pose également concernant leur propension à activement proposer l'entrée dans un dispositif.

**Constat 2** Un panorama exhaustif des acteurs composant le réseau n'ayant jamais été établi, les collaborateurs de Point Jeunes ne peuvent de facto pas en avoir une connaissance intégrale

L'une des tâches nous ayant été confiées dans le cadre du stage à la Cour des comptes a été la réalisation d'une cartographie des acteurs et des dispositifs englobés par le réseau entourant les jeunes adultes. Cette mission a nécessité le croisement de données issues de 65 institutions regroupant elles-mêmes une multitude d'acteurs proposant un foisonnement de dispositifs afin d'obtenir un panorama aussi exhaustif possible. Toute chose égale par ailleurs, ce travail n'ayant jamais été réalisé à une telle ampleur, il n'est pas concevable que les collaborateurs de Point Jeunes en aient une vision globale. Au demeurant, les interviews effectuées avec ces derniers ont révélé que les travailleurs sociaux connaissent en moyenne une vingtaine de dispositifs ; soit un chiffre bien en deçà de l'ampleur des données que nous avons pu collecter.

Cette observation est, entre autres, la cause d'un repli des travailleurs sociaux sur les dispositifs à destination des jeunes adultes pour lesquels l'Hospice général possède un mandat de prestation ; ces derniers étant recensés dans l'environnement numérique de Point Jeunes<sup>4</sup>. Placé dans un contexte dans lequel les dispositifs sont constamment sous tensions ; la méconnaissance et de fait le cantonnement à un petit nombre de dispositifs s'avèrent être délétères pour les bénéficiaires qui ne peuvent pas jouir de l'étendue des possibilités offertes par le réseau destiné à les soutenir.

---

<sup>3</sup> Ce constat a été dressé dans le cadre de notre stage à la Cour des comptes. Il repose sur les plus de 30 interviews ayant été réalisées au sein de Point Jeunes avec les travailleurs sociaux.

<sup>4</sup> Cette observation a été dressée dans le cadre de notre stage à la Cour des comptes. Elle repose sur l'analyse des mandats de prestation conclus entre l'Hospice général et divers parties prenantes ainsi que sur l'étude de l'environnement numérique de Point Jeunes.

**Constat 3** Les dispositifs pour lesquels l'Hospice général a émis des mandats de prestations ne sont pas tous utilisés à leurs pleins potentiels.

À travers l'accès privilégié que nous avons eu à l'interface de Point Jeunes, nous avons identifié les 33 mandats de prestations destinées aux jeunes adultes dans lesquels l'Hospice était engagé. Cette relation contractuelle assure à l'Hospice des places dans divers dispositifs à un nombre défini de ces bénéficiaires en contrepartie d'une subvention financière à l'institution fournissant le dispositif en question. Or, les entretiens réalisés durant le stage nous ont appris que, si certains dispositifs, comme EVASCOL sont sous-utilisés par rapport aux places réservées, ils continuent à être reconduits sans connaître de refonte. Cet exemple traduit d'une déconnexion de l'institution avec les acteurs de terrain et les besoins du public qu'ils gèrent. Ce détachement peut également traduire de la capacité de l'institution à ignorer la surcharge de travail des travailleurs sociaux, dont l'ajout de nouvelles tâches, faute d'être remplies, induit une perte d'efficacité. À ce titre, nous pensons notamment au suivi des indicateurs relatifs aux mandats de prestations. Destinés à évaluer la prestation selon divers critères, tels que la qualité, l'efficacité ou l'efficacité, ces référentiels sont en réalité peu utilisés et rarement exploités à leur plein potentiel. En effet, il a été porté à notre attention lors des entretiens que les collaborateurs de Point Jeunes, en raison de leur surcharge de travail, n'étaient pas en mesure d'assurer un tel suivi en plus du reste de leurs activités. De plus, quand bien même ces informations seraient requises par le contrôle de gestion ou la direction de Point Jeunes ou de l'Hospice, nos observations et les retours nous étant parvenus concernant la collecte des données dans l'institution nous conduisent à douter de la possibilité d'utiliser les données récoltées pour choisir de renouveler un contrat. En effet, afin de ne pas surcharger les collaborateurs, la transmission des renseignements a lieu par vagues. Or, quand est-il de la conservation des données ? Où sont-elles stockées entre chaque période de synchronisation ? Cahiers, fichiers Excel personnels ou simples souvenirs sont, du propre aveu des collaborateurs de Point Jeunes, les systèmes de stockage usuels de ces informations. À ce titre, il n'est pas possible de certifier de la qualité des données. Ainsi, les flux financiers apparaissent comme étant la seule source d'informations fiables.

Le manque d'information relatif aux mandats de prestation, loin de n'impacter que la gestion financière de l'Hospice général, induit également un manque

d'optimisation dans l'attribution des dispositifs aux jeunes adultes. Dans une optique qui se veut cette fois top-bottom, les informations limitées fournies aux travailleurs sociaux ne leur permettent pas de placer de manière optimale les bénéficiaires. En effet, n'ayant pas connaissance des spécificités des mandats, ou de vision d'ensemble concernant le nombre d'individus se trouvant déjà dans le dispositif, les TS peuvent être confrontés à des sollicitations administratives lourdes pour tenter d'accéder à une prestation s'avérant finalement déjà saturée, comme l'est par exemple Scène Active (Annexe 4).

**Constat 4** La répartition des dispositifs de la société civile étant principalement orientée vers une action préventive, les besoins les plus critiques des jeunes adultes sont insuffisamment couverts.

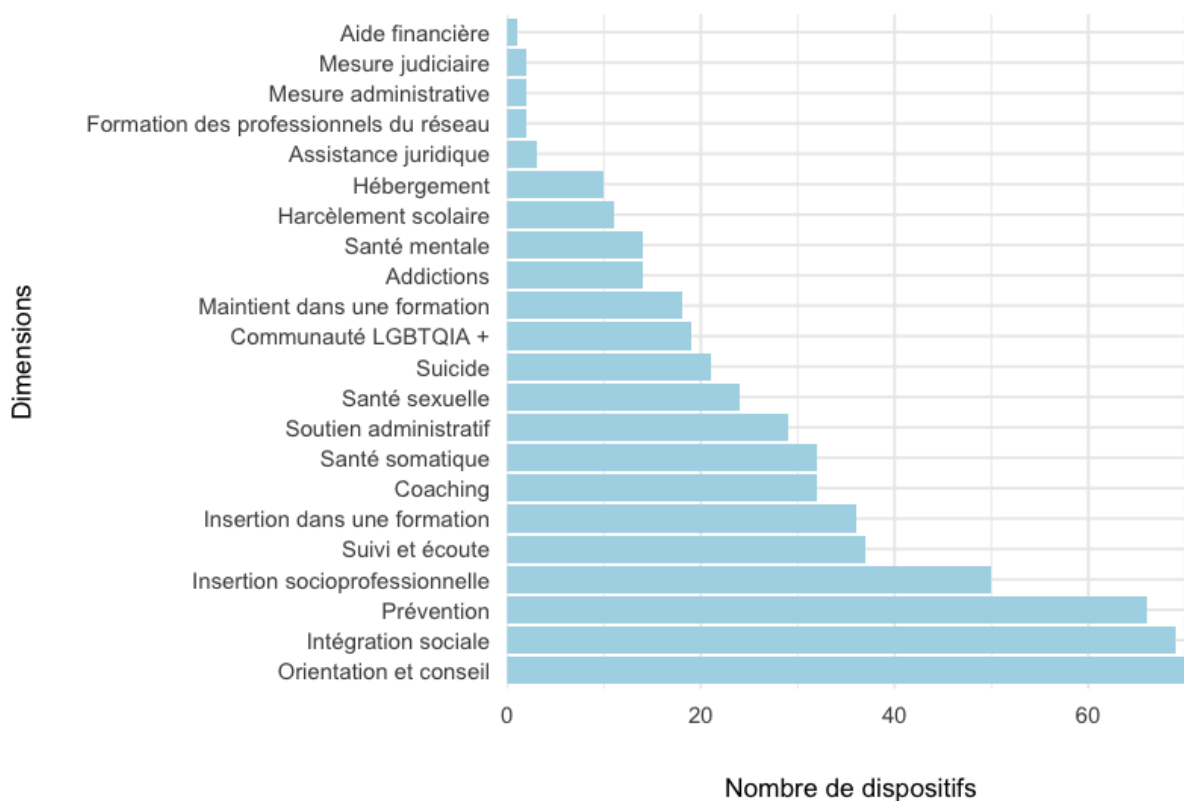
L'analyse de la cartographie indique que la société civile axe d'une part son action sur des dispositifs se déroulant en amont de l'aide sociale. En effet, les dimensions sur lesquelles reposent la majorité de leurs dispositifs sont la prévention, l'orientation, l'offre d'un suivi ou une forme de coaching. D'autre part, la société civile offre des programmes visant à offrir des compétences suffisantes à une insertion sur le marché de l'emploi sur le long terme, ceci à travers des dispositifs d'insertion sociale, socioprofessionnelle ou d'intégration dans une formation. Cette seconde orientation peut, pour sa part, soit intervenir avant l'aide sociale dans le but de remettre les jeunes adultes en difficulté sur les rails avant que leurs problématiques ne soient trop importantes, soit se présenter comme un tremplin pour sortir de la prestation.

Les prestations qui, à l'inverse, sont sous-exploitées par la société civile sont celles relevant des thématiques relatives à la santé<sup>5</sup>, aux solutions d'hébergement, aux soutiens administratifs, juridiques et financiers, à la formation des professionnels actifs auprès des jeunes adultes ainsi que les opportunités liées aux jugements émis par des autorités administratives ou judiciaires, telles que le SPMi et le TPAE. Le déficit observé dans ces domaines s'inscrit dans le cadre d'une insuffisance majeure en termes de place décriée par l'intégralité du réseau en matière notamment de santé mentale et

---

<sup>5</sup> Cette dimension comprend les dispositifs portant sur la santé somatique, la santé mentale, la santé sexuelle, le suicide et les addictions.

d'hébergement. Si le premier point est partiellement couvert par les activités des HUG, il n'en reste pas moins que le diagnostic croissant de problématiques psychique ou psychiatrique chez les jeunes adultes requiert une attention plus soutenue de la part de la société civile sur le sujet. De même, les questions de logements sont avancées comme étant l'une des plus périlleuses difficultés rencontrées chez les jeunes adultes et plus particulièrement chez les bénéficiaires de l'aide sociale. Cette dimension est ainsi assurée quasi exclusivement par la FOJ et dans une moindre mesure ASTURAL. En effet, malgré les 20 structures destinées aux adolescents et jeunes adultes non-bénéficiaires de l'aide aux migrants, la FOJ, tout comme les autres acteurs en la matière, ne possède qu'un nombre limité de places du fait de variables telles que l'espace requis pour l'implémentation de ces dispositifs ainsi que le taux d'encadrement élevé nécessaire à leurs conduites.



Nombre de dispositifs par dimensions dans la société civile. Cour des comptes de Genève, 2025

## **4.2. Confrontation des constats avec les hypothèses**

Ayant pu inférer plusieurs hypothèses aux prismes du cadre théorique, nous allons désormais les confronter aux constats établis lors de notre stage à la Cour des comptes ainsi que durant les recherches que nous avons menées.

### **Hypothèse 1**

À travers notre première hypothèse, nous postulons que, sans cadre contraignant et face à une insuffisance des ressources à disposition, les agents de terrain et plus précisément les travailleurs sociaux bénéficient d'un pouvoir discrétionnaire considérable, façonnant la prestation délivrée plus encore que la volonté politique. Dans le cas de Point Jeunes, l'adoption des principes d'accompagnement au détriment des directives contraignantes a créé une porosité du cadre normatif. Ce choix, qui s'inscrit dans une volonté politique d'offrir plus de latitude décisionnelle aux travailleurs sociaux, a effectivement accru leur marge d'appréciation. Nous avons cependant pu observer que les effets pervers théorisés par Lipsky (2010) sont apparus dans la structure de Point Jeunes. En effet, le constat 1 nous enseigne que le choix d'entreprendre des sanctions ou la clôture d'un dossier, bien qu'il soit validé par des instances supérieures, relève de l'action du travailleur social en charge du bénéficiaire problématique. À ce titre, et sans normes pour le contraindre, le travailleur social est libre de faire preuve de plus ou moins de laxisme ou de sévérité, créant un premier socle d'inégalité entre les jeunes adultes. Le second pilier d'inégalité dans l'accompagnement repose sur la disposition des collaborateurs à proposer des dispositifs ; les bénéficiaires ayant une faible connaissance des opportunités s'offrant spécifiquement à eux (Annexe 2) et l'intégration d'un jeune adulte dans un dispositif de l'Hospice général nécessitant l'intervention du travailleur social administrant son dossier (Cour des comptes, 2025). Or, la charge de travail imposée aux travailleurs sociaux et la brièveté de leurs échanges avec les jeunes adultes ne leur permettent aucunement de déterminer efficacement, puis recommander le dispositif le plus adapté à chacun d'entre eux. Dès lors apparaît le risque qu'aucune proposition ne soit faite de la part du travailleur social, où qu'il se rabatte, se reposant par la force des choses sur un biais de familiarité, sur des dispositifs connus ; les dispositifs de l'Hospice général en étant l'exemple le plus parlant. Néanmoins, la répétition de ce schéma ne permet pas, une fois les dispositifs saturés, d'offrir d'autres alternatives aux jeunes adultes. Ainsi, le déroulé et les débouchés de la prestation d'aide sociale sont fortement soumis aux décisions des travailleurs sociaux, confirmant la première hypothèse émise.

## **Hypothèse 2**

Notre seconde hypothèse suggérait qu'une vision globale des acteurs agissant pour les jeunes adultes et de leurs actions était primordiale afin non seulement de pouvoir les diriger au mieux dans ce labyrinthe, mais également afin de produire une stratégie cohérente vis-à-vis du réseau constitué par lesdits acteurs. Le Constat 2 a démontré sans conteste qu'il n'est pas concevable que les travailleurs sociaux aient une connaissance exhaustive du réseau, du fait de l'ampleur de celui-ci ainsi que du fait de sa constante évolution. De plus, une cartographie du réseau n'ayant, à notre connaissance, pas été réalisée, cette observation s'étend également à Point Jeunes et à l'Hospice général en tant qu'institution devant articuler son action prenant en compte la pression politique, les actions du reste du réseau et les besoins de ses bénéficiaires. La méconnaissance d'un pan du réseau rend l'accession à ses ressources ardue, voire impossible. Pourtant, dans un contexte aussi tendu que celui rencontré par Point Jeunes, il est certain que se détourner d'institutions pouvant aider à répondre à la pénurie de places est malavisé. De plus, la mise à l'écart de certains acteurs peut réduire l'efficacité des partenariats dans lesquels s'engage l'Hospice général, celui-ci ne pouvant s'assurer de la performance de la prestation à laquelle il s'associe au regard des moyens déployés, et de l'efficacité optimale recherchée. Ces éléments nous amènent ainsi à valider l'hypothèse formulée.

## **Hypothèse 3**

La troisième hypothèse que nous mobilisons soutient que les attentes politiques du Canton de Genève se reflètent dans les actions de l'Hospice général. Notre postulat suppose également que, couplé à ce phénomène, l'environnement de faible coordination et de communication interinstitutionnelle dans lequel s'inscrit l'institution résulte en la formation de mandats de prestations inadéquats par rapport aux besoins concrets du terrain. En effet, le constat 3 ayant souligné que tous les mandats de prestations ne donnaient pas lieu à une utilisation optimale des dispositifs y relatifs, nous nous sommes interrogés sur les raisons d'une contractualisation à leur sujet et plus encore d'un renouvellement des mandats en question. En effet, à travers les entretiens réalisés dans le cadre du stage, il nous est apparu que certains contrats étaient reconduits sans changement drastique du nombre de places réservées, quand bien même les travailleurs sociaux attestent ne pas nécessiter d'autant de places que ce qui est contractualisé. S'il est vrai que certains contrats comprennent une disposition mentionnant une subvention minimale moyenne de 80 % de la subvention totale envisagée si toutes les places venaient à ne pas être pourvues, il ne nous est pas apparu à

travers la documentation consultée que ce format soit généralisé. À ce titre, l'explication que nous envisageons pour cette situation est que, bien que les dispositifs ne répondent pas intégralement aux besoins et situations rencontrés par les assistants sociaux, le fait qu'ils se conforment aux volontés étatiques est suffisant pour leur assurer un mandat de prestation. L'exemple d'EVASCOL illustre particulièrement bien notre propos. Toutes choses égales par ailleurs, en tant que dispositif mis en œuvre par le DIP, nous admettons qu'il répond aux attentes étatiques. Néanmoins, nous mentionnions dans le constat 3 qu'EVASCOL bénéficiait d'un contrat plus substantiel qu'il ne le devrait et que l'utilisation qu'en font les travailleurs sociaux ne le nécessite, confirmant ainsi notre hypothèse.

#### **Hypothèse 4**

Notre dernière hypothèse supposait qu'à travers ces interactions avec des structures étatiques, la société civile tendait à adopter la vision que l'État a de l'action qu'elle devrait pourvoir. Nous postulions alors que ce phénomène conduirait à une couverture non optimale des besoins des jeunes adultes en situation de vulnérabilité accrue, car l'offre serait basée sur des attentes politiques et non sur la demande réelle. Le constat 4 a souligné la prédominance de dispositifs fournissant une action préventive, et positionnée en amont de l'aide sociale. Au contraire, les thématiques, telles que l'hébergement, la santé mentale et l'assistance juridique, qui s'avèrent être des prestations essentielles dans un environnement précaire, ne sont que très peu représentées. L'approche de Ramanath (2009) nous encourage ainsi à penser que ce choix s'explique par la représentation promue par le Canton de Genève. Celle-ci postule que le milieu associatif, en tant qu'acteur du réseau soutenant les jeunes adultes, se concentre avant tout sur les questions de prévention, de soutien et de réinsertion ou de retour sur un cheminement de formation ou d'emploi (Conseil d'État ; 2022 ; Grand Conseil, 2025 ; DCS, 2022a, 2022b). Cette optique, si elle atteint sans conteste l'objectif de prévenir l'arrivée des jeunes adultes dans la prestation surchargée qu'est l'aide sociale, laisse de côté les dimensions qui assureraient l'émancipation des jeunes adultes de Point Jeunes. En effet, bien que la société civile mette en œuvre la majorité des dispositifs existants concernant ces dimensions délaissées, ceux-ci ne sont, de loin, pas aussi promus que les dispositifs privilégiant les aspects préventifs (DCS, 2022a, 2022b) et ne représentent qu'un nombre dérisoire de mesures ; n'étant de fait pas en mesure d'absorber la demande y relative (Annexe 2). Cet examen contextuel sommaire nous convainc ainsi de confirmer notre quatrième hypothèse.

### 4.3. Recommandations

Afin de répondre à ces problématiques, l'emploi d'assistants et d'éducateurs sociaux supplémentaires semble indispensable. Ce propos, loin de n'être qu'un écho des revendications des collaborateurs de l'Hospice général, tend à souligner qu'un accroissement des ressources humaines permettrait de solutionner effectivement plusieurs des défis rencontrés. Ceci permettrait bien sûr de réduire le nombre de dossiers par travailleur social et surtout induirait une dynamique bénéfique à l'accompagnement social des jeunes adultes. À ce titre, les collaborateurs seraient en mesure d'approfondir leur relation avec les bénéficiaires suivis, pouvant ainsi mieux appréhender les défis qu'ils rencontrent, et de fait, les orienter plus adéquatement. De plus, une telle démarche offrirait l'occasion aux travailleurs sociaux de s'engager dans d'autres activités que le seul accompagnement social. Ainsi, un rythme moins soutenu permettrait aux collaborateurs de mettre en place un socle de prise en charge commun. En effet, la littérature met en garde contre l'utilisation excessive de directives ainsi que d'une approche *top-down* ne permettant pas de contrevenir aux effets pervers, recensés dans la théorie de la *street-level bureaucracy*, d'un cadre normatif poreux (Lipsky 2010). Pourtant, les inégalités de traitements en découlant ne peuvent être ignorées. De fait, l'institutionnalisation d'intervision et non plus uniquement une organisation sporadique de ces derniers pourraient induire une adhésion à un plus petit dénominateur commun relatif à la gestion des bénéficiaires. De ces rencontres pourrait naître un cadre de références construit sur une vision *bottom-up* et dès lors axé sur les besoins des acteurs de terrain, les réalités auxquelles ils sont confrontés ainsi que leurs interprétations de la politique publique et de ces enjeux. Ce processus maximiserait ainsi l'adoption et l'incarnation dudit cadre par les travailleurs sociaux, tout en garantissant une gestion objective des dossiers; le référentiel pouvant, au demeurant, être adapté à intervalle régulier afin de prendre en compte les éventuelles évolutions du profil des bénéficiaires, problématiques rencontrées du fait des précédents standards adoptés ou bonnes pratiques nouvellement développées. D'autre part, grâce à l'augmentation du nombre de collaborateurs au sein de Point Jeunes, les travailleurs sociaux seraient à même de libérer du temps afin de garantir un monitoring dédié aux suivis qu'ils prodiguent ainsi qu'aux mandats de prestation relatifs aux dispositifs dans lesquels sont envoyés leurs bénéficiaires respectifs.

Pour obtenir une vue d'ensemble chiffrée, la mise en place d'une *data governance* au sein de Point Jeunes serait très avantageuse pour l'organisation. Synonyme de cadrage et de systématisation dans la collecte, l'utilisation et la transmission des données ; la *data governance* « implique des processus et des contrôles visant à garantir que les données au

niveau le plus fondamental, à savoir les données brutes que l'organisation collecte et saisit, sont véridiques, exactes et uniques (non redondantes). La gouvernance des données se concentre sur la qualité des données «à partir de la base», au niveau le plus bas ou primaire, afin que les rapports, analyses et conclusions ultérieurs soient basés sur des données (ou des sources) propres, fiables et dignes de confiance dans les bases de données » (Smallwood, 2019, p.20). Cette approche tend donc à « améliorer la qualité des données et [à] éviter les effets négatifs en aval de données de mauvaise qualité » (*ibid.*). Contrairement à notre précédent point, il serait ici question d'établir un cadre contraignant afin que toutes les décisions ou stratégies construites sur des données institutionnelles résultent de choix éclairés et ne soient pas le fait d'approximations ou d'informations trompeuses.

Une meilleure connaissance du réseau de la part des travailleurs sociaux pourrait, quant à elle, être atteinte en diversifiant et augmentant le spectre des actions de promotion organisées par le Centre d'intervention et prévention de Point Jeunes. Comme nous l'a appris l'entretien avec Alba<sup>6</sup>, le CI, en plus de ses activités de prévention dans les écoles et d'accueil anonyme, entreprends diverses initiatives visant à resserrer les liens entre Point Jeunes et le réseau jeunesse. Néanmoins, les projets, tels que le brunch annuel ou les matinées partenaires, sont principalement destinés à consolider les rapports avec des acteurs connus (Annexe 2). Or, de tels formats pourraient mettre en avant des acteurs et dispositifs relativement confidentiels ; tout comme pourrait l'être le modèle du salon. Cette troisième option pourrait, par exemple, voir le jour en partenariat avec le CAPAS et offrir aux travailleurs sociaux l'occasion de (re)découvrir les acteurs et dispositifs vers lesquels les jeunes adultes peuvent être dirigés. Entre échanges et rencontres, regrouper le réseau jeunesse en un même lieu pourrait également développer des synergies ou rapprochements entre dispositifs et institutions, étant dès lors bénéfique bien au-delà de l'enceinte de Point Jeunes.

Sans être novatrices, ces propositions entendent principalement encourager des initiatives audacieuses déjà en place à aller au-delà du cadre, souvent restrictif, dans lequel elles s'inscrivent afin que l'ensemble de Point Jeunes, du réseau jeunesse et, de fait des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale puissent bénéficier de leurs retombées.

---

<sup>6</sup> Alba est un nom d'emprunt afin d'assurer l'anonymat de notre interlocutrice

## **5. Synthèse générale**

### **5.1. L'aide sociale, une prestation soutenue par un réseau jeunesse fragmenté**

À travers ce travail, nous avons été en mesure d'exposer l'ampleur et la complexité du réseau d'acteurs entourant l'aide aux jeunes adultes dans le Canton de Genève. Composé tout autant d'acteurs issus du secteur public que du secteur privé; de départements cantonaux, d'établissements publics autonomes que d'associations, cet enchevêtrement d'institutions agit « dans les domaines de la prévention, de l'accompagnement, du soutien et du suivi médico-social des populations présentes sur le territoire genevois » (CAPAS, s.d.). Concernant l'aide sociale fournie par l'Hospice général, le réseau se pose en complément de la prestation financière. À ce titre, il assure, en collaboration avec Point Jeunes, la remobilisation, la (ré)insertion ainsi que le suivi social, socio-éducatif ou encore socio-professionnel. Cependant, tous les acteurs ne revêtent pas la même importance au sein du réseau. Pour certaines institutions, leur nom seul résonne comme une référence dans leurs champs d'expertise respectifs, comme c'est le cas de la Croix-Rouge ou des HUG ; d'autres intervenants sont au bénéfice de mandats de prestation, les recensant de fait dans l'outil de gestion numérique de l'Hospice général, et facilitant de fait leur diffusion auprès des travailleurs sociaux. Enfin, une dernière partie de ces acteurs ne bénéficient d'aucun de ces mécanismes. S'ils peuvent gagner en visibilité en venant au-devant de Point Jeunes ou en bénéficiant de la diligence des travailleurs sociaux à explorer les différents mécanismes à disposition de la population qu'ils encadrent, bon nombre d'acteurs restent dans l'ombre, quand bien même leurs dispositifs pourraient s'avérer salutaires pour les jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale à Genève.

### **5.2. Une gouvernance aux conséquences sur l'accompagnement des jeunes adultes bénéficiaires de l'aide sociale**

La gouvernance que connaît aujourd'hui le réseau jeunesse a de multiples répercussions sur l'accompagnement offert aux jeunes adultes. Celle-ci est notamment desservie par deux éléments majeurs. D'une part, les aptitudes des travailleurs sociaux ; ceux-ci ayant la charge de répartir les bénéficiaires dans le réseau en fonction de leurs besoins ; le degré de connaissance des collaborateurs de Point Jeunes de l'offre globale à disposition influe considérablement sur les opportunités auxquelles les jeunes adultes peuvent prétendre. D'autre part, la surcharge de travail des assistants et éducateurs sociaux qui ne leur permet

pas d'assurer un suivi approfondi, cette tâche étant dès lors de facto transmise au reste du réseau. Or, comment s'assurer que ce nouveau maillon du réseau, intégré par défaut dans l'accompagnement, soit le plus apte à soutenir le bénéficiaire quand les travailleurs sociaux n'ont pas eu le temps de créer les liens nécessaires avec les bénéficiaires et donc d'établir la cartographie de leurs besoins ? Parallèlement, le volume d'activité auquel fait face Point Jeunes ne permet pas aux collaborateurs d'accomplir des tâches connexes à l'accompagnement, qui pourraient pourtant maximiser l'efficacité du réseau.

## 6. Conclusion

Ce travail s'est efforcé d'offrir une contextualisation de l'aide sociale à Genève, une présentation du profil des jeunes adultes bénéficiaires de la prestation ainsi qu'un panorama des acteurs engagés dans le soutien à ce public. Cette description a fourni les éléments nécessaires au questionnement de l'influence de la gouvernance du réseau jeunesse sur l'accompagnement prodigué aux jeunes adultes âgés de 18 à 25 ans et bénéficiaires de l'aide sociale dans le Canton de Genève. Le cadre théorique établi et les constats découlant de notre expérience à la Cour des comptes ainsi que de nos recherches ont permis d'attester que les choix opérés à travers le réseau jeunesse avaient une incidence concrète sur le suivi dont bénéficient les jeunes adultes. De plus, ayant pu observer que lesdits choix étaient en partie conditionnés aux influences étatiques et institutionnelles, leur réalisation peut incontestablement être imputée à la gouvernance du réseau ; cet environnement et son administration façonnant autant les acteurs que leurs initiatives et stratégies.

En lien avec la gouvernance du réseau jeunesse, un élément que nous n'avons pas été en mesure d'approfondir est celui du non-recours aux prestations sociales. De fait, examiner la thématique au prisme du réseau et de sa gouvernance permettait de questionner ses capacités d'actions en termes d'incitation au recours. En effet, ayant pu constater la prévalence des dispositifs axés sur l'orientation et le conseil des jeunes adultes, il serait intéressant d'étudier si un recadrage explicite de ces actions sur la promotion et l'accompagnement dans les démarches administratives relatives aux diverses prestations sociales pourraient augmenter le recours à ces dernières.

## 7. Bibliographie

- Adamopoulou, E., & Kaya, E. (2018). Young Adults Living with their Parents and the Influence of Peers. *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, 80(3), 689-713.  
<https://doi.org/10.1111/obes.12198>
- Aligisakis, M. (2001). L'impertinence utile de la société civile. *Transitions*, 42(2), 25.  
<http://archive-ouverte.unige.ch/unige:22802>
- Athias, L. (2009). Political Accountability, Incentives, and Contractual Design of Public Private Partnerships. *SSRN Electronic Journal*. <https://doi.org/10.2139/ssrn.1269627>
- Bernhardt, E., Gähler, M., & Goldscheider, F. (2005). Childhood Family Structure and Routes Out of the Parental Home in Sweden. *Acta Sociologica*, 48(2), 99-115.  
<https://doi.org/10.1177/0001699305053766>
- Bihr, A., & Pfefferkorn, R. (2008). Le cumul des inégalités. In *Le système des inégalités* (p. 55-77). <https://shs.cairn.info/le-systeme-des-inegalites--9782707152206-page-55>
- Brown, E., & Lefaucheur, N. (2013). Difficultés de la jeunesse, entrée précoce dans la vie adulte et victimation : l'exemple de la Martinique : *Revue française des affaires sociales*, 1, 54-75. <https://doi.org/10.3917/rfas.125.0054>
- Bureau d'information sociale. (s.d.). *Soutien social et administratif*. BIS. <https://www.info-sociale.ch/soutien-social-et-administratif/>
- Caritas. (s.d.). *Pauvreté en Suisse*. caritas. <https://caritas-regio.ch/fr/notre-engagement/pauvrete-en-suisse>

Chevallier, J. (2003). La gouvernance, un nouveau paradigme étatique ? : *Revue française d'administration publique*, n o 105-106(1), 203-217.

<https://doi.org/10.3917/rfap.105.0203>

Collectif d'associations pour l'action sociale. (s.d.). *Membres*. CAPAS. <https://www.capas-ge.ch/qui-sommes-nous/membres/>

Commission des affaires sociales. (2023). *Rapport de la commission des affaires sociales chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'État sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) (J 4 04)*. Grand Conseil.

<https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL13119B.pdf>

Conférence suisse des institutions d'action sociale. (s.d. - a). *Bases légales*. SKOS CSIAS COSAS. <https://skos.ch/fr/les-normes-csias/juridique/baseslegales>

Conférence suisse des institutions d'action sociale. (s.d. - b). *Origine et signification*. SKOS CSIAS COSAS. <https://skos.ch/fr/les-normes-csias/origine-et-signification>

Conférence suisse des institutions d'action sociale. (2025a). *Monitoring de l'aide sociale 2024*. Conférence suisse des institutions d'action sociale.

[https://skos.ch/fileadmin/user\\_upload/skos\\_main/public/pdf/Publikationen/Monitoring/2024\\_CSIA\\_SIAS\\_Rapport\\_Monitoring-Normes.pdf](https://skos.ch/fileadmin/user_upload/skos_main/public/pdf/Publikationen/Monitoring/2024_CSIA_SIAS_Rapport_Monitoring-Normes.pdf)

Conférence suisse des institutions d'action sociale. (2025b). *Normes CSIAS (Version 01.01.2025)*. Conférence suisse des institutions d'action sociale.

[https://rl.skos.ch/lexoverview-home/lex-RL\\_A\\_1](https://rl.skos.ch/lexoverview-home/lex-RL_A_1)

Conseil d'État de Genève. (2024). *Communiqué hebdomadaire du Conseil d'État*. Conseil d'État de Genève. <https://www.ge.ch/document/36992/telecharger>

Constitution de la République et canton de Genève du 14 octobre 2012 (Cst-GE), rsGE A 200

Constitution fédérale de la Confédération suisse du 18 avril 1999 (Cst), RS 101

Contrat de prestations entre l'État de Genève et l'Hospice général. (2023).

[https://www.hospicegeneral.ch/sites/default/files/content/files/contrat\\_prestations\\_etat\\_hg\\_2023\\_2026\\_3\\_0.pdf](https://www.hospicegeneral.ch/sites/default/files/content/files/contrat_prestations_etat_hg_2023_2026_3_0.pdf)

Comité des régions de l'Union européenne. (2009). *LIVRE BLANC DU COMITÉ DES RÉGIONS SUR LA GOUVERNANCE À MULTINIVEAUX*. Comité des régions de l'Union européenne.

[https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009\\_2014/documents/afco/dv/livre-blanc\\_/livre-blanc\\_fr.pdf](https://www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/afco/dv/livre-blanc_/livre-blanc_fr.pdf)

Cour des comptes de Genève. (2023). *Évaluation - Loi sur le revenu déterminant unifié (LRDU)* (No. 183). Cour des comptes de Genève.

Crettaz, E. (2018). La pauvreté laborieuse en Suisse : étendue et mécanismes. *Social Change in Switzerland*, 15. <https://doi.org/10.22019/SC-2018-00005>

Crettaz, E. (2023). Working Poor. In F. Maggino (Éd.), *Encyclopedia of Quality of Life and Well-Being Research* (p. 7824-7828). Springer International Publishing. [https://doi.org/10.1007/978-3-031-17299-1\\_3269](https://doi.org/10.1007/978-3-031-17299-1_3269)

DCAF – Centre pour la gouvernance du secteur de la sécurité, Genève. (2015). *L'égalité des genres et la bonne gouvernance du secteur de la sécurité*. DCAF.

[https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/DCAF\\_BG\\_17\\_CivilSociety\\_FR.pdf](https://www.dcaf.ch/sites/default/files/publications/documents/DCAF_BG_17_CivilSociety_FR.pdf)

Département de la cohésion sociale. (7 mars 2022). *Objectif jeunes : un million en soutien à la jeunesse pour dynamiser son insertion et sa participation à la cohésion sociale* [Communiqué de presse]. <https://www.ge.ch/document/27952/telecharger>

Département de la cohésion sociale. (20 septembre 2022). *Objectif jeunes : 26 projets innovants soutenus par le canton* [Communiqué de presse].

<https://www.ge.ch/document/29708/telecharger>

DiMaggio, P. J., & Powell, W. W. (1983). The Iron Cage Revisited: Institutional Isomorphism and Collective Rationality in Organizational Fields. *American Sociological Review*, 48(2), 147. <https://doi.org/10.2307/2095101>

DiMaggio, P. J., & Powell, W. W. (2000). The iron cage revisited institutional isomorphism and collective rationality in organizational fields. In *Advances in Strategic Management* (Vol. 17, p. 143-166). Emerald. [https://doi.org/10.1016/S0742-3322\(00\)17011-1](https://doi.org/10.1016/S0742-3322(00)17011-1)

Dubois, R. (3 mai 2025). La crise du logement risque d'empirer dans les années à venir, notamment à Genève. *Radio Télévision Suisse*.

<https://www.rts.ch/info/regions/geneve/2025/article/la-crise-du-logement-risque-d-empirer-dans-les-annees-a-venir-notamment-a-geneve-28871623.html>

Dumas, A. (2022). Entre transition médicale et passage à l'âge adulte, un possible conflit de temporalité pour les jeunes atteints d'une maladie chronique. *médecine/sciences*, 38(1), 70-74. <https://doi.org/10.1051/medsci/2021245>

Dumont, A., & Lessard, G. (2022). Exposition à la violence conjugale : regards de jeunes adultes sur leur parcours de vie. *Revue Jeunes et Société*, 5(2), 146-167. <https://doi.org/10.7202/1085574ar>

Dupont, S. (2017). Les jeunes adultes et leurs parents face à l'entrée dans la vie : une nouvelle étape du cycle de vie familiale ? *Thérapie Familiale*, Vol. 37(4), 407-420. <https://doi.org/10.3917/TF.164.0407>

Frumkin, P. (2004). Institutional Isomorphism and Public Sector Organizations. *Journal of Public Administration Research and Theory*, 14(3), 283-307. <https://doi.org/10.1093/jopart/muh028>

Gilson, L. L. (2016). Michael Lipsky, Street-Level Bureaucracy: Dilemmas of the Individual in Public Service. In M. Lodge, E. C. Page, & S. J. Balla (Éds.), *The Oxford Handbook of Classics in Public Policy and Administration* (1<sup>re</sup> éd., p. 383-404). Oxford University Press. <https://doi.org/10.1093/oxfordhb/9780199646135.013.19>

Grand Conseil de la République et canton de Genève. (2025). *Rapport de la commission des finances chargée d'étudier le projet de loi du Conseil d'État accordant une aide financière annuelle de fonctionnement de 1 026 106 francs à la Croix-Rouge genevoise pour les années 2025 à 2029*. <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL13589A.pdf>

Haute école de travail social de Genève. (2024). *Transition à la majorité : les jeunes inégaux face au passage à l'âge adulte.*

[https://www.hesge.ch/hets/sites/hets/files/2024-04/CP\\_forum-transition-majorite\\_230424HETS.pdf](https://www.hesge.ch/hets/sites/hets/files/2024-04/CP_forum-transition-majorite_230424HETS.pdf)

Haute école de travail social de Genève. (2025). *Les « working poor » à Genève : pour une politique cohérente de lutte contre la pauvreté laborieuse.*

<https://www.hesge.ch/hets/la-hets-geneve/notre-actualite/evenements/les-working-poor-geneve-politique-coherente-lutte-contre-la-pauvrete-laborieuse>

Havet, N. (2017). Mobilité internationale des étudiants du supérieur et débuts de vie active. *Revue française d'économie*, Vol. XXXII (2), 64-106.

<https://doi.org/10.3917/rfe.172.0064>

Hawley, A. H. (1968). Human Ecology. *International encyclopedia of the social sciences*, 328-337

Höglinger, D., Heusser, C., & Sager, P. (17 octobre 2024). Soutien des enfants par l'aide sociale : peut mieux faire. *Soziale Sicherheit CHSS*.

<https://sozialesicherheit.ch/fr/soutien-des-enfants-par-laide-sociale-peut-mieux-faire/>

Hood, C. (1991). A Public Management for All Seasons ? *Public Administration*, 69(1), 3-19.

<https://doi.org/10.1111/j.1467-9299.1991.tb00779.x>

Hôpitaux universitaires de Genève. (2025). *Unité de psychiatrie du jeune adulte (UPJA)*.

<https://www.hug.ch/psychiatrie-adulte/unite-psychiatrie-du-jeune-adulte-upja>

Hospice général. (2025). *Rapport annuel 2024 - Statistiques et indicateurs*. Hospice général.

<https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2024/wp-content/uploads/2025/04/Rapport-annuel-2024-Statistiques-et-indicateurs.pdf>

Hospice général. (2025b). *Les grandes tendances à l'Action sociale*.

[rapportsannuels.hospicegeneral.ch](https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch).

<https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2024/institution/les-grandes-tendances-a-laction-sociale/>

Initiative des villes pour la politique sociale. (2019). *Aide sociale et changement structurel : 20 ans de comparaison entre des villes suisses*. Initiative des villes pour la politique sociale.

[https://staedteinitiative.ch/cmsfiles/20ans\\_comparaison\\_aidesociale\\_villes.pdf](https://staedteinitiative.ch/cmsfiles/20ans_comparaison_aidesociale_villes.pdf)

Initiative des villes pour la politique sociale. (2024). *Aide sociale dans des villes suisses : Comparaison des indicateurs 2023*. Initiative des villes pour la politique sociale.

[https://staedteinitiative.ch/cmsfiles/rapport\\_aide\\_sociale\\_dans\\_des\\_villes\\_2023\\_fr.pdf](https://staedteinitiative.ch/cmsfiles/rapport_aide_sociale_dans_des_villes_2023_fr.pdf)

Klijn, E. H., & Koppenjan, J. F. (2000). Public management and policy networks: foundations of a network approach to governance. *Public Management and International Journal of Research and Theory*, 2(2), 135-158.

Leca, J. (2003). De la lumière sur la société civile. *Critique internationale*, 21(4), 62.

<https://doi.org/10.3917/criti.021.0062>

Leresche, L. (2023). *La stigmatisation des bénéficiaires de l'aide sociale : quel impact a la stigmatisation sur le vécu des bénéficiaires de l'aide sociale en réinsertion*

*professionnelle ?* [Mémoire de bachelor, Haute École de Travail Social Valais].

<https://sonar.ch/hesso/documents/324820>

Le Roy-Zen Ruffinen, O., Martz, L., Mouad, R., & Wettstein, J. (2024). *Portrait chiffré de l'école genevoise - Édition 2024*. Service de la recherche en éducation.

<https://www.ge.ch/document/36575/telecharger>

Lipsky, M. (2010). *Street-Level Bureaucracy, 30th Ann. Ed. : Dilemmas of the Individual in Public Service*. Russell Sage Foundation.

<http://www.jstor.org/stable/10.7758/9781610446631>

Loi fédérale en matière d'assistance du 24 juin 1977 (LAS), RS 851.1

Loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité du 23 juin 2023 (LASLP), rsGE J 4 04

Loi sur l'Hospice général du 17 mars 2006 (LHG), rsGE J 4 07

Loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle du 22 mars 2007 (LIASI) rsGE J 4 04

Loi sur le revenu déterminant unifié du 19 mai 2005 (LRDU), rsGE J 4 06

Lucas, B., Ludwig, C., Chapuis, J., Maggi, J., & Crettaz, E. (2019). *Le non-recours aux prestations sociales à Genève. Quelles adaptations de la protection sociale aux attentes des familles en situation de précarité ?* Rapport de recherche. Genève, Suisse : Haute École de Travail Social et Haute École de Santé (HES-SO\\Genève).

Mallett, S., & Rosenthal, D. (2009). Physically Violent Mothers Are a Reason for Young People's Leaving Home. *Journal of Interpersonal Violence*, 24(7), 1165-1174.  
<https://doi.org/10.1177/0886260508322188>

Mathys, L. (2018). *La collaboration verticale dans le système fédéral suisse au regard de la réforme de la répartition des tâches* [Thèse de doctorat, Université de Lausanne].  
[https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB\\_A59E1DFCF21D](https://serval.unil.ch/fr/notice/serval:BIB_A59E1DFCF21D)

Maurin, L. (25 janvier 2021). Jeunes. *Centre d'observation de la société*.  
<https://www.observationsociete.fr/definitions/jeunes/>

Meyer, T. (2018). *De l'école à l'âge adulte : parcours de formation et d'emploi en Suisse*.  
<https://doi.org/10.22019/SC-2018-00001>

Office fédéral de la statistique. (2009). *Les jeunes adultes à l'aide sociale : Les principaux résultats*. Association romande et tessinoise des institutions d'action sociales.  
[https://www.artias.ch/wp-content/uploads/2009/11/Dossier\\_novembre\\_09.pdf](https://www.artias.ch/wp-content/uploads/2009/11/Dossier_novembre_09.pdf)

Office fédéral de la statistique. (16 décembre 2024). *Taux d'aide sociale économique par canton*. [Communiqué de presse].  
<https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/actualites/quoi-de-neuf.assetdetail.33106185.html>

Office fédéral de la statistique. (27 mars 2025). *Taux d'aide sociale et des prestations sociales, sous condition de ressources, destinées à combattre la pauvreté - 2006-2023 | Diagramme*. Office fédéral de la statistique.  
<https://www.bfs.admin.ch/asset/fr/34867724>

Park, S. (2014). Institutional isomorphism and the Asian Development Bank's accountability mechanism: something old, something new; something borrowed, something blue? *The Pacific Review*, 27(2), 217-239. <https://doi.org/10.1080/09512748.2014.882394>

Peters, B. G., & Pierre, J. (2001). Developments in intergovernmental relations: towards multi-level governance. *Policy & Politics*, 29(2), 131-135.  
<https://doi.org/10.1332/0305573012501251>

Pfefferlé, T. (29 décembre 2024). Le marché locatif au cœur des enjeux sociétaux. *Le Temps*. <https://www.letemps.ch/immobilier/le-marche-locatif-au-coeur-des-enjeux-societaux?srsId=AfmBOooGt3eAagFnTxIHLaOAJLXI89kQabd48ICGZq2tkjE6kS211Ptj>

Polito, V. (2008). *Conditions de travail précaires et bas salaires en Suisse*. Denknetz.  
<https://www.denknetz.ch/bibliotheque/>

Projet de loi modifiant la loi sur l'aide sociale individuelle (LASI) (J 4 04), No. PL 10599 (2009). <https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL10599.pdf>

Projet de loi sur l'aide sociale individuelle (J 4 04), No. PL 9676 (2005).  
<https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL09676.pdf>

Projet de loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP) (J 4 04), No. PL 13119  
<https://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL13119.pdf>

Ramanath, R. (2009). Limits to Institutional Isomorphism: Examining Internal Processes in NGO—Government Interactions. *Nonprofit and Voluntary Sector Quarterly*, 38(1), 51-76. <https://doi.org/10.1177/0899764008315181>

Rangeon, F. (2013). *Société civile : histoire d'un mot*. Inclinaison.

Règlement d'application de la loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité du 17 avril 2024 (RASLP), rsGE J 4 04.01

Règlement d'exécution de la loi sur l'insertion et l'aide sociale individuelle du 25 juillet 2007 (RIASI), rsGE J 4 04.01

Rhodes, R. A. W. (2007). Understanding Governance: Ten Years On. *Organization Studies*, 28(8), 1243-1264. <https://doi.org/10.1177/0170840607076586>

Saint-Girons, M. (2022). *Diffusion d'informations concernant la santé mentale auprès des jeunes de 15 à 19 ans durant la pandémie COVID-19* [Mémoire de master, Université de Genève]. <http://archive-ouverte.unige.ch/unige:169836>

Sakib, N. H. (2022). Institutional Isomorphism. In A. Farazmand (Éd.), *Global Encyclopedia of Public Administration, Public Policy, and Governance* (p. 6759-6765). Springer International Publishing. [https://doi.org/10.1007/978-3-030-66252-3\\_3932](https://doi.org/10.1007/978-3-030-66252-3_3932)

SantéPsy. (s.d.). *Santé mentale et jeunes adultes*. SantéPsy.ch. <https://santepsy.ch/espace-professionnel/sante-mentale-et-jeunes-adultes-16-25-ans/>

Seiffe-Krenke, I. (2006). Leaving home or still in the nest? Parent-child relationships and psychological health as predictors of different leaving home patterns. *Developmental Psychology*, 42(5), 864-876. <https://doi.org/10.1037/0012-1649.42.5.864>

- Service de la recherche en éducation. (2010). *Memento statistique de l'éducation à Genève*.  
Service de la recherche en éducation. <https://www.ge.ch/document/10118/telecharger>
- Service de la recherche en éducation. (2024). *Memento statistique de l'éducation à Genève*.  
Service de la recherche en éducation. <https://www.ge.ch/document/39240/telecharger>
- Smallwood, R. F. (2019). The Information Governance Imperative. In *Information Governance : Concepts, Strategies, and Best Practices* (2<sup>e</sup> éd.). Wiley.  
<https://doi.org/10.1002/9781119491422>
- Tettamanti, M., Devillé, C., Kapp, C., Armando, M., & Curtis, L. (2021). Impact de la pandémie de COVID-19 sur les troubles psychiques des adolescents et jeunes adultes. *Revue Médicale Suisse*, 17(751), 1593-1596.  
<https://doi.org/10.53738/REVMED.2021.17.751.1593>
- Thion, G. (2020). Le passage à la majorité des jeunes en foyer. *Revue d'information Social et Santé de Suisse romande*  
[https://www.reiso.org/articles/themes/enfance-et-jeunesse/6793-le-passage-a-la-majorite-des-jeunes-en-foyer#\\_ftn3](https://www.reiso.org/articles/themes/enfance-et-jeunesse/6793-le-passage-a-la-majorite-des-jeunes-en-foyer#_ftn3)
- Torring, J., & Triantafillou, P. (2013). What's in a Name? Grasping New Public Governance as a Political-Administrative System. *International Review of Public Administration*, 18(2), 9–25. <https://doi.org/10.1080/12294659.2013.10805250>
- Vair, K. J. (2024). *La prévention et la promotion de la santé mentale des enfants et des jeunes dans le contexte scolaire : analyse de l'école primaire publique genevoise* [Université de Genève]. <http://archive-ouverte.unige.ch/unige:180783>

Van Den Berg, L., Kalmijn, M., & Leopold, T. (2018). Family Structure and Early Home Leaving: A Mediation Analysis. *European Journal of Population*, 34(5), 873-900. <https://doi.org/10.1007/s10680-017-9461-1>

Van de Velde, C. (2008). Introduction. *Devenir adulte : Sociologie comparée de la jeunesse en Europe* (p. 1-17). Presses Universitaires de France. <https://shs.cairn.info/devenir-adulte--9782130557173-page-1?lang=fr>.

Ville de Genève. (2025). *Permanence pour jeunes adultes*. <https://www.geneve.ch/autorites-administration/administration-municipale/departement-cohesion-sociale-solidarite/services-municipaux/service-jeunesse/permanence-jeunes-adultes>

Vining, A. R., Laurin, C., & Weimer, D. (2015). The longer-run performance effects of agencification: theory and evidence from Québec agencies. *Journal of Public Policy*, 35(2), 193–222. <http://www.jstor.org/stable/43864141>

Visintin, E. P., Bonvin, J.-M., Varone, F., Butera, F., Lovey, M., & Rosenstein, E. (2021). Can street-level bureaucrats be nudged to increase effectiveness in welfare policy? *Policy & Politics*, 49(1), 121-139. <https://doi.org/10.1332/030557320X15955051687823>

## **8. Annexes**

### **Annexe 1 : Guide d'entretien pour la rencontre du 5 août 2025**

Les deux points que nous souhaitons aborder dans le cadre de cet entretien sont l'évolution de Point Jeunes en tant que structures ainsi que la place de ce dernier dans le réseau d'acteurs actifs auprès des jeunes adultes. Le format de l'entretien semi-directif nous permet ainsi de couvrir ces deux éléments sans pour autant nous interdire d'approfondir les éléments qui pourraient être portés à notre connaissance dans le cadre dudit entretien.

#### **Histoire de Point Jeunes**

Pourriez-vous me parler de la création de Point Jeunes ?

Quelles ont été les évolutions que Point Jeunes a connues en termes de structure et de mandat ?

#### **Relation entre Point Jeunes et le réseau entourant les jeunes adultes**

Comment qualifieriez-vous le réseau ? Quel rôle remplit-il ?

Est-ce qu'il s'agit d'un réseau destiné aux jeunes adultes, à une tranche d'âge, ou plutôt aux jeunes adultes à l'aide sociale ?

Lorsque les jeunes adultes arrivent à Point Jeunes, ont-ils déjà utilisé les autres options à leur disposition, ou viennent-ils à Point Jeunes directement ?

Constatez-vous une augmentation des problématiques en santé mentale chez les jeunes adultes qui viennent à Point Jeunes ?

Comment votre connaissance des acteurs du réseau se construit-elle ? Résultent-elles de vos propres recherches, ou sont-elles le fait d'introduction de votre part ou de la leur ?

## Annexe 2 : Compte rendu d'entretien avec une collaboratrice de Point Jeunes

Le document qui suit est la retranscription d'un entretien semi-directif entre Alba<sup>7</sup> (personne interrogée) et nous même, au sujet de l'histoire de Point Jeunes et de sa place dans le réseau de soutien aux jeunes adultes. Nous avons préféré la retranscription mot pour mot à la forme sociologique, ayant un intérêt pour les propos de notre interlocutrice et non pour son attitude.

Date : Mardi 5 août 2025.

Durée : 30 minutes

Entretien semi-directif. L'entretien a été précédé d'une présentation de notre démarche et de l'utilisation des propos récoltés. Avant que nous n'incorporions la retranscription de notre entretien avec Alba dans ce travail, elle a eu l'occasion de relire ces propos. Les uniques modifications apportées sont relatives à l'anonymisation du document ainsi que la correction de « rue Berlin » en « rue Verdaine » dans la seconde allocution d'Alba.

---

<sup>7</sup> Alba est un nom d'emprunt afin d'assurer l'anonymat de notre interlocutrice.

*Je m'appelle Eve-Eugénia Cotton, je suis étudiante dans le master en management public de l'université de Genève. Je réalise actuellement mon mémoire de stage qui fait suite au stage que j'ai réalisé à la Cour des comptes. La thématique sur laquelle porte ma recherche est celle de la gouvernance de la politique publique de l'aide sociale pour les jeunes adultes. À ce titre, je m'intéresse particulièrement à Point Jeunes et à l'Hospice général. Je m'intéresse particulièrement à l'histoire de l'institution et aux différentes métamorphoses qu'elle a connues ainsi qu'à sa place dans le réseau soutenant les jeunes adultes.*

Alba : Parfait.

*Nous pouvons commencer par la dimension historique si cela vous convient.*

Alba : Oui. Alors, je me présente aussi, Alba. Je suis à Infor Jeunes depuis 2001 ans. Donc, je suis un peu le dinosaure ici. C'est pour ça que c'est moi qui ai accepté aussi cette présentation, dans le sens où j'ai suivi un peu toutes les étapes, pas le début. La création d'Infor Jeunes date de 1979 sous l'impulsion de M. Cédric Wicht. D'un espace d'information s'en est donc suivi les appartements Gabriel Sabé à Servette, qui ont ouvert respectivement en 1986 et 1992, et qui ont fermé dernièrement en 2022. J'ai personnellement débuté en 2001. À cette époque, Infor Jeunes possédait un appartement situé à la rue Verdaine. Cinq éducateurs s'y reliaient dans une optique axée sur des permanences. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, on a encore des permanences tous les jours, du lundi au vendredi, de 13h à 17h. À l'époque, c'était des permanences quotidiennes de 10h à 18h.

*D'accord.*

Alba : Il n'y avait pas de suivi, au départ. La formule, je dirais, du responsable de l'époque, était : « Un jeune qui revient, c'est qu'on n'a pas fait bien notre travail ». Donc, il fallait donner des clefs, des coups de pouce, en un entretien ou deux, disons. Mais voilà, c'était aussi une autre époque. On trouvait du logement beaucoup plus facilement. Donc, c'était un petit peu ça, la pratique. L'idée, c'était que ce soit beaucoup décroisonné. Là, on a encore des espaces décroisonnés, mais on a aussi des pièces fermées. Parce que le but, c'était vraiment la dédramatisation. On n'est pas là pour en rajouter une couche sur les problématiques, mais plutôt relativiser avec les jeunes. Donc, c'est un discours très allégé. L'idée, c'était d'alléger les choses et pas de les dramatiser. Mais bon, là-dedans, il y avait aussi la question de comment on prend en compte les vraies problématiques des jeunes. Mais c'est vrai qu'on faisait beaucoup d'entretiens décroisonnés, aussi parce qu'on privilégiait l'intervision. C'est-à-dire qu'un éducateur faisait un entretien ici. Si l'éducateur d'à côté avait une idée, il l'avait

entendue, il venait dans l'entretien, il pouvait donner des conseils. Un jeune qui était là, qui entendait la problématique d'un autre jeune d'à côté, il disait « Écoute, tu cherches une coloc ? » « Voilà, moi, j'ai un plan. » C'était beaucoup ça, à l'époque. Il y avait quand même des problématiques, mais c'était moins lourd qu'aujourd'hui. Je dirais en tout cas qu'il n'y avait pas autant de problèmes lourds qui arrivaient jusqu'à nous, notamment sur les troubles psy. Il commençait aussi à y avoir pas mal de conflits familiaux. Donc, à cette époque-là, on avait tous eu l'injonction de se former à la médiation familiale. Et puis, à cette époque, au niveau de l'Hospice général, nous étions dans le département des établissements. Nous n'étions pas à l'ASOC. C'était un autre département dans lequel il y avait Infor Jeunes, il y avait la maison de l'Ancre, il y avait le CAD pour les personnes âgées, et certains foyers qui sont passés maintenant à la FOJ. Je ne sais plus lesquels. Donc, à ce titre-là, nous n'avions pas d'assistance sociale, nous n'étions que les éducateurs. Et puis, en 2009, on a décidé de nous passer à l'ASOC, parce que les établissements ont fermé, en fait, le département. En passant à l'ASOC, il fallait non seulement qu'on passe à l'ASOC, mais en plus qu'on intègre des assistantes sociales dans Infor Jeunes. Donc, il y a eu ce projet pilote avec Saint-Jean et Servette au début, les deux quartiers. On a intégré deux assistantes sociales. Et, en fait, tous les jeunes des quartiers Saint-Jean-Servette entre 18 et 25 ans venaient à Infor Jeunes pour ouvrir leur dossier. De là, on a déménagé à Rive en 2010, parce qu'à Verdaine on n'avait absolument pas la place. Donc, on arrive dans ces locaux ici en 2010. Et puis, on a commencé avec ces deux quartiers. Donc, nous restions l'équipe d'éducateurs. Et puis, il y avait ces assistances sociales. Les équipes ont commencé à s'agrandir petit à petit, d'assistances sociales. Nous, on était toujours cinq au début. Et puis, ensuite, ont été intégrés les autres quartiers de la ville. Mais on restait Ville de Genève. Donc, c'était gérable. Le flux était absorbable. Après, l'équipe du centre d'info, donc des éducateurs, s'est un peu agrandie. On est passé de cinq à huit. Donc, pour cinq et demi EPT, en fait. On n'est pas à huit pleins temps. Là, on est neuf, mais on est toujours cinq et demi pleins temps. Parce qu'il y a des taux partiels. Là, le flux était encore absorbable, dans le sens où ville de Genève, petit à petit, tous les quartiers. Et puis, l'idée, c'était la collaboration entre AS et éducateurs. Non seulement autour des dossiers, des situations de jeunes qui ont ouvert un dossier. Mais nous, les éducateurs, on est en fait disponible pour tous les jeunes du canton. Même ceux qui ne sont pas à l'aide sociale. Avec un mandat de prévention. Là, c'est vraiment le mandat de base, c'est la prévention. Donc, le petit slogan de l'époque, c'était avant qu'une difficulté ne devienne un problème, venez à un Infor Jeunes. Petit à petit, on a dû élargir nos prestations, puisque tous les jeunes du canton peuvent ouvrir un dossier à Point Jeunes. Ce n'était plus seulement la ville de Genève, mais c'était cantonal, ce qui est toujours le cas. Donc, ça a fait un flux, je n'ai pas les statistiques, mais ça a fait un flux énorme. Même pour nous, au centre d'info, c'est devenu énorme. Après, toute la question, c'était comment on se répartit le travail, qui fait quoi

entre les AS, les éducateurs, autour des situations. La porte d'entrée, c'est en haut, mais bien souvent, il faut un accompagnement éducatif. On ne pouvait pas être là sur toutes les situations, puisque nous ne sommes que 8, enfin 9 maintenant, un peu, mais que 5,5 plein temps. Donc, pour tout le canton, c'est juste énorme. Sachant qu'on a tout le réseau qui nous envoie des demandes. Même pour des jeunes qui n'ont pas de dossier à l'Hospice, et qui n'en auront pas. C'est-à-dire que nous, on applique le principe de subsidiarité. Un jeune qui a besoin d'argent, on va regarder sa situation, et j'ai envie de dire, l'Hospice, c'est un peu le dernier filet d'aide sociale, parce qu'avant ça, il y a l'emploi, le chômage, les bourses, les rentes, s'il y a des possibilités d'avoir des rentes, et s'il n'y a rien, il y a nous. Et s'il n'y a rien de rien, il y a toujours les éducateurs du centre d'info. Donc on est vraiment le dernier filet. Mais sans prestations financières. Donc nous, on ne rentre pas dans ces questions d'ouverture de dossiers financiers, ce n'est pas notre travail. On va travailler la question financière sous l'angle de la subsidiarité, de voir un petit peu qu'est-ce qu'il faut déclencher, ouvrir comme droit, mais on ne va pas s'occuper des dossiers financiers de l'Hospice général. Ça, ce n'est pas notre partie. Nous, c'est vraiment l'accompagnement éducatif, c'est-à-dire le coaching. Quand un jeune arrive avec une problématique, en général, il y a des problématiques. Il y a l'argent, il y a les parents, il y a le logement, il y a la formation, il y a la santé psychique, il y a tout ça. Puis avec le jeune, on va défaire un peu les fils de la pelote et voir un petit peu qu'est-ce qu'il faut traiter en priorité. Et l'accompagner dans les démarches. Donc là, j'étais en 2010, déménagement, agrandissement des équipes, intégration aussi de nouvelles équipes comme Cap Formation. Il y a eu l'AMIG en 2022. En 2012, Infor Jeunes s'appelle Point Jeunes, on change de nom. Et puis, en 2023, création de l'équipe EMASE parce que, quand les logements Gabriel Sabé Point Jeunes ont fermé, les éducateurs qui y travaillaient ont été récupérés ici. Et puis, création de cette équipe EMASE, équipe mobile d'accompagnement socio-éducatif, donc aussi une équipe d'éducateurs, qui était à la base plus réservée aux logements. Maintenant, on s'est aperçu que le logement en fait, ce n'est pas que ça leur travail. Ils font de l'accompagnement éducatif comme nous, mais hors mur et uniquement pour les jeunes qui ont un dossier Hospice général.

*Est-ce qu'ils agissent uniquement dans des foyers de l'Hospice général ou peuvent-ils également agir dans d'autres foyers, comme ceux de la FOJ ?*

Alba : Ça, c'est une bonne question. Je pense majoritairement au foyer Hospice. Mais, ils vont s'occuper aussi du passage à la majorité, comme nous, pour les jeunes qui n'ont pas de permis. Donc, ils sont aussi dans d'autres logements. Après, les foyers de la FOJ, c'est des mineurs. Donc, ils vont faire le passage à la majorité, mais ils ne vont pas vraiment intervenir dans les foyers de la FOJ. Nous, on a beaucoup de collaboration avec le SPMI, mais ça s'est

toujours fait, justement, pour le passage à la majorité, pour accompagner le jeune à son statut de mineur, à son statut de majeur, tout ce que cela implique comme changement, comme prise de responsabilité. Et puis, au niveau historique, je dirais que voilà, en gros, le cheminement, je dirais 2023, mais tout ça.

*Vous avez parlé du réseau. On en entend beaucoup parler. Comment le qualifieriez-vous ? Et quel serait son rôle ?*

Alba : Nous, on fait partie du réseau. Même si nous, on a une place centrale, on n'est rien sans le réseau.

*Est-ce qu'il s'agit d'un réseau destiné aux jeunes adultes, à une tranche d'âge, ou plutôt aux jeunes adultes à l'aide sociale ?*

Alba : Non, à une tranche d'âge. Typiquement, on travaille en réseau, beaucoup en partenariat avec les communes. Puisque on a aussi cette mission-là, nous, les éducateurs, c'est d'être référents pour Point Jeunes dans toutes les communes, y compris les villes de Genève, quartiers. Donc, dans ce sens-là, le réseau, eh bien, on va avoir des collaborations en réseau, mais aussi pour des jeunes qui ne sont pas à l'aide sociale. Puisque c'est les éducateurs qui sont référents, et que nous travaillons hors aide sociale. Exemple, moi, je suis référente de Bernex, je vais plusieurs fois dans l'année faire des permanences sur la commune, avec des TSHM, des assistants sociaux du CAS et de la commune, on fait des petites permanences où on aborde les questions financières, mais pas seulement sous l'angle de dossiers au sujet général. Bien sûr qu'on va me demander comment fait un jeune pour ouvrir un dossier, quels sont les critères, mais après, on va traiter les bourses, le SBPE, la Fondation résidence privée. Donc, au niveau financier, on va regarder Hospice et hors Hospice. Et dans ces permanences, on n'aborde pas que le financier, bien sûr.

*Dans le cadre de ces permanences, est-ce que ce sont surtout des jeunes qui viennent, ou justement des acteurs du réseau qui veulent prendre connaissance des prestations ou des astuces que vous pouvez avoir ?*

Alba : Non, c'est vraiment destiné aux jeunes et après, on collabore avec les TSHM, avec quelques partenaires du quartier ou de la commune. Justement, on met en place des partenariats pour essayer de faciliter notre action autour du jeune et que le jeune sache qui actionner et pour quoi. Donc nous, on se met en collaboration, c'est-à-dire qu'une fois que je suis allée à Bernex, ensuite le TSHM qui était là ce soir-là, il sait très bien que pour telle

question, il peut m'appeler. Moi, si je reçois un jeune de Bernex qui vient directement ici, je peux actionner les partenaires qui sont sur place. Donc ça a plusieurs fonctions. D'une part, faciliter la collaboration entre partenaires, créer une espèce de facilitation, de fluidité, permettre une meilleure fluidité du travail en partenariat. Et puis, pour le jeune, qu'il sache aussi ce qu'il peut demander, où, parce qu'il y a tellement de choses qui existent que c'est compliqué pour un jeune aujourd'hui de savoir à quelle porte je vais toquer pour ça, ou pour ça ? L'idée, c'est de ne pas faire du ping-pong et pas de se le renvoyer, mais d'être un peu coordonné.

*Par rapport à l'arrivée des jeunes à Point Jeunes, est-ce que vous trouvez que les jeunes viennent assez rapidement ou tardivement à Point Jeunes, dans le sens ou est-ce qu'ils ont déjà utilisé les autres options à leur disposition avant de venir, ou généralement, ils viennent à Point jeune et vous les aidez à remonter la chaîne ?*

Alba : C'est intéressant comme question, parce que ça pose la question, justement, de notre mandat de prévention. Je pense qu'à une époque, on recevait quand même des situations moins dégradées qu'aujourd'hui, donc le mandat, il était vraiment, on était dans notre mandat, dans le sens où on anticipait les choses. Ce qu'on fait encore, parce que je ne vous ai pas dit, on a une prestation jeu, où aussi, on va en amont des problématiques, par exemple, dans les écoles, au DIP, dans les communes, où l'idée, c'est d'apprendre aux jeunes à gérer un budget, à connaître ses droits et ses devoirs en tant que jeunes adultes. Donc ça, on le fait avant la majorité. Donc là, on est en amont et on permet aux jeunes d'avoir des infos, on donne des infos pour que les jeunes puissent anticiper. Là, on est toujours dans notre slogan, avant qu'une difficulté ne devienne un problème, on est à Point Jeunes. Je dirais qu'aujourd'hui, même si on a conservé ce mandat, la réalité n'est pas toujours celle-là. On reçoit des situations bien péjorées, où les jeunes sont déjà dans le problème. Et ça, ça devient une majorité des situations. On en a toujours, pour lesquels on fait de l'info, on voit que le jeune a des ressources, mais il y en a pas mal où la situation est déjà bien dégradée. On parle beaucoup de problématiques familiales. Je trouve beaucoup de violences intrafamiliales. Donc nous, on est aussi quelques éducatrices à être formées ici au niveau d'entretien de famille, dont moi, où on propose souvent aux jeunes de contacter la famille. Là, il arrive avec une situation extrêmement péjorée. Avant même de déclencher forcément un logement, parce qu'il n'y a pas de logement, de toute façon, il ne va pas aller bien, il n'y a pas d'argent. On essaie de voir si le jeune est disposé à ce qu'on discute avec la famille. Parfois, il ne l'est pas, donc on respecte complètement, on ne va pas contacter les parents. Mais parfois, c'est intéressant aussi d'avoir le parent pour pouvoir confronter un petit peu, pour pouvoir comprendre ce qui se passe.

*Et en termes de thématiques auxquelles vous faites face, si j'ai bien compris, initialement, Infor Jeunes travaillait sur les drogues et l'alcool, est-ce bien ça ?*

Alba : Oui, dans le sens où il y avait l'équipe de prévention communautaire qui existe toujours, c'est l'EPIC, qui était spécialisée sur la drogue et l'alcool, mais qui faisait aussi d'autres choses. Mais c'est vrai que c'est un peu leur thématique phare. Par contre, les éducateurs, on recevait, parce que moi j'y étais déjà, on recevait un peu tous les problèmes. Mais on avait pas mal de personnes, dont des parents qui nous appelaient, parce qu'on fait aussi de la permanence téléphonique, pour des inquiétudes face à leurs jeunes qui consommaient cannabis et alcool. C'est vrai. Mais il n'y avait pas que ça.

*Et aujourd'hui, outre la violence intrafamiliale, est-ce qu'il y a des thématiques que vous avez vu augmenter ?*

Alba : Oui, le logement. Logement, étroitement lié aux problématiques familiales. Le logement, c'est le gros, gros nerf de la guerre, et il n'y a pas suffisamment de logements, ni pour les étudiants ni pour les non-étudiants, encore moins. Donc ça, on est un peu au bout de nos peines avec ça. Enfin, en bout de course, je dirais plutôt. Parce qu'on n'est pas une régie HLM, et en fait, les gens viennent avec « j'ai besoin d'un logement », mais on n'a pas de logement. Et toute la complexité, pour pouvoir rentrer dans les logements Hospice, il faut avoir ouvert un dossier à l'Hospice, il faut avoir déjà fait certaines recherches au niveau du protocole pour pouvoir accéder à un logement hospice. Donc on est là au milieu, et c'est assez délicat.

*Et vous parliez de problèmes psychologiques. Est-ce que ça serait plus psychologique, psychiatrique, ou un mix des deux ? Un peu de tout ?*

Alba : Je dirais qu'il y a pas mal de problèmes de santé mentale en général chez les jeunes.

*Pensez-vous que cette augmentation a fait suite à la pandémie de COVID, ou qu'il s'agit d'une augmentation graduelle depuis plusieurs années ?*

Alba : C'est difficile à dire. Après, si on a lu certains articles, on regarde les statistiques, oui, ça aurait augmenté après le COVID. Moi, je ne suis pas convaincue, mais ça, ça n'engage que moi, je ne sais pas. Je ne saurais pas vous dire. Je pense que c'est multifactoriel. Je ne sais pas. En tout cas, il y a pas mal de jeunes fragiles, psychologiquement. Je pense que tout est interdépendant, en plus. Complexifié, le système scolaire, s'est durci, les critères se sont durcis. Pour entrer dans des écoles, il y a des examens, des critères d'entrée. Les plus fragiles

restent plus facilement sur le carreau, et plus ils restent sur le carreau, plus ils se fragilisent. C'est vraiment multifactoriel.

*Est-ce que vous avez rencontré aussi des problématiques de santé somatique ou ce n'est pas forcément un trait qui caractérise vos bénéficiaires ?*

Alba : Je ne dirais pas que c'est un trait qui les caractérise, et nous, comme on n'est pas psy, c'est-à-dire que quand on nous amène une problématique telle que celle-là, on ne va pas approfondir pour voir si c'est psychosomatique, somatique, on n'est pas vraiment là pour ça, mais c'est là où on va utiliser le réseau. Association Trajectoire, La Maison d'Adolescence, CASAA, Service Santé Jeune, Santé Jeune, HUG, équipe mobile de soins, Jade, donc on va utiliser le réseau à ce moment-là pour vraiment faire en sorte que le jeûne soit bien accompagné. Et puis on est en train de mettre en place, donc je ne vous ai pas dit, on a des permanences ici, avec justement des partenaires du réseau, parce que nous sommes des généralistes, nous éducateurs, et en fait on aborde tout, on n'est pas spécialistes, donc en fait on a une permanence des endettements tous les mercredis, une permanence insertion avec des partenaires du réseau tous les jeudis, et puis on est en train de mettre en place une permanence pour la santé mentale, qui n'est pas encore définie.

*Je me permets une dernière question, d'où est issue votre connaissance des acteurs du réseau, est-ce qu'elle provient de recherche propre, d'introduction de votre part ou de la leur, ou d'un peu de tout ?*

Alba : C'est un peu tout, mais c'est surtout de longue date. C'est difficile de vous répondre à ça, ça paraît tellement naturel aujourd'hui. Je pense qu'à l'origine, on faisait beaucoup de prévention, mais on faisait aussi de la promotion du service. Toute action de prévention, c'était aussi une action de promotion, c'est comme ça qu'on appelait, promotion-prévention, c'est-à-dire qu'on allait dans les écoles pour se faire connaître, on allait au DIP pour se faire connaître, non seulement pour faire des semaines thématiques, pour faire de la prévention, mais aussi pour que les jeunes connaissent mieux Infor Jeunes. Et par ce biais-là, on rentrait en contact avec les conseillers sociaux. Voilà, je dirais que c'était en faisant de la promotion qu'on faisait aussi connaissance avec le réseau. Et ça, ça s'est entretenu, parce qu'entretenir le réseau, ça fait partie de nos missions.

*Est-ce une mission de Point Jeunes, ou spécifiquement du centre d'information ?*

Alba : À l'origine, si vous voulez, le centre d'info, c'était l'Infor Jeunes de l'époque. Donc, ça faisait partie des missions d'Infor Jeunes que d'entretenir le réseau. Donc déjà, à l'époque, on avait mis en place le brunch annuel, qui est un événement qu'on conserve toujours, et dont le centre d'information se charge. C'est d'organiser un brunch chaque année avec tous les partenaires du réseau avec lesquels on a bossé dans l'année. On ne pourrait pas faire tous les partenaires du réseau, parce que c'est énorme. Donc on reste sur ceux avec lesquels on a travaillé dans l'année, ce qui est déjà énorme. En général, on a en tout cas 300 personnes. Et donc, en étant devenu Point Jeunes, l'idée, c'est que tout le monde puisse bénéficier de ces événements. Donc les assistants sociaux participent, tout le monde participe, en fait. On fait remplir notre liste d'invités à tout le monde. C'est toujours le centre d'info qui organise, mais tout le monde participe, et tout le monde vient au brunch. Toutes les équipes sont là pour réseauter, en fait. Le dernier événement qu'on a créé, nous, c'est toujours le centre d'info qui est l'initiateur de ces événements, ce sont les matinées partenaires, où, en fait, on va 2-3 fois dans l'année créer un événement, une invitation à un partenaire spécifique. On l'a fait pour le SPMI, pour renforcer nos collaborations, pour mieux se connaître. On l'a fait avec les TSHM, et le prochain, ça va être... Non, j'ai dit une bêtise, on ne l'a pas fait avec le SPMI, on l'a fait avec les conseils sociaux, le post-obligatoire.

*Comment se déroule le passage de flambeau entre les institutions, notamment avec les HUG ? Quand vous envoyez quelqu'un là-bas, est-ce qu'il s'agit uniquement de l'aiguiller vers le bon dispositif ou est-ce que vous avez des points de contact, vous savez qu'il faut appeler monsieur un tel ?*

Alba : Je dirais que ça, ça touche vraiment la spécificité de notre travail d'éducateur, c'est de savoir s'adapter en fonction des situations. Il n'y a pas un mode de faire, il y a 20 000 modes de faire, il y a autant de modes de faire que de particularités de jeunes. Un jeune qui est très débrouillard, on va le motiver dans ses ressources et lui dire : « écoute, je te donne un coup de main au téléphone, on se revoit dans une semaine, tu n'as l'air pas trop mal, tu es capable de le faire, puis on fait le point ». Un jeune qui est très fragile, qui n'est pas capable de parler parce qu'il est très angoissé, on va l'accompagner dans la démarche, on va le prendre par la main, on va téléphoner avec lui pour le premier rendez-vous, on va peut-être même l'accompagner au premier rendez-vous. Donc, nous, on doit avoir cette capacité d'adaptation et c'est vraiment ce qui caractérise le travail de l'éducateur.

*Je vous remercie pour vos réponses. Pour ma part, je n'ai plus de question.*

Alba : Je pense que je vous ai dit un peu tout ce qu'il y avait en gros.

### Annexe 3 : Guide d'entretien pour la rencontre du 14 août 2025

Dans le cadre de cet entretien, nous souhaitons nous concentrer sur le réseau d'acteurs actifs auprès des jeunes adultes. Notre objectif est entre autres de déterminer le type de relation et d'interaction qui lient les institutions en faisant partie, la place que Point Jeunes y joue. Le format de l'entretien semi-directif est à nouveau celui que nous avons retenu.

#### **Relation entre Point Jeunes et le réseau entourant les jeunes adultes**

Comment qualifieriez-vous le réseau ? Quel rôle remplit-il ?

Est-ce qu'il s'agit d'un réseau destiné aux jeunes adultes, à une tranche d'âge, ou plutôt aux jeunes adultes à l'aide sociale ?

Quelle place Point Jeunes joue-t-il dans le réseau ?

Lorsque les jeunes adultes arrivent à Point Jeunes, ont-ils déjà utilisé les autres options à leur disposition, ou viennent-ils à Point Jeunes directement ?

Constatez-vous une augmentation des problématiques en santé mentale chez les jeunes adultes qui viennent à Point Jeunes ?

Comment votre connaissance des acteurs du réseau se construit-elle ? Résultent-elles de vos propres recherches, ou sont-elles le fait d'introduction de votre part ou de la leur ?

Les relations contractuelles dans lesquelles est engagé l'Hospice général se font-elles à l'initiative des acteurs privés ou de l'institution ?

## Annexe 4 : Compte rendu d'entretien avec un membre du réseau jeunesse

Le document qui suit est la retranscription d'un entretien semi-directif entre Simon<sup>8</sup> (personne interrogée) et nous même, au sujet du réseau de soutien aux jeunes adultes. À nouveau, nous nous sommes reposés sur la retranscription mot pour mot afin de transmettre uniquement les propos de notre interlocuteur.

Date : Jeudi 14 août 2025.

Durée : 1 heure.

Entretien semi-directif. L'entretien a été précédé d'une présentation de notre démarche et de l'utilisation des propos récoltés. Avant que nous n'incorporions la retranscription de notre entretien avec Simon dans ce travail, il a eu l'occasion de relire ces propos. Les uniques modifications apportées sont relatives à l'anonymisation du document ainsi qu'au retrait de propos que Simon a souhaité nous faire en aparté.

---

<sup>8</sup> Simon est un nom d'emprunt afin d'assurer l'anonymat de notre interlocuteur.

*Je m'appelle Eve-Eugénia Cotton, je suis étudiante dans le master en management public de l'université de Genève. Je réalise actuellement mon mémoire de stage qui fait suite au stage que j'ai réalisé à la Cour des comptes. La thématique sur laquelle porte ma recherche est celle de la gouvernance de la politique publique de l'aide sociale pour les jeunes adultes. À ce titre, je m'intéresse particulièrement à Point Jeunes et au réseau soutenant les jeunes adultes.*

Simon : Tu peux me dire volontiers ton objectif pour la séance [...] vis-à-vis de ton mémoire, pour que j'aie un peu ça comme fil rouge, pour pas trop m'écarter, que ça soit efficace pour toi.

*L'objectif [serait] de bénéficier de [ta] connaissance [...] donc de voir un peu ce que tu penses des problématiques des jeunes en ce moment et que tu me parles du réseau. Considérant certaines des facettes des jeunes à l'aide sociale j'avais noté, éventuellement des familles précaires, des working-poor, des jeunes sans formation, des troubles psychiques, et certaines situations qui peuvent être un cumul de toutes ces circonstances. Est-ce qu'il y a une dimension qui ressort dans ton expérience, mais qui n'apparaît pas dans la liste ?*

Simon : Je vais vraiment faire une réponse pas simple. On commence par cette question-là ? Ouais. Je pense que de mon expérience d'AS à Point Jeunes, où là j'ai vraiment vu les problématiques des jeunes qui sont suivis à Point Jeunes, donc ce n'est pas tous les jeunes, donc là déjà c'est un prisme, c'est une lunette, ça ne représente pas les jeunes du canton, et j'avais vraiment ce truc de... Dans le journal social, tu as différentes thématiques que tu dois traiter avec le jeune, et tu as le logement, tu as la santé physique et mentale, tu as la formation, tu as l'insertion socio-professionnelle, qui est plutôt socio-professionnelle et rarement que professionnelle avec des jeunes, tu vois.

*En fait, qu'est-ce que signifie socio-professionnel par rapport à uniquement professionnel ?*

Simon : Je pense qu'il y a beaucoup de gens qui donneront différentes définitions, mais pour moi, ça va être qu'un adulte de 50 ans qui a eu un emploi, et veut retrouver un emploi, est proche du marché de l'emploi, vient de finir son droit chômage, atterrit à l'Hospice général, est directement transféré au service d'insertion professionnelle de l'Hospice général, qui s'occupe que de l'insertion professionnelle pratiquement, pour les gens qui sont proches du marché de l'emploi, et qui n'ont pas des thématiques, qui n'ont pas des enjeux, des pratiques sociales trop freinantes, ben là, pour moi, on parle que d'insertion professionnelle, c'est de la réinsertion professionnelle, la personne doit être réinsérée sur le marché de l'emploi. Socio-pro, social, ça serait, ils ont toujours dit que c'était le parent pauvre de l'aide sociale, où en gros, t'as que

quelques mesures sociales, dans la liste des mesures de l'Hospice général, du type remobilisation, confiance en soi, tu vois, et souvent, on dit social, et social, ça serait que la personne, elle a besoin d'être remobilisée, d'avoir un accompagnement sur une remobilisation au niveau social, dans le sens, typiquement, elle n'est pas proche du marché de l'emploi, là, c'est sortir de chez elle, mais imaginons que ça serait juste sortir de chez elle, mais qu'il n'il y a pas une problématique de santé trop forte, et là, on parlerait que d'insertion sociale, mais en général, quand tu parles d'insertion sociale, et qu'il n'il y a que ça, et qu'il n'il y a pas d'insertion professionnelle avec, c'est souvent parce qu'il y a d'autres problématiques encore trop importantes, comme la santé mentale, par exemple, tu vois, et socio-pro, souvent, on croise les deux, en disant ça, c'est une mesure d'insertion socio-professionnelle, ce n'est pas purement le retour à l'emploi, ce n'est pas purement un truc de la mesure théâtre, juste pour reprendre confiance en soi, et pour les jeunes, tu as plutôt le retour à la formation, tu n'as rarement que l'insertion pro, tu as plutôt de l'insertion sociale, des fois socio-pro, mais surtout le retour à la formation, ce que je veux dire par là, c'est que je vois ces lunettes un peu de logement, santé, retour à la formation, insertion socio-professionnelle, loisirs, famille, amis, ce qu'on appelle admin dans le journal social, tu as les côtés social admin qui sont connectés aux autres, en fait, tu peux prendre ces enjeux pour les jeunes, après, ils se déclinent spécifiquement chez les jeunes, ces catégories du journal social de l'esprit général sont pour tous les bénéficiaires, pour les adultes de 50 ans ou pour un jeune de 18 ans, pour les jeunes, ça se décline de manière spécifique, moi, je préfère plutôt, et je fais de la systémique, j'ai une vision très systémique, ce qui fait que pour moi, on est toujours sur un enchevêtrement, une co-construction de ces différentes, donc, c'est difficile de dire, il y a une qui est plus prégnante qu'une autre, ou il y a un enjeu prioritaire, c'est en fonction de... il y en a qui vont mettre beaucoup l'accent sur le retour à la formation, et en gros, on peut discuter après de la jeunesse que sur ce prisme-là, et on ne va que discuter des mesures CAP Formations, FO18, ce genre de choses, rôle de l'Hospice, voilà, on peut prendre le prisme de la santé mentale, ou de l'insertion sociale, on parlait des maisons de quartier, et en fait, c'est possible d'avoir plutôt une vision directement complexe, systémique, complexe, c'est une co-construction, et le jeune doit être pris dans une vision holistique, c'est-à-dire que c'est un enchevêtrement de tous, et en fait, regardons où il en est sur tous ces items, et comment ils se co-construisent, tu vois.

*Et est-ce que tu as l'impression que, dans l'aspect retour à la formation, c'est surtout de la formation professionnelle qui compte ?*

Simon : Tu veux parler des jeunes, ou tu veux parler des jeunes à l'Hospice général ?

*À l'Hospice général.*

Simon : En termes de catégories de jeunes, ou quand tu dis de profils de jeunes qui arrivent à points jeunes, c'est toujours, on va avoir les jeunes qui sont déjà en formation.

*D'accord.*

Simon : Mais qui n'habitent pas chez leurs parents, et c'est le premier truc hyper important à comprendre.

*La prestation financière est limitée à 6 mois pour ces jeunes, non ?*

Simon : Alors, la loi, elle a changé. C'est moins, en fait, qu'avant. Mais avant, ou en tout cas, c'était pour les universitaires et les collégiens.

*D'accord.*

Simon : Maintenant, je crois que c'est plus que pour les universitaires, que c'est que 6 mois.

*Universitaires, ça prend aussi HES ?*

Simon : Pratiquement sûr. Tout ça, il faudra que tu ailles voir dans la loi. Mais c'est limité à 6 mois, mais sinon, on va dire, tout le classique à comprendre, c'est que j'habite chez les parents, je ne suis pas en formation, je suis à points jeunes, j'ai un droit à points jeunes, je suis chez mes parents, je suis en formation, je n'ai pas un droit à points jeunes, je suis à la charge de mes parents, si mes parents sont à l'aide sociale, je n'habite pas chez mes parents, que je ne sois pas en formation ou en formation, j'ai un droit à l'aide sociale. C'est le premier embranchement à connaître pour comprendre de quels jeunes on parle. Donc, s'ils n'habitent pas chez leurs parents, par exemple, et qu'ils sont en formation, pour moi, c'est les plus insérés professionnellement, ils sont en formation, ils viennent pour un complément financier, ce qui donne déjà les aides, les allocs, la bourse, ils n'arrivent pas à payer leur appart, etc. Donc, ils viennent, donc là, eux, ils sont en formation, quelle que soit la formation, sauf s'ils sont universitaires, évidemment, mais on va dire qu'ils sont au collège, en CFC, en école spécialisée, ce genre de choses. Donc là, ils sont en formation. Ensuite, tu vas avoir les jeunes qui ont été en formation, il y a un truc qui a buggé, et en gros, là, ils sont dans une année un peu de transition. Tu vois ? Et quelle que soit la transition, pour quelques raisons qu'elles soient, tu le reçois de septembre à juin, la rentrée d'après, il va reprendre. Et donc, en gros, là, il va reprendre un peu dans tout. Il y en a qui vont reprendre le collège, il y en a qui vont reprendre une école privée, il y en a qui vont reprendre un autre CFC, leur CFC, etc. Et eux,

tu vois, ils sont un peu déjà sur les rails. Et après, tu en as d'autres où ils ont un besoin de réorientation. Ils ont été en formation depuis pas trop longtemps, donc après, il y a un décrochage, parce que ça, c'est essentiel à comprendre comme thématique, le décrochage scolaire ou le... En fait, ce que j'ai compris comme différence il n'y a pas longtemps, c'est qu'on va vraiment parler de l'absentéisme, qui est une thématique en soi qui est travaillée par le DIP et avec laquelle on va sûrement travailler [avec] quelqu'un au DIP. L'absentéisme, ce qui est vraiment, vraiment un gros problème au DIP et pourquoi il y a de la santé, c'est qu'est-ce que ça provoque. Et après, il y a le décrochage scolaire et ce qu'ils entendent par-là, c'est qu'on parle de décrochage, il ou elle a décroché, donc il faut le faire raccrocher. Il ou elle a décroché depuis combien de temps ? Et puis c'est ça aussi, c'est la rencontre, la phase d'après, le plus important, mais ce qui provoque le plus de problématiques et donc le plus de jeunes à l'aide sociale et un passage à l'aide sociale plus long, c'est depuis combien de temps tu as décroché ? Et en gros, le jeune qui a décroché, qui arrive à l'aide sociale à 20 ans, qui n'est plus à l'école depuis ses 17-16 ans, c'est chaud. Et en gros, c'est un peu ces trois stades de l'absentéisme qui peut commencer en primaire, par exemple, ou au cycle, ou jusqu'au décrochage, qui a décroché depuis genre 2, 3, 4, 5 ans. Et en gros, par rapport aux... On revient sur les jeunes qui sont... Et donc, ces jeunes-là, en fait, je ne vais pas encore parler de ces jeunes-là, je fais un bleu prisme depuis le début que je t'ai parlé jusqu'à ce dernier. Ensuite, tu as des jeunes qui ont été en formation, quelle qu'elle soit, et qui ont décroché depuis peut-être quelques mois, un an, deux ans, et là, ils ont vraiment un besoin/une envie de réorientation. Et donc là, tu fais un travail avec eux et avec les partenaires autour de toi. Il n'il y a plus FO18 vu que FO18, c'est jusqu'à 18 ans. S'ils sont ici, c'est qu'ils ont plus de 18 ans, mais il n'il y a qu'une formation. Il y a toutes les autres mesures, le CEMO, toutes les autres mesures pour aider les jeunes à retrouver une formation. Et là, souvent, ils parlent de retrouver une formation de type CFC.

*De la part des jeunes ou de la part de l'Hospice qui a cette volonté de faire...*

Simon : Je pense que c'est... Je pense que ça vient de partout. En fait, je pense que ça vient de l'image qu'a le CFC depuis des années de type... Il y a une image très, très ancrée encore dans la société de la part des adultes, de la part des jeunes adultes et également de la part des jeunes. Quand je dis jeunes, c'est moins de 18 ans. De type... L'université, ce n'est pas pour tout le monde. Le collège non plus. Moi, je ne suis pas trop bon à l'école. Allez, je ferai un CFC. Et carrément, moi, je déteste l'école. Le CFC, c'est mort. Et c'est intéressant d'être au contact des jeunes parce que moi, quand j'étais jeune, le CFC, c'était le plus bas. En gros, quand tu es nul, c'était tu fais un CFC. Et quand j'ai grandi, je me suis rendu compte que le CFC, quand tu côtoies des jeunes ici, il y a beaucoup de jeunes que je côtoyais ou dans les

suivis qui me disaient moi, jamais, je ne pourrais pas faire un CFC. Je suis trop nul. Je n'aime trop pas l'école. Je ne pourrais pas. Le CFC, c'est genre, tac. Et donc, si je leur dis, ah, mais... Et puis, au collège uni, ils me regardaient avec des yeux en mode genre... Et donc, je pense que je trouve quand même que c'est un problème de... Il y a des représentations sur les formations. Parce que moi, j'ai fait collège uni. J'ai un avis là-dessus. Je trouve que ce n'est pas difficile l'université. Il ne faut pas être un génie pour faire l'université. Il faut être appliqué. Il faut être... Il faut être appliqué, quoi. Et je trouve que l'université est à la portée de tout le monde avec un soutien approprié en fonction des parcours de chacun. Je ne trouve pas que c'est l'élite et des gens qui auraient que... qui auraient eu des enfances dorées. Je ne pense pas. Et je pense donc que le rôle est à jouer par la société adulte de comment on t'accompagne, les jeunes vers tout type de formation. Et donc, après, c'est ça vraiment l'égalité des chances. En gros, ça serait donner la réelle possibilité aux gens de faire ce qu'ils veulent. Et on est quand même encore... Quand tu veux discuter avec les jeunes et avec les professionnels, on a encore ce stéréotype de... Il est nul, il va faire un CFC. Et donc, ça vient un peu de partout. Et donc, ce que tu proposes aux jeunes... Moi, j'essaie de ne pas le faire en entretien. C'est-à-dire, quand tu entretiens, tu dis... « Tu voudrais faire quoi ? » C'est un tout petit truc à prendre plutôt que de dire tu veux faire quoi comme CFC ? Ou tu avances au CFC direct. Ça, c'est vraiment une posture professionnelle de déconstruction et d'une approche ouverte. Tu vois ce que je veux dire ? De dire... Ouais, tu veux faire quoi ?

*On n'enferme pas le jeune dans le CFC directement.*

Simon : Sachant que lui, quand il vient dans ton bureau, il y est déjà, je pense, souvent. Il est déjà dans ce truc de tu peux faire quel CFC, quel CFC je vais faire. Et j'ai discuté avec des jeunes en leur disant pourquoi tu ne fais pas l'uni. Et on discutait du parcours réel qu'il l'emmènerait à l'uni. Et j'expliquais réellement et puis après, oui, c'est vrai, c'est des années pour y arriver, c'est des années pour l'avoir le diplôme. Mais c'est bien de leur réouvrir les perspectives. Et l'école, en ce moment, de ce que je vois avec le DIP, a un peu de travail à faire sur la réouverture des perspectives des jeunes quand même.

*D'accord.*

Ce qui amène donc à quand même beaucoup d'orientations types professionnelles. Ok. Voilà. Ce qui correspond aux jeunes, dans le sens que ce n'est pas un truc qui ne marche pas, je trouve. Tu vois ce que je veux dire, ce n'est pas en mode ils font tous un CFC alors qu'ils pourraient tous faire l'uni. Non, ils font des CFC, ils arrivent à faire des CFC, il y a des duals, ça correspond bien à des jeunes, c'est de la formation pro, ils trouvent après un métier. C'est

fait aussi pour ça, pour qu'ils trouvent un métier, pour pas que tous les jeunes à l'aide sociale se retrouvent à faire l'uni et puis après aient de la peine à trouver un métier. Bref, la société a été un peu construite, avec certains objectifs. Ça te va comme réponse ?

*Oui, c'est parfait. Étant donné que l'on a parlé des jeunes, on pourrait maintenant se recentrer sur le réseau. Dans le cadre de mon travail, il m'a été demandé de définir le réseau. Je l'ai décrit comme un réseau qui soutient les jeunes adultes, est-ce que tu aurais une autre qualification ?*

Simon : C'est un réseau comme ça, je dirais, c'est les acteurs et les actrices, tant individuels qu'institutionnels ou associatifs, moins associatifs dans l'institutionnel, mais non, bref, privés ou publics, qui interviennent ou qui peuvent intervenir dans le parcours du jeune ou dans l'accompagnement du parcours du jeune. Je trouve que c'est très, très, très important de parler d'accompagnement et de soutien, parce qu'on vient, quand même, je ne suis pas vieux du tout et je n'ai même pas fait la coûteuse, je ne suis pas un expert en travail social, mais on vient, quand même, à l'extrême d'une position et d'une posture très paternaliste sur les gens, les bénéficiaires de l'aide sociale, très surplombants, très il faut, très on va vous aider, c'était la santé qui s'occupait, c'était l'hôpital qui s'occupait, on soigne, on soutient et on va vers, on doit aller vers des postures d'accompagnement, de soutien, il y a d'autres mots qui sont en train d'être inventés et, en fait, c'est important vraiment de les nommer. On parle d'accompagnement, je trouve, et de soutien et, en fait, concrètement, après, ça doit se décliner dans une posture, tu vois, dans le sens où, quand je dis ça, c'est parce que c'est les acteurs et les actrices du réseau institutionnel, privé, public qui ne viennent pas dans le parcours de sauvetage du jeune, je ne t'ai pas dit ça, tu vois, le sauver là, là, là et là, ils doivent venir, ils viennent dans le soutien, dans le parcours du jeune à des moments opportuns.

*Et du coup, si le réseau intervient plus dans le soutien, est-ce que, à contrario, Point Jeunes intervient plus pour le sauvetage ?*

Simon : Non, parce que, pas pour moi, pour moi, c'est vraiment une... le mot, en fait, signifie une vision et un paradigme. Si tu parles de sauvetage, tu parles de sauver les jeunes, donc tu sauves les jeunes de quoi ?

*Donc ils sont déjà perdus.*

Simon : Et tu les sauves de quoi ?

*Oui, ok.*

Simon : Et, comment tu sauves quelqu'un, c'est aussi dans l'urgence, par exemple, tu vois ? Et c'est aussi, par exemple, c'est difficile d'après thématiser et parler d'acquisition de compétences ou de, par exemple, il y a en ce moment ce qui est très à la mode, c'est le développement du pouvoir d'agir. Le DPA, le développement du pouvoir d'agir. Et en gros, tu ne peux pas parler de développement du pouvoir d'agir quand tu parles de sauvetage. Tu ne peux que parler de développement du pouvoir d'agir, vision du DPA, de valorisation des ressources des gens. Et comment tu valorises les ressources des gens, tu ne leur dis pas « Vous savez que vous êtes bons à ça, ça, ça et ça. » Tu vas plutôt discuter avec eux de « Ok, c'est quoi vos problématiques ? Qu'est-ce qui vous empêche là sur cette pratique d'accomplir votre objectif ? Ok, qu'est-ce que vous pourriez mettre en place ? » Et tu ne dis pas, la personne, elle doit trouver elle-même, qu'est-ce qu'elle pourrait mettre en place ? Parce que, si elle te le dit, elle va trouver comment ? Elle va dire, « Je dois sortir de chez moi pour aller faire les courses. Je n'arrive pas à sortir de chez moi. Je n'ai plus rien dans mon frigo. » « Pourquoi ? » « Je n'arrive pas à faire les courses. » « Pourquoi ? » « Parce que les gens à la Migros, il y en a trop, ça me fait peur. » « Ok, comment vous pourriez atteindre votre objectif d'avoir quelque chose dans le frigo ? » Peut-être que sortir faire les courses, c'est trop. « Il y a le service de livraison de la Migros. » « Ah, ok. Vous pourriez faire ça ? » Ce n'est pas toi qui le dis, c'est la personne. « Oui, je pense que je pourrais. » « Ok, vous feriez comment ? » « Je prendrais mon ordi, mais je n'ai pas d'ordi. » Ou alors, « je prendrais mon ordi et puis, ok, vous voulez le faire quand ? » « Ok, je vais le faire pour mardi prochain. » « Ok, on a rendez-vous mardi prochain. » « Vous avez besoin qu'on fasse un planning pour dire, vous le faites cet après-midi ou demain. Je vais le faire tout de suite. » Est-ce que c'est trop ambitieux ? Et la personne va elle-même dire ce qu'elle va mettre en place selon ses ressources à elle. Et toi, tu as un rôle, en fait, dans l'idéal, le moins présent possible. Et quand tu as réussi, c'est que tu n'as plus de rôle. La personne n'a plus besoin de toi. Elle le fait toute seule. Et ça, c'est du soutien. Si tu sauves la personne, tu fais la commande. Tu fais livrer ici, au bureau, qu'elle vient chercher. Là, tu la sauves. Je lui donne tout. Je sors, je te donne à bouffer.

*Mais est-ce que, chronologiquement, on peut quand même dire que le réseau intervient avant Point Jeunes ? Ou pas forcément ? Tu veux dire dans des situations moins critiques ?*

Simon : En fait, pour revenir à ta question d'avant, c'est quoi le réseau ? En fait, c'est plutôt toi qui dois définir qu'est-ce que c'est le réseau pour toi et comment tu peux intervenir dans ta problématique. Parce que là, tu m'as dit Point Jeunes, le réseau avant, après, ça veut dire que tu considères Point Jeunes dans une centralité et le réseau autour, avant, après, autour. Donc,

Point Jeunes fait partie du réseau. En plus, là, moi, je suis à Point Jeunes et dans les bureaux de Point Jeunes, on pourrait croire. Chacun croit qu'il est au milieu du satellite, du système.

*Est-ce qu'il y a d'autres acteurs qui prennent des situations aussi critiques que Point Jeunes ?*

Simon : En fait, c'est plutôt si on se décentre totalement, Point Jeunes, il intervient pour un soutien financier et il intervient pour un accompagnement social. Pour le soutien financier, il intervient en dernier recours. C'est la loi. Donc, voilà. Pour le soutien financier, tu peux déjà parler de ça en termes de soutien financier à Genève, qui, quoi, comment, quand. Bourse, alloc, machin. Et là, tu as le seul principe ô combien parole d'évangile, entre guillemets, de... C'est comme ça, on vient en dernier, il y a les autres avant et nous, on complète. C'est un peu le calcul. Après, l'accompagnement social, il est avec l'accompagnement financier. S'il y en a un, il y a un accompagnement social. Mais l'accompagnement social de Point Jeunes, il est censé être avec cette vision d'un médecin généraliste. En mode, tu es suivi à Point Jeunes, tu as un AS, l'AS avec toi doit travailler à ce que tu sois bien suivi par le réseau. Et donc, que tu aies les bonnes personnes autour de toi. Et donc, après, par exemple, Point Jeunes, que tu aies ta conseillère ou ton conseiller CAP, que tu aies ton TSHM de ton quartier, que tu aies ton animateur de ta maison de quartier, que tu aies ton infirmier ou ton infirmière si tu es suivi au HUG, etc., etc. Et ensuite, comment tous ces acteurs et ces actrices du réseau, mais l'AS fait partie du réseau, travaillent ensemble pour le bien du jeune.

*D'accord.*

Simon : Et dans ce sens-là, le réseau, je le vois comme ça.

*OK.*

Simon : Après, c'est juste que si tu parles chronologiquement, je trouve que c'est, ça, ce que je viens de dire, c'est un peu générique. Parce qu'après, on peut dire, oui, un jeune qui a 17 ans, il est en foyer, à la FOJ, il est en formation ou alors à FO18, SPMI, qui a 18 ans, il passe à Point Jeunes, passage à la majorité, quels acteurs du réseau changent et interviennent, blablabla. En fait, si tu veux, c'est une lunette. On peut parler de l'enjeu linéaire de l'âge et donc du passage à la majorité et donc des différents acteurs qui interviennent, partent et arrivent pour parler du réseau. Mais c'est parce qu'on a décidé ensemble qu'on a parlé de l'âge. Mais si on parle d'un jeune lambda qui a 20 ans et qui est suivi ou pas à Point Jeunes, tu vois, parce qu'en fait, tu pourrais par exemple prendre un jeune qui a 20 ans, qui est suivi

par un TSHM ou en maison de quartier depuis qu'il a 16 ans, qui n'est pas en formation, sa centralité, c'est la phase. C'est son TSHM ou son animateur.

*Mais est-ce que le TSHM ne va pas le renvoyer à Point Jeunes ?*

Simon : Il ne renvoie pas à Point Jeunes. C'est ça dans le mot. Il va solliciter Point Jeunes pour que Point Jeunes vienne dans la course. Et donc, le jeune va avoir une aide financière et il va avoir aussi un accompagnement social par un AS. Est-ce que le TSHM dit maintenant tu regardes avec ton AS ? Ou alors est-ce que le TSHM dans l'idéal, le TSHM et l'AS se rencontrent avec le jeune et discute de qui fait quoi. Et le jeune voudra sûrement que le TSHM reste central dans la position. Parce que dans un système, tout le monde n'a pas le même rôle et la même position importante. Tu vois ce que je veux dire ?

*Et donc du coup, Point Jeunes a surtout un rôle de dispatcher. Il offre la présentation financière, mais tout ce qui est accompagnement social, c'est un peu dispatché dans le bon endroit, dans le réseau.*

Simon : C'est ça en fait. C'est comment tu considères le travail de l'assistant social à Point Jeunes. Qu'est-ce qu'il est censé faire ? Avec qui ? Et en fait, il y a différentes postures, il y a différentes manières de le faire. Et il y a aussi la réalité que, comme tu as 100 dossiers à 100 %, tu ne peux pas tout faire toi. Et tu ne peux pas voir le jeune assez pour lui offrir un accompagnement de qualité. Tu es obligé de le voir, mais tu ne peux pas le voir souvent en fait.

*C'est quoi ? Une fois tous les 3 mois ?*

Simon : Oui, 2-3 mois. Tu arrives à le voir une fois tous les 2 mois. Voir plus, tu peux, mais c'est au détriment d'autres jeunes. Tu peux voir un jeune toutes les semaines, mais voilà. Et en fait, c'est comment tu travailles si on prend la centralité d'un AS ou de Point Jeunes, c'est comment toi, tu travailles avec le réseau. Et, en fait, là, il y a beaucoup de manières. Le réseau te soutient, le réseau t'informe, tu délègues au réseau. Tu vois, il y a tellement de manières de voir ou de travailler en réseau. Mais, maintenant que je travaille avec le réseau, exclusivement, quand je suis arrivé ici en tant qu'AS, c'est en mode, oui, puis il y a le réseau, il faut t'aider du réseau. Le réseau, il est important. En fait, le réseau, il est juste essentiel, capital et central dans ton accompagnement. Tu ne peux rien faire sans être connecté au réseau. Et le problème, c'est que tu n'as pas forcément du temps, tu n'as pas beaucoup de

temps, donc si tu ne mets pas ta priorité sur le réseau, en fait, tu vas faire que de l'admin avec ton jeune et rattrapage de l'admin, rattrapage de machin, et en gros, tu vas te...

*Oui. Et alors, en fait, je n'ai pas vraiment d'autre terme que chronologique, même si je vois que ça ne reflète pas forcément l'idée, mais est-ce que quand les jeunes arrivent à Point Jeunes, c'est un peu un... le premier endroit où ils vont et après, ils sont dispatchés ou ils ont déjà passés par différentes institutions, associations qui ont sollicité Point Jeunes, tu dirais, ou un peu des deux ?*

Simon : L'institution n'est pas connue dans la population, c'est-à-dire qu'en fait tu n'as pas ce truc des jeunes tout seul se disent ah je suis dans la merde, ou parce que j'allais dire ah j'ai le droit à point jeune, non c'est plutôt quoi, ah je suis dans la merde, ah y a ce truc, je vais aller, ou les parents, ah mon jeune, mon enfant, et c'est la merde, je vais à point jeune. Vraiment pas du tout, après c'est des statistiques de comptoir, j'en sais rien, mais de mon ressenti, il y a des jeunes que j'ai faits en face de moi, on n'est pas sur ça. Et je pense que si on était sur ça, point jeune s'exposerait, on construit, on est plutôt sur soit bouche-à-oreille en potes, style le groupe de potes dans un quartier, et, quand je dis quartier, je ne dis pas au sens stéréotypé du terme, sauf qu'en géographie du terme, tu sais que ton pote il est à point jeune, et tu connais Point Jeunes parce que ton pote il est à point jeune, et donc il y a un moment où tu te dis bon vas-y, je vais peut-être y aller... ton pote, il t'amène, il vient avec toi, sinon c'est vraiment TSHM, gens de la FASe, des HUG, on est loin en termes de ce qu'on pourrait faire dans le sens, c'est grave, c'est en gros le jeune il est chez lui depuis 2 ans, il sort plus, ses parents ils en peuvent plus, à un moment ils arrivent à faire qu'il soit suivi, réussite, ils commencent à avoir un suivi ou un HUG à JADE, et puis l'assistante sociale de Jade dit bon ça se passe comment au niveau des finances et de l'admin, ah bon, il n'y a rien, mais vous êtes à Point Jeunes, quoi, où, ok bon, et puis ils nous les amènent, et il y a beaucoup de jeunes qui viennent avec l'AS de HUG, donc en fait, les jeunes ils viennent, c'est le réseau qui amène les jeunes ici, ça répond à ta question, chronologiquement, oui, en fait soit, juste pour finir sur ça, soit ils sont dans le réseau social jeunesse depuis longtemps, dans le sens c'est un jeune qui est en foyer ou suivi par la FASe depuis des années, et, en fait, dès qu'il peut arriver il arrive, encore à 18 ans, ou, dès qu'il est plus en formation, il arrive, soit des jeunes ils arrivent au contact du réseau, et normalement c'est assez bien fait, au bout de quelques semaines, voire quelques mois, le réseau l'amène, tu vois, donc si c'était avant 18 ans, bah dès qu'il a 18 ou dès qu'il arrête la formation, le réseau l'amène, soit c'est quand 2-3 semaines ou mois après un début de suivi s'il a plus de 18 ans, tu vois.

*Est-ce que tu dirais que les collaborateurs à Point Jeunes connaissent bien le réseau ? Pas assez ? Est-ce que c'est une connaissance qui est propre, dans le sens qu'ils ont fait leur propre recherche, est-ce que c'est le réseau qui est venu à eux, est-ce que c'est un mix de tout ?*

Simon : Je pense qu'ils connaissent assez bien le réseau. [Personnellement,] je me suis beaucoup rapproché du réseau formation, DIP, que j'avais pratiquement aucun contact avant, vu que mes jeunes n'étaient pas en formation, donc tu vois tu es rarement en contact avec les conseillers sociaux des cycles, parce qu'ils sont mineurs, de l'ESII, type tu vois, ECG, collège, voilà. Donc, en dehors de ça, avant en tant qu'AS et mes collègues, ils connaissaient très bien le réseau. Parce qu'en fait le réseau à Genève, il n'y a pas un problème d'acteurs et d'actrices. On me l'a dit depuis le début, et je l'ai vu à Genève, il y a pléthore d'acteurs et d'actrices au niveau social jeunesse. Trop en fait, tellement que tu ne peux pas tout connaître, ce qui fait que soit tu les connais par tes collègues parce que c'est un acteur essentiel ou une actrice essentielle, genre qui a formation, qu'on te dit c'est eux, soit, en fait, le réseau va venir à toi à un moment, tu vas le connaître, soit toi, tu as un peu de curiosité, tu vas dire, ah mon jeune, il aime bien, je ne sais pas, l'art, et j'aimerais lui trouver une mesure, qu'est-ce que tu me conseilles ? Donc ça, il n'y a pas trop de soucis de connaissance du réseau.

*Est-ce qu'il y a quand même une favorisation des mesures Hospice par rapport à celles offertes par le reste du réseau ? Parce que, justement, si je ne dis pas de bêtises, les mesures Hospice, sont déjà dans l'OAM, tandis que les autres, il faut un peu aller les chercher.*

Simon : Franchement, c'est une question à laquelle je n'ai pas de réponse précise et sûre, dans le sens où tu as l'outil, c'est l'OAM, tu as les mesures, tu vas regarder dedans, elles sont là, tu as ta conseillère SIP qui va t'en dire, et à côté, tu as les autres mesures que soit toi, tu connais, et en fait, dans ma tête, je fais la différenciation entre les mesures gratuites et pas gratuites, parce qu'en fait, il y a des mesures, elles sont gratuites, ce qui fait que, qu'elles soient dans notre catalogue ou pas dans le catalogue, il suffit de les connaître pour envoyer le jeune. Et après, il y a celles qui sont payantes dans le catalogue, mais, comme elles sont dans le catalogue, c'est juste qu'elles ont réussi à avoir un contrat de collaboration avec l'Hospice, tant mieux pour elles, et elles ont de l'argent quand tu inscrites le jeune un peu officiellement. En tout cas, je n'avais pas le sentiment de ma part et des collègues qu'il y a une favorisation. Ce qui fonctionne, c'est quand c'est facile d'inscrire le jeune. Dès que ça devient trop compliqué d'inscrire le jeune, c'est chiant. Et, par exemple, les mesures dans l'OAM, comme elles sont en collaboration, qu'il y a de l'argent en jeu, il y a des procédures, c'est un peu chiant. Celles qui sont en dehors de l'OAM, dans Genève, c'est plutôt que le jeune

t'appelle... la mesure... puis ils ont leur propre manière de faire. En général, ça se passe comme ça. Je ne pense pas qu'il y ait une favorisation. Et là, on rentre dans un truc, une question plus technique, qui serait plus une question à poser aux conseillers SIP qui gèrent les mesures et qui auront cette vision de mesures Hospice. Moi, je n'appelle pas ça mesures Hospice. Il y a des ateliers Hospice, c'est un peu les seuls. Il y en a quelques-uns qui sont donnés par l'Hospice pour les bénéficiaires de l'Hospice, mais tout le reste, c'est des collabs. Avec des trucs énormes comme Suisse Nova ou d'énormes boîtes de réinsertion pro à la petite asso, qui a réussi à avoir un contrat avec l'Hospice.

*Et pour le coup, je ne sais pas si tu peux me répondre, mais justement, les acteurs qui ont un contrat, est-ce que c'est plus l'Hospice qui va les chercher ou eux qui viennent ?*

Simon : Je ne sais pas... je n'ai pas de réponse, mais c'est plutôt, c'est un peu le Graal quand tu chopes un truc d'accord avec l'Hospice. Je pense que c'est plutôt eux qui contactent l'Hospice. Mais franchement, ça, il y aurait un travail de master à faire juste sur ça, oui.

[...]

*Merci beaucoup pour ton temps et tes explications*

Simon : De rien.